



AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE

REVUE DE PRESSE

2021

SOMMAIRE

L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE	3
SERVICE INTERCOMMUNAL ADMINSITRATIF	4
SERVICE INTERCOMMUNAL DU NUMERIQUE	7
SERVICE INTERCOMMUNAL DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE.....	10
SERVICE INTERCOMMUNAL TERRITOIRES ET URBANISME	22
SERVICE INTERCOMMUNAL VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENT	22

Interventions transversale

La République des Pyrénées – 15 février 2021

SAINT-PALAIS

Future salle des sports: un remboursement qui fragilise les finances de la commune



Monique Legarto (présidente de la commission Finances), Marie-Marcelle Daguene et Amaud Bourdè (adjoints), Charles Massondo (maire) lors de la présentation des résultats de l'audit sur les finances de la commune. © COMMUNAUTE

L'examen financier, audit, demandé par la mairie montre la bonne santé de la gestion passée et actuelle. La trésorerie n'est plus que de 115 000€ fin 2020, en raison du remboursement de fonds obtenus pour la création de la future salle des sports.

La séance du 4 février du conseil municipal a été dédiée à la présentation de l'audit par Samia Mellouki de l'Agence publique de gestion locale. « Le but de cet audit, précise le maire Charles Massondo, est de savoir les points faibles et forts de la commune pour orienter les efforts communaux vers ce qui ne marche pas ou mal, et surtout sortir de l'opacité que les comptes communaux présentent afin de gérer la commune en toute transparence ».

Une épargne à 10 %
L'étude clôturée fin 2020 intègre celles des années postérieures et incluant 2016 avant le ratta-

chement de Saint-Palais à la CAPB.

Au niveau du poste recette de fonctionnement, les dons, recettes exceptionnelles, sont retirés de l'étude. Pour financer en propre une partie de ses projets, l'épargne (capacité d'auto-financement) d'une commune doit représenter au moins 20 % de ses recettes réelles de fonctionnement. En 2020, avec la crise sanitaire et le règlement exceptionnel de l'intégralité du contentieux, l'épargne n'est plus que de 10 %.

Au niveau des charges, Samia Mellouki observe que le patrimoine communal a été abandonné et qu'à l'usage un patrimoine peu entretenu coûte plus cher quand il doit y avoir des travaux. Ce choix risqué d'avoir un effet boomerang.

La municipalité subventionne différents syndicats dont celui qui gère les écoles (100 000 €), le Syndicat départemental d'Énergie de 64, les transports scolaires et depuis peu le Syndicat des mobilités du Pays basque.

La création de Bideak a quasiment entièrement été financée par des

subventions et par des dons. Mais dès sa création, la commune a, en partie, participé aux frais de fonctionnement de Bideak, entre 100 à 120 000 € par an. Cette participation a un impact non négligeable sur les comptes communaux dont 120 000 € en 2020. Samia Mellouki propose d'essayer d'optimiser le fonctionnement de Bideak en le repensant.

Fonctionnement : charges maîtrisées
70 % des recettes proviennent des impôts alors les dotations enregistrées depuis 2016 une baisse de près de 30 %. Au regard du patrimoine communal, il y a peu de loyers et peu de revenus. Samia Mellouki suggère la réalisation d'un état des lieux physique et juridique afin d'optimiser les coûts et les recettes.

À l'examen financier, les charges de fonctionnement de la commune ont été globalement maîtrisées et restent dans le cadre des communes de même strate.

La trésorerie affichée fin 2019 était de 1 011 590 € mais après la correction du fonds de concours salle des sports à reverser à la

CAPB et de l'indemnité du contentieux, elle se trouve ramenée à 120 579 €. La dette « FDC salle sport » d'un montant établi à 630 000 € aurait dû être remboursée ou être prévue dans les dépenses. Son versement en plusieurs annuités va permettre à la municipalité actuelle de conserver la capacité à contracter de nouveaux emprunts mais de manière plus limitée.

L'audit montre qu'une commune de cette taille devrait avoir une trésorerie permanente de 400 000 € alors qu'elle n'en a qu'autour de 115 000 €.

Une épargne négative dès 2021
Aux questions posées par Marie-Noëlle Arotce, Monique Legarto montre, avec le tableau des projections financières déjà présentées en juillet 2020, que dès 2021 l'épargne de la commune sera négative d'environ 50 000 € hors projet Amikuze Park, et, négative d'environ de 87 000 € en incluant celui-ci.

Parmi les autres questions abordées, le conseil municipal a voté une motion de soutien aux éleveurs de volailles.

Sud-Ouest Béarn & Soule – 20 février 2021

SAINT-PALAIS

L'audit des finances communales positif

Point majeur du conseil municipal du jeudi 11 février, le très attendu rapport de l'audit financier a été débattu. Il avait été commandé par la nouvelle municipalité à l'Agence publique de gestion locale (APGL). Celle-ci avait délégué sa spécialiste, Samia Mellouki, pour présenter l'audit en séance et ce durant plus d'une heure et demie.

La méthodologie est basée sur trois axes : des données sûres, une vision dynamique sur les quatre années passées (du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020) et une vision pertinente de retraitement des éléments défaillants. Le résultat global est positif de 115 022 euros après déduction du fond de concours de 630 000 euros (après décompte des factures payées par la commune).

Une situation normale

Il est noté que le fonds de roulement conseillé est de l'ordre de 400 000 euros (un trimestre de fonctionnement). La commune serait en situation tendue si elle devait reverser ce fonds en une fois, mais le versement en cinq ans (annuités de 126 000 euros à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB), va lui permettre de



Le budget du centre culturel Bideak a eu un impact sur l'audit financier. PHOTO P. E.

reconstituer son fonds de roulement. Les conclusions de l'audit révèlent, via les indicateurs divers, que la commune en termes de finances est en situation normale, égale, voire un peu meilleure que celles de villes de même strate au niveau national ou local (Baigorri), comparées dans l'audit.

Suite à l'énoncé du verdict de l'APGL, Marie-Noëlle Arotce (ancienne adjointe aux finances) a interpellé Monique Legarto qui lui a succédé pour s'étonner que lors du conseil du 2 juillet elle ait an-

noncé que « la ville était en situation de surendettement, alors que l'audit prouve le contraire ». Monique Legarto s'est déclarée sceptique sur l'analyse de l'audit et s'inquiète sur la projection des cinq ans à venir, difficile à assumer en termes d'investissements, passant par un plan de financement axé sur la vente de biens. Samia Mellouki a ajouté que sa mission s'arrêtait au 31 décembre 2020 et que la vision jusqu'en 2026 était du ressort de la nouvelle équipe municipale. **Philippe Etchegoyen**

CHÉRAUTE

Deux logements dans l'ancienne école

Après un an de travaux, la municipalité de Chéraute va proposer deux logements locatifs dans l'ancienne école communale de Hoquy qui comprendra également une salle communale.

De type F3, l'un à l'étage pour un loyer de 420 euros, et l'autre au rez-de-chaussée, pour 503 euros, les logements ont été entièrement rénovés par des artisans locaux.

« On a voulu des logements lumineux et ouverts sur l'extérieur, explique Christelle Mange, maire de Chéraute. On aimerait que ce lieu soit destiné à des familles ou des jeunes couples qui soient du territoire. Les travaux sont terminés et nous savons qu'il y a peu de biens neufs qui sont mis en location, on espère que ce soit rapidement occupé à partir du 1^{er} mars ».

Lieu pour tous

Une salle communale publique a également été aménagée dans le bâtiment afin d'y organiser des réceptions et réunions. Elle sera à la disposition d'associations et pourra servir de salle de danse pour les nombreux jeunes et groupes locaux. « Le préau a été rénové et



La municipalité souhaitait conserver une salle communale tout en proposant des logements. PHOTO A. J.

équipé en éclairage et des toilettes publiques adaptées aux personnes handicapées. Des douches ont été installées », poursuit-elle.

Les travaux, commencés il y a un an, ont été aidés par la Communauté d'agglomération Pays basque, le Département, la Région ainsi que l'État à hauteur de 200 000 euros pour un montant total de 500 000 euros. « Pour monter les dossiers administra-

tifs, nous avons fait appel à l'Agence publique de gestion locale de Pau qui propose aux communes adhérentes une assistance juridique et technique pour tous types de constructions et d'aménagements publics, précise le maire. Quelques installations restent à terminer : le boulodrome et l'aire de jeu pour les enfants ainsi que le lieu de stockage pour les jeunes du comité des fêtes. »

Audrey Jasa

NAVARREX

La commune connaît des difficultés financières

Un diagnostic a confirmé la situation financière « problématique » de la commune. La municipalité s'appuiera sur ses préconisations pour déterminer ses choix budgétaires.

Une des délibérations à l'ordre du jour du dernier conseil municipal concernait la mise en vente pour 145 000 euros (134 850 € net vendeur) du gîte communal situé sur la place du Foiraïl, « afin de trouver des sources de revenus pour continuer à mener des investissements, le recours à l'emprunt n'étant provisoirement pas tenable ».

Cette décision reflète la situation financière « problématique » à laquelle la commune doit faire face, confirmée par le diagnostic financier conduit par l'Agence publique de gestion locale (APGL) couvrant la période 2016-2020 et dont les conseillers municipaux ont pris connaissance il y a quelques jours. Le document « dont les préconisations détermineront les choix budgétaires du reste de la mandature »



Le gîte communal de la place du Foiraïl est à vendre. © JEAN PIERRE LAFRANÇOIS

explorer plusieurs pistes, précisant qu'« aucune des pistes présentées isolément ne suffira pour rétablir la situation de la commune, il est donc nécessaire de travailler sur plusieurs axes ».

La première recommandation porte sur la maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes de fonctionnement pour améliorer de manière significative la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune. Il s'agirait notamment de

diminuer si possible les dépenses de fonctionnement en économisant par exemple sur les fluides que sont l'eau, l'électricité, l'énergie en général. Des actions en ce sens ont déjà été entreprises par l'équipe municipale avec l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, une campagne de remplacement des ampoules de l'éclairage public en cours par des LED moins énergivores, la fermeture du chauffage de l'école pendant les vacances et la

nuit... Il faudrait aussi contenir les charges de personnel, qui représentent 44 % du budget de la section fonctionnement « mais restent dans la moyenne des communes de même importance », lisser l'investissement sur les travaux effectués dans les bâtiments publics, que la commune a fait le choix de réaliser en régie (par des employés municipaux habilités, dont un embauché cet été) le plus souvent possible. Pour augmenter les recettes de fonctionnement, un relèvement de la taxe sur le foncier bâti est envisageable et sera mis à l'étude. Dans l'immédiat c'est la remise en location des logements vacants de l'Arsenal, en cours de rénovation en régie justement, qui est engagée en priorité.

Investissements réglementaires

La seconde recommandation porte sur l'étude approfondie des contrats d'emprunts souscrits, pour rendre la dette moins pesante. Sauf à améliorer sa capacité d'autofinancement (CAF) de manière importante (1), la commune ne dispose pas de la faculté de conclure de nouveaux emprunts avant plusieurs

années.

Enfin la dernière recommandation, qui consiste à « limiter l'investissement à ce qui peut être réalisé sans emprunt », ne facilite pas la tâche de la municipalité qui doit procéder à des investissements réglementaires. Ceux-ci ne peuvent pas être reportés : mise en conformité du réseau des eaux pluviales rue du Faubourg et quartier Darralde chiffrée à 75 000 € ; mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour un reste à réaliser de 70 000 euros ; travaux de mise en séparatif de l'assainissement sur les bâtiments communaux (coût à chiffrer). Des travaux de voirie pour un montant de 30 000 € et l'amélioration du service incendie selon les préconisations du schéma directeur sont également à engager rapidement. Autant de frais qui justifient la vente du gîte communal « en espérant que cela suffira dans l'immédiat », a confié Marjorie Chopin en charge du budget et des finances.

(1) Actuellement, la CAF nette, c'est-à-dire après le remboursement de la part des emprunts correspondant au capital, est négative.

SAINT-PALAIS

La salle des sports, un projet aux multiples strates de financements

Depuis la décision de créer la salle des sports en 2016 et la reprise du projet, en 2020, par la Communauté d'agglomération Pays basque, les montages financiers sont difficiles à cerner.

« C'est un projet important sur le territoire qui concerne Amikuze et aussi Iholdy Ozti-barre », explique Éric Nairbais-Jauregui, conseiller délégué territorial d'Amikuze à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB), lorsqu'il parle de la salle des sports de Saint-Palais.

Plusieurs strates de financements se juxtaposent depuis 2016, avec l'ex-Communauté de communes d'Amikuze (CCAm), les municipalités de Saint-Palais et la CAPB. « Historiquement, en Amikuze, les équipements sportifs étaient intercommunaux. En 2016, la CCAm a décidé de créer une salle des sports à Saint-Palais », explique Éric Nairbais. Elle souhaite alors y consacrer 1 500 000 euros, mais n'a pas la compétence pour porter ce pro-

jet. Seule une commune peut le faire, ce sera Saint-Palais, candidate et désignée par les élus.

Comme le Code général des collectivités territoriales n'autorise pas le virement d'un tel montant pour une opération, deux fonds de concours ciblent la salle des sports pour 952 465 € (délibération du 16 novembre 2016). D'autres fonds de concours à Saint-Palais vont s'y ajouter pour 547 535 € : 100 000 € pour l'accessibilité de la mairie et du musée, 447 535 € à Bideak. Ce montant est identique à celui reçu pour la vente à Saint-Palais par la CCAm de parcelles sur Aicirits (août 2016).

Marie-Noëlle Arotce, dans le conseil municipal du 3 septembre 2020, évoque ce montage financier. Elle indique qu'à l'époque, « les décisions ont été prises en accord avec les maires de la CCAm et que le dossier avait été monté avec l'aide du service administratif de l'Agence publique de gestion locale ». Éric Nairbais, interrogé le 22 février, sur ces autres fonds de concours attribués à Bideak, à la mairie et au musée, a expliqué ne pas vouloir



Éric Nairbais-Jauregui, conseiller délégué territorial d'Amikuze à la CAPB. ©DHYCALBIBREZ

commenter. « Cet habillage a été fait par la mairie de Saint-Palais d'alors et cela les concernait eux. »

Il rappelle qu'il a bien suivi ce dossier, étant alors président de la CCAm. « Celle-ci a attribué environ 900 000 € pour la salle des sports et mis à disposition les 15 hectares de terrain à la mairie de Saint-Palais qui en a joué pour lancer le projet de la SDS. En 2020, la CAPB a repris ce dossier, et c'est cette somme de 900 000 € et la vente des 15 hectares qui vont servir de base à la restitution, déductions faites des dépenses engagées. »

De 2016 à début 2020, l'ancienne municipalité a porté le projet de salle des sports avec étude de faisabilité et désignation de l'architecte. Le compte-rendu du conseil municipal du 3 septembre 2020 étudie ce sujet à huis clos : « Le plan de financement de la salle des sports ne permettait pas d'inscrire réglementairement la totalité de ce fonds pour cette opération. Pour contourner la difficulté, et en accord avec les élus de la communauté de communes,

DE 2016 À DÉBUT 2020, L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-PALAIS A PORTÉ LE PROJET DE SDS AVEC ÉTUDE DE FAISABILITÉ, DÉSIGNATION DE L'ARCHITECTE.

547 535 € avaient été répartis pour des aménagements sur la commune de Saint-Palais ». Les élus ont voté pour prendre en compte tous les fonds de concours (salle des sports, Bideak, mairie et musée) attribués par la CCAm à Saint-Palais pour un montant total de 1 500 000 € à l'origine et en rembourser à la CAPB le solde de 649 267 €.

Dans le compte-rendu du conseil municipal du 3 septembre 2020, le maire Charles Massondo ajoute que, pour ce dossier « il y a le fonds et la forme qui peuvent interpellier. L'opportunité d'avoir une deuxième salle des sports est un beau projet et une chance pour Saint-Palais, le versement du fonds de concours et la vente de terrains ont permis d'accélérer le dossier. »

ZOOM

De la commune à la communauté d'agglomération

Début 2017, la CAPB gère définitivement les compétences dites « obligatoires ». Pour les compétences dites « optionnelles », dont les équipements sportifs d'intérêt communautaire, elle dispose d'un délai de réflexion pour en évaluer la rétrocession aux communes.

Décembre 2018, elle décide d'en conserver les compétences. Les équipements sportifs de Saint-Palais passent sous la CAPB, sauf la future salle des sports pas identifiée comme ayant un intérêt communautaire.

Le 26 septembre 2020, la CAPB reconnaît cet intérêt communautaire et la salle des sports passe sous gestion de la CAPB. La décision stipule : « Il est à noter que la commune de Saint-Palais transférera le foncier attaché à ce projet, les diverses études financées et réalisées jusque-là et apportera un fonds de concours à la CAPB. »

En février 2021, le conseil permanent de la CAPB approuve l'acquisition, au prix de 555 158,76 €, des terrains non bâtis, appartenant à la commune de Saint-Palais, situés sur la commune d'Aicirits. La CAPB porte désormais le dossier de la salle des sports d'un budget de 3 800 000 €, dont 1 500 000 € sont déjà apportés par Saint-Palais ainsi que 13,8 hectares de terrains susceptibles d'être vendus.

La République des Pyrénées – 31 mars 2021

EAUX-BONNES

Une centrale hydroélectrique en projet sur le territoire de la commune

Après trois mois sans conseil municipal, les élus se sont retrouvés et ont abordé ce projet parmi d'autres questions à l'ordre du jour.

Après trois mois sans conseil municipal, les élus se sont retrouvés et ont abordé le projet de centrale hydroélectrique, les thermes mais aussi des questions de budget.

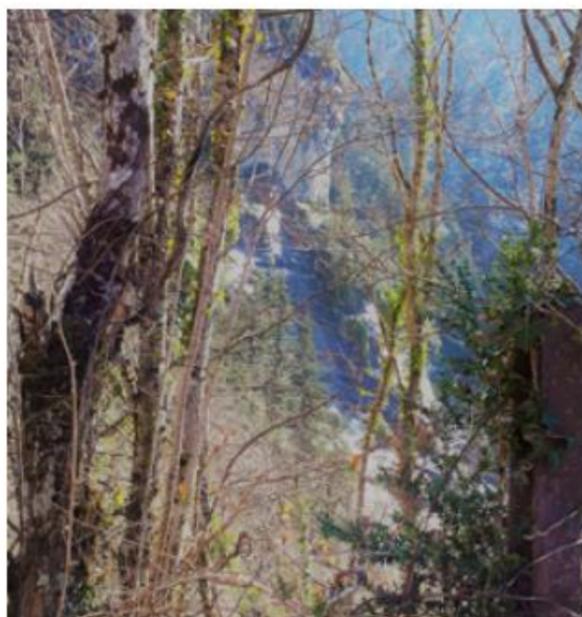
Concernant le projet de centrale hydroélectrique sur le territoire de la commune d'Eaux-Bonnes, les conditions de cette promesse de bail et de constitution de servitude sont les suivantes : une durée de 5 ans de la promesse pour la levée des conditions suspensives (autorisations administratives préalables), une durée égale à 50 ans du bail et un loyer annuel de 20 000 € à minima et 10 % du chiffre d'affaires.

La société Eléments souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité, ainsi que toute démarche permettant le développement effectif du projet sur le

territoire de la commune. A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par la société Eléments auprès du conseil municipal, des services de l'Etat, des propriétaires et des exploitants, le dépôt de la demande d'autorisation environnementale sera réalisé.

Après avoir pris connaissance du projet de promesse de bail emphytéotique et de la note explicative de synthèse jointes à la convocation du conseil municipal et après en avoir délibéré (7 voix pour et 4 contre), le maire a émis un avis favorable pour que la société Eléments étudie le développement d'un projet de centrale hydroélectrique. Les votes contre résultent d'un manque de communication et de réunions faites dans un laps de temps très court ». Actuellement, rien n'est signé, simplement une autorisation de lancement d'études.

Budget. La reconduction de l'exonération de loyer pour deux mois supplémentaires (février et mars 2021) pour tous les commerçants ayant contracté un bail commercial pour un bâtiment propriété de la commune a été



La société Eléments va réaliser des études de faisabilité du projet. © Mairie d'Eaux-Bonnes

votée à l'unanimité.

Sur autorisation du conseil, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 s'élève à 82 500 €, soit 25 % de 330 000 € (4 abstentions).

Tous les points en lien avec l'administration ont été votés à l'unanimité.

Adhésions. La commune a adhéré au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024 proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier pour une durée de 5 ans (taux d'assurance

5,93 % comprenant toutes les garanties). Elle a aussi adhéré à la centrale d'achat Ecobuage de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ; le conseil a autorisé le maire à signer la convention proposée.

Signalétique pastorale. Le conseil a délibéré en faveur de l'acquisition et de la mise en place de la signalétique pastorale via l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn. L'échelle départementale permet d'apporter une réponse efficace à la volonté de la commune de maintenir et renforcer le pastoralisme sur son territoire.

Site internet. Un site internet communal va être créé. Sa réalisation et sa maintenance seront confiées au Service intercommunal du numérique de l'APGL.

ZOOM

Fermeture des thermes : une perte sèche pour toute la vallée

Des instances (SEPA- mandataire délégué) ont conseillé de ne pas réceptionner le chantier de la Bulle il y a 4 ans de cela. « Ils ne répondent que pour repousser un verdict et des rendez-vous de trois mois en trois mois sur les travaux de la Bulle ? S'ils avaient réceptionné avec des réserves, même importantes, la commune aurait pu actionner l'assurance dommage ouvrage. Cela aurait permis de ne pas déboursier autant de frais de justice. Le manque à gagner (loyers, DSP) et les frais payés à tort (électricité, etc.) sont équivalents à 500 000 € par an depuis 2017. » Une requête a été faite auprès du juge pour pousser l'expert à décider.

Les élus de la majorité expliquent : « C'est un système ubuesque qui concerne l'architecte, le bureau d'études et des entrepreneurs qui se rejettent la responsabilité. » Il existe une perte sèche de revenus pour toute la vallée d'Ossau (commerce et locatif) due à la fermeture des thermes depuis 2016.

La République des Pyrénées – 08 juin 2021

IDRON Conseil municipal jeudi 10 juin

Le conseil municipal se réunira en mairie d'Idron, jeudi 10 juin à 18 h. À l'ordre du jour : adhésion à l'agence publique de gestion locale pour le service numérique ; communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : Schéma de mutualisation numérique, adhésion au bloc « poste de travail ».

IDRON

La commune adhère à l'Agence publique de gestion locale

Au cours de la séance du jeudi 10 juin, le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'Agence publique de gestion locale pour le service numérique. Ce service permet à chaque commune d'adhérer au niveau de service souhaité respectant ainsi la logique de mutualisation qui repose sur le principe du volontariat.

Dans le cadre de cette gestion, la Communauté réalisera pour Idron les missions et les activités suivantes : la fourniture et le maintien en condition opérationnelle des postes de travail et de l'application de travail collaboratif selon une dotation spécifique (hors périmètre pour la fourniture des matériels des classes scolaires qui feront l'objet d'une autre convention et de la fourniture de la maintenance des systèmes d'impression) ; la prise en main de l'agent sur l'utilisation de son nouvel outil informatique ; l'assistance au maintien en condition opérationnelle des applications métier. Un audit sera réalisé dans la commune afin de vérifier si les applicatifs métiers installés en local sur les postes de travail pourront être réinstallés ou pas ultérieurement.

La fourniture de ces prestations par la Communauté se fera moyennant un tarif de 2,50 € par an et par habitant.

IDRON

Les travaux avancent bien, un marché des artisans créateurs le 4 juillet

Le maire André Nahon a fait le point sur les nombreux travaux en cours lors du conseil municipal.

Le dernier conseil municipal a été l'occasion pour le maire André Nahon de faire le point sur les dossiers en cours et les principales réalisations de la mairie depuis la dernière réunion.

Il a également évoqué les manifestations à venir. Un marché des artisans créateurs et l'accueil des nouveaux arrivants sont ainsi prévus le dimanche 4 juillet à 11h.

Voici un tour d'horizon des différents travaux et décisions :

→ **Beth Soureilh 4** : intégration dans le domaine public. Préalablement, les arbres du chemin du Hourat seront élagués par les propriétaires.

→ **Lotissement l'Ermitage** : les enrobés ont été réalisés. Il reste à traiter les trottoirs en sable stabilisé.

→ **Chemin la campagne** : l'aire de jeu a été dotée d'une balançoire qui vient compléter le toboggan existant.

→ **Travaux d'effacement des réseaux aériens** : ces travaux sont coordonnés par Enedis et le SDEPA. L'enfouissement d'une ligne moyenne tension sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis est en cours de réalisation. Au bénéfice de ce programme, les réseaux Orange, route de Lée, seront effacés. L'itinéraire Sud emprunte la rue de l'Industrie, le chemin de la Plaine et la route de Lée. L'itinéraire Nord depuis la salle polyvalente emprunte le parc de la mairie et



La halle du marché est quasiment terminée. © ANDRÉ PASTOREL.

l'avenue des Pyrénées jusqu'à Panorama. Les réseaux basse tension électricité et télécom seront enfouis par le SDEPA, de la mairie à la rue du Panorama.

→ **Signalisation au sol** : la mairie a mandaté un prestataire pour retracer l'intégralité des signalisations au sol de la commune, y compris les emplacements handicapés.

→ **Limitation de vitesse** : sur l'avenue de Beaumont, la limitation à 30 km/h sera maintenue jusqu'au cimetière, et ensuite ramenée à 50 km/h.

→ **Problème des chats errants** : signature d'une convention avec la SACPA pour la capture et la stérilisation des chats errants qui prolifèrent sur la commune.

CONVENTION SIGNÉE AVEC LA SACPA POUR LA CAPTURE ET LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS QUI PROLIFÈRENT SUR LA COMMUNE.

→ **Trésorerie** : le crédit de trésorerie de 300 000 € a été remboursé. La trésorerie s'établit dorénavant à 900 000 €, avant perception des dixièmes de l'ordre de 250 000 €. Il reste à payer sur la halle environ 100 000 € sur un montant global de 344 000 €, avec aides et subventions à recevoir de 275 500 €.

→ **Parc informatique** : la commune adhèrera à l'Agence publique de gestion locale pour le service numérique. Cette structure se chargera de l'équipement et de la maintenance du parc informatique des agents municipaux.

🔍 ZOOM

Plusieurs décisions suite aux réunions de quartier

Ces derniers jours, plusieurs réunions de quartier ont été effectuées, avec un intérêt certain de la part des riverains concernés, présents en nombre. Voici les principales décisions prises à la suite de ces réunions :

- Lotissement du Hameau : réfection des trottoirs et des emplacements de parkings. Les trottoirs seront refaits en sable. Un avaloir d'eau pluviale est à refaire. Le trottoir en sable sera prolongé jusque sur l'avenue des Arroutourous.
- Clos Bellevue : réfection de l'enrobé ; installation d'un lampadaire photovoltaïque.
- Placette des Eglantines : réfection en sable compacté et mise en place de jeux pour enfants.

PONTACQ

« Pontacq contre-attaque » a présenté les prochains projets de la commune



Environ 200 personnes ont assisté à la réunion publique. © LOUISICOURREHERE

La réunion publique a attiré environ 200 personnes et évoqué notamment les actions liées au label « Petites villes de demain ».

Dans la salle polyvalente Pierre Lacaze, environ 200 personnes, venues de Pontacq et des villages de la vallée, ont assisté durant près de trois heures à la réunion publique portant sur l'avenir et la dynamisation de la commune et intitulée « Pontacq contre-attaque ».

Au cours de cette réunion animée par Jérôme Tapie, cinq intervenants ont pris la parole : le maire Didier Larrazabal, la DGS Amélie Hustaix, Alizé de la Monneray, cheffe de projet Petites villes de demain à la CC-NEB (Communauté de communes Nord Est Béarn), Elsa Mandement, de l'APGL

(Agence publique de gestion locale) et Xalbat Etchegoin, urbaniste CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Didier Larrazabal a rappelé « les améliorations apportées par son équipe municipale depuis 2008 : la zone de Pey, l'Espace J.-C. Hauret, la Maison de santé, les vestiaires et foyers au stade Jean-Estrade, le futur collège, l'achat du terrain Mathelié, etc. Ce soir, avec 'Pontacq contre-attaque', il s'agit de prévoir une dynamisation sur 15 ans pour le bien des habitants de Pontacq, mais aussi des villages voisins. Pontacq a vu disparaître ses industries, mais il va falloir se montrer volontariste, reconquérir les friches industrielles, moderniser l'espace public afin d'attirer de nouvelles populations, protéger le patrimoine. Dans un cadre de vie que beaucoup

nous envient, des améliorations vont survenir ».

Un labo d'analyses annoncé

Ont déjà été annoncées pour début 2022 l'arrivée d'un laboratoire d'analyses et la création d'une brasserie privée, entre autres.

Alizé de la Monneray a rappelé que « Pontacq, comme Lembeye et Morlaàs, a obtenu le label « Petites villes de demain ». Cela va diffuser une dynamique de développement profitable aux villes et villages de la CC-NEB grâce à l'aide financière de l'Etat ». Plusieurs axes de développement ont été expliqués : habitat, économie, accessibilité, services publics, etc.

Xalbat Etchegoin a souligné « la richesse du cadre de vie, la situation favorable de Pontacq et des environs, et l'espace public avec des places centrales d'environ 2 hectares permettant de réelles améliorations d'urbanisation et de végétalisation ».

Elsa Mandement a énuméré de nombreuses propositions « pour améliorer et dynamiser l'espace public, les divers axes et notamment l'avenue Henri IV », proposant un plan guide et diverses actions.

Le maire et Amélie Hustaix ont ensuite évoqué la création d'un lotissement à partir de 2023, prévu sur 10 ans, qui comportera une cinquantaine de logements à proximité du futur collège, et le projet de revitalisation allant de Lamarque au futur collège.

Furent aussi évoquées les friches industrielles, notamment l'ancienne usine Montbrun « qui représente pour l'instant un danger ». Didier Larrazabal a listé les travaux prévus à l'actuel collège Jean-Bouzet lorsqu'il sera libéré au profit des associations (pas avant septembre 2022), et aux alentours du collège, la fresque, le parc près de Saint-Frai, l'ancien camping, les promenades au bord de l'Ousse, etc.

Le centre-bourg ne pourra être revitalisé que lorsque les travaux de réfection des égouts et de voirie seront effectués. Le cas de la maison Tubié a aussi été cité.

La parole a ensuite été donnée aux personnes présentes et de nombreuses questions ont fusé. En conclusion, le maire a rappelé son souhait « que la dynamisation prévue profite aux Pontacquais et aux gens des villages voisins ».



Un groupe d'« ambassadeurs »

Dans les projets énoncés par Alizé de la Monneray a été citée la création d'un groupe d'environ 30 ambassadeurs (élus, habitants, membres d'associations, commerçants, ...) chargés de proposer les améliorations à apporter à Pontacq, groupe qui se réunirait régulièrement.

La République des Pyrénées – 09 février 2021

ASSAT

La dernière tranche de travaux va être réalisée sur la route du Pont

Débutés en 2013, les aménagements de la route du Pont devraient s'achever cette année.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, les points à l'ordre du jour étaient nombreux.

Le conseil municipal a abordé les aménagements sur la route du Pont démarrés en 2013 et qui doivent s'achever cette année. La dernière tranche concerne la route du Pont, du chemin de Vignau jusqu'au rond-point du Souvenir Français, ainsi que la rue Vieille et les amorces des rues du Château et rue du Village. S'agissant de la rue Vieille, des travaux de désimperméabilisation seront nécessaires. Le maximum de subventions possible est demandé au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales auprès de l'Agence de l'eau.

Au préalable, le maire avait rappelé à l'assemblée que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation. Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal et, pour les communes de 1 000 habitants et plus,



La dernière tranche de travaux concerne la portion du chemin du Vignau jusqu'au rond-point du Souvenir Français. C. OBERDINGUE

les modalités du droit d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune (art. L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales). Le conseil municipal a adopté le règlement intérieur présenté.

Signalétique. La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) a mis en place une signalétique générale, permettant d'identifier les principaux points d'intérêt du territoire (centres-bourgs commerçants, hôtels et restaurants, services et

équipements à la population, stationnements, sites patrimoniaux et touristiques). Le conseil municipal avait délibéré en août 2018 sur ce projet de signalétique d'information locale et sur l'attribution d'un fonds de concours à la CCPN. La réalisation du projet étant terminée, le conseil municipal a décidé de participer au financement à hauteur de 5 214,95 € et a autorisé le maire à signer la convention d'attribution mise à jour.

Groupements de commandes pour l'achat de masques. Le maire a rappelé que la CCPN a

initié la création de trois groupements de commandes pour faciliter l'approvisionnement des communes et collectivités du territoire en masques chirurgicaux, masques alternatifs et distributeurs de gel hydroalcoolique. La commune d'Assat a participé à un de ces groupements de commandes (masques chirurgicaux). Ces opérations ayant été réalisées dans le cadre d'une urgence impérieuse, il a été décidé de régulariser la situation par la signature des conventions constitutives de groupement.

Aménagement de la cuisine de la cantine scolaire. Afin de lancer les travaux de modification de la cantine scolaire en vue d'y aménager une cuisine de fabrication, une assistance technique et administrative est nécessaire. Cette mission est confiée au Service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'Agence publique de gestion locale par le biais d'une convention.

Renouvellement du Contrat unique d'insertion. Le conseil municipal a autorisé le renouvellement pour 6 mois du Contrat unique d'insertion, dans le cadre du parcours emploi compétence (PEC), avec un temps de travail qui resterait fixé à 20 heures par semaine en moyenne.

La République des Pyrénées – 11 février 2021

VIELLENAVE-DE-NAVARRENX

Salle multi-activités : le chantier avance

L'achèvement des travaux dans l'ancienne grange est prévu pour fin août.

Jacques Bourguet, le maire, et quelques membres du conseil municipal se sont rendus samedi matin sur le chantier de la salle multi-activités pour constater l'état de son avancement. Les travaux, lancés début novembre et quelque peu retardés par la météo, vont pouvoir se poursuivre maintenant que la réfection de la toiture en tuiles est achevée.

Destinée aux associations

L'aménagement intérieur du bâtiment, une ancienne grange construite en galets du gave, « dont nous voulons conserver le cachet », souligne le maire, comprendra au rez-de-chaussée et sur 175 m² la salle principale avec une extension office et laverie, un local de rangement et le hall d'entrée. À l'étage sera créée une mezzanine de 51 m². L'achèvement des travaux est prévu pour fin août et le bâtiment pourra alors accueillir le



Le maire Jacques Bourguet, entouré de quelques conseillers, devant l'entrée de la future salle multi-activités. © JEAN-FERRE OMBRIET

comité des fêtes et d'animations et d'autres associations.

Ce chantier – le plus gros de la mandature – est estimé à 420 000 € et financé en partie par l'État via la DSIL (112 611 €), le Département (145 120 €), le fonds de con-

cours de la CCBG (10 000 €). 152 269 € restent à la charge de la commune, se décomposant entre un emprunt (117 000 €) et les fonds propres (35 269 €). Le projet, déjà porté par l'édile en 2015 lors de son premier mandat, s'était

concrétisé en 2016 avec l'achat par la commune de l'ancienne grange, puis une convention avait été signée en 2017 avec le service patrimoine de l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour finaliser son plan d'aménagement.

BILHÈRES-EN-OSSAU

De gros travaux d'embellissement sur la commune

Après les lavoirs et l'enfouissement du réseau électrique, place à la toiture de l'église, au chemin du Pont de Bilhères et à la place de Peyre-Cabe.

Suspendu à flanc de montagne, Bilhères-en-Ossau est probablement le village qui représente le mieux l'authenticité de la vallée d'Ossau avec ses ruelles étroites et sinueuses, ses maisons de pierre blotties les unes contre les autres comme si elles voulaient se tenir chaud au cœur du bourg, ses lavoirs qui diffusent en continu le doux bruit de l'eau vive, sa vue privilégiée sur le pic du Midi d'Ossau... Aussi, les travaux d'embellissement continuent.

Restaurer le patrimoine bâti

Après des élections municipales perturbées par la pandémie de la Covid-19, l'installation du nouveau conseil municipal n'a pu s'installer qu'à partir de juillet 2020. Bernard Bonnemason, élu maire, compte bien continuer à valoriser son village, épaulé de son équipe, afin de le rendre attractif, attirer de nouvelles familles et lui donner une dynamique alors que de plus en plus de citoyens fuient les grandes métropoles.

Depuis 2017, les lavoirs du village ont été dignement rénovés grâce au partenariat avec la Maison de la montagne, la fédération compagnonnie des



La réfection de la toiture de l'église de Bilhères-en-Ossau sera le plus important chantier de l'année et le plus coûteux. © J. LEBLANC

métiers du bâtiment (FCMB) et différents organismes de réinsertion avec des jeunes en situation d'exclusion et de précarité socioprofessionnelle. Un magnifique succès puisque plusieurs de ces jeunes ont trouvé une vocation et poursuivent une formation qualifiante désormais.

D'autre part, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques s'achève. Outre son côté esthétique, car plus aucun poteau ne vient gâcher le paysage, c'est aussi préserver tous

ces câbles des intempéries et l'occasion de passer la fibre qui sera bientôt accessible.

Un chantier à 1,5 million

La toiture de l'église, datant des années 30, dont les ardoises, leurs attaches et sa zinguerie commencent à représenter un danger pour les personnes qui circulent à proximité, sera entièrement rénovée. « C'est un lourd chantier à 1,5 million d'euros, les échafaudages représentant le plus gros poste, il débutera cet

été et s'achèvera à l'automne prochain. La commune sera assistée par un architecte de l'Agence publique de gestion locale (APGL) afin de définir le cahier des charges des travaux, lancer les appels d'offres et assurer la conformité de la consultation et des demandes de financement et des subventions », a déclaré l'édile.

Quant au chemin du Pont de Bilhères, endommagé il y a plusieurs années par un glissement de terrain, il sera entièrement



Le maire Bernard Bonnemason entend bien poursuivre l'embellissement de la commune et développer son attractivité. © J. LEBLANC

réhabilité pour permettre un accès direct au vallon de l'Arriu Mage pour les promeneurs, vététistes, etc. Déclaré d'intérêt pastoral également, ce chemin fait l'objet d'une demande de subvention aux fonds européens agricoles par le biais de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHBB).

Enfin, la place de Peyre-Cabe fera également peau neuve. Située en haut du village et faisant office actuellement de parking, elle sera végétalisée, aménagée de tables, pour l'accueil des visiteurs. Elle sera aussi pourvue d'une plate-forme de déchargement et d'une aire de retournement afin de permettre la livraison et la manutention de matériaux volumineux.

CHÉRAUTE

Deux logements dans l'ancienne école

Après un an de travaux, la municipalité de Chéraute va proposer deux logements locatifs dans l'ancienne école communale de Hoquy qui comprendra également une salle communale.

De type F3, l'un à l'étage pour un loyer de 420 euros, et l'autre au rez-de-chaussée, pour 503 euros, les logements ont été entièrement rénovés par des artisans locaux.

« On a voulu des logements lumineux et ouverts sur l'extérieur, explique Christelle Mange, maire de Chéraute. On aimerait que ce lieu soit destiné à des familles ou des jeunes couples qui soient du territoire. Les travaux sont terminés et nous savons qu'il y a peu de biens neufs qui sont mis en location, on espère que ce soit rapidement occupé à partir du 1^{er} mars ».

Lieu pour tous

Une salle communale publique a également été aménagée dans le bâtiment afin d'y organiser des réceptions et réunions. Elle sera à la disposition d'associations et pourra servir de salle de danse pour les nombreux jeunes et groupes locaux. « Le préau a été rénové et



La municipalité souhaitait conserver une salle communale tout en proposant des logements. PHOTO A.J.

équipé en éclairage et des toilettes publiques adaptées aux personnes handicapées. Des douches ont été installées », poursuit-elle.

Les travaux, commencés il y a un an, ont été aidés par la Communauté d'agglomération Pays basque, le Département, la Région ainsi que l'État à hauteur de 200 000 euros pour un montant total de 500 000 euros. « Pour monter les dossiers administra-

tifs, nous avons fait appel à l'Agence publique de gestion locale de Pau qui propose aux communes adhérentes une assistance juridique et technique pour tous types de constructions et d'aménagements publics, précise le maire. Quelques installations restent à terminer : le boulodrome et l'aire de jeu pour les enfants ainsi que le lieu de stockage pour les jeunes du comité des fêtes. »

Audrey Jasa

NAVARRENX

Conventions, concession et mandatement

Le Conseil municipal, avec onze présents et deux excusés, s'est réuni, mercredi 3 mars, autour de Madame le maire, Nadine Barthe, pour régler quelques points de fonctionnement.

Moto-cross

La commune renouvelle pour cinq ans sa concession pour le terrain de moto-cross du Brané, pour 120 euros par an, le moto-cross apportant une certaine notoriété à la ville.



La concession est renouvelée pour le moto-cross. ARCHIVES J. S.

Accessibilité

La mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmé prévoyait des travaux terminés pour fin 2021. Il est prévu pour rendre les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public, propriétés de la commune, conformes aux exigences de la réglementation concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le Conseil a approuvé la convention avec l'Agence publique de gestion locale (APGL) afin de permettre la réalisation des travaux, pour lesquels des demandes de subventions vont être déposées. Coût estimé : 4 550 euros.

Modifications du PLU

Des modifications seront apportées au dernier plan de zonage élaboré en 2008. La commission aménagement durable du territoire, travaux voirie, logement et bâtiment a effectué quelques transformations sur trois points : zone urbanisable ;

zone agricole et zone naturelle. Ce projet de modification a été présenté aux personnes publiques associées (Conseils départemental et régional) et il sera mis à la consultation du public prochainement.

Voies à incorporer d'office

L'APGL sera mandatée pour assurer l'incorporation des voies du Larroder et Milhet dans les voies communales.

Contrats civiques

Un point a été fait sur les contrats civiques qui vont permettre à la bibliothèque d'employer en mission un jeune et à la mairie deux jeunes auxquels seront confiées diverses missions : soutien administratif, soutien scolaire et périscolaire et, en période estivale : centre d'interprétation et accueil des pèlerins ou enquêtes liées à la population.

J. S.

NAVARRENX

La mairie et l'école seront bientôt mieux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Des aménagements réglementaires faciliteront l'accès des personnes à mobilité réduite à ces deux bâtiments.

Quatre délibérations et quelques questions diverses étaient au menu du conseil municipal qui s'est tenu mercredi dernier. **Henri Cazalets a présenté une convention passée avec l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour une mission d'accompagnement afin d'élaborer des dossiers de déclaration préalable de travaux relatifs à l'accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite (PMR), en particulier la mairie et l'école.** « Deux dossiers complexes et prioritaires nécessitant l'expertise de l'APGL », a fait remarquer le conseiller.

Le devis de l'APGL de 4 726 € représentant 17 demi-journées de travail pour l'élaboration des dossiers bénéficiera d'une subvention de 30 % de l'État via la

dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR). Ces deux projets étaient inscrits à l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour la période 2017-2021 qui concerne 21 bâtiments (écoles, mairie, gîtes communaux, lieux de culture, cimetière, théâtre des échos, toilettes publiques) qui devront subir des aménagements : rampes d'accès, signalétique, aménagement de locaux ou encore reconstruction de toilettes à l'Esplanade pour un reste à réaliser de 70 000 €. Accepté à l'unanimité.

Concession du moto-cross. La maire Nadine Barthe a présenté la demande de renouvellement de la concession du moto-cross qui arrivait à échéance le 31 décembre 2020. Après examen, il a été décidé de maintenir sa durée à 5 ans et d'augmenter la redevance annuelle qui était de 80 € par an à 120 € par an. Le renouvellement devra être validé par l'Office national des forêts. Depuis sa création il y a 46 ans, la qualité du circuit de 2 km du moto-cross n'a cessé d'être amé-

liorée par les bénévoles du club au point que s'y dispute chaque année au moins une épreuve officielle du championnat. L'hiver, il accueille de nombreuses écuries professionnelles qui viennent s'y entraîner. Décision acceptée à l'unanimité.

Modification du PLU. Henri Cazalets a ensuite présenté le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) qui permet dans les différentes zones urbanisables (UC), agricoles (A), naturelles (N) de prendre des dispositions autorisant par exemple l'implantation d'habitations ou hangars agricoles, la réduction du nombre de places de stationnement dans le cadre d'habitats collectifs ou encore l'extension du camping. Ce dossier soumis à l'avis des institutions (préfecture, conseil départemental, conseil régional, mission évaluation environnementale de la DREAL et



La mairie et l'école vont subir des aménagements. © JEAN PIERRE OMPARET

CDPENAF) a été validé par celles-ci. Accepté à l'unanimité.

Voirie publique. La commune poursuit sa campagne de classement et d'incorporation dans la voirie publique de voies privées des lotissements Larroder et Milhet dont elle assure l'entre-

tien et **mandate l'APGL à cet effet afin que ces nouvelles voies soient comptabilisées dans le linéaire pris en compte pour les dotations de l'État.** Pour rappel, la commune entretient 20 000 mètres de voies communales. Accepté à l'unanimité.

Les locaux de la régie des eaux et de l'urbanisme rénovés

ORTHEZ

Les bâtiments réclament une mise aux normes et une extension

Infiltrations d'eau, isolation thermique obsolète et exigüité de leurs locaux : les conditions de travail des agents de l'urbanisme comme de la régie des eaux d'Orthez ne semblent pas être une sinécure. Une situation « d'urgence » qui pousse la municipalité à envisager des travaux de mise aux normes et d'extension de ces bâtiments vieillissants.

Mardi soir, le Conseil municipal a ainsi voté à l'unanimité la signature d'une convention avec l'Agence publique de gestion locale (APGL) afin de solliciter une assistance technique et administrative de ses services. Le chantier à mener s'inscrit



Exigus et mal isolés, les bâtiments de l'urbanisme et de la régie des eaux n'offrent plus un espace de travail réglementaire. PH.F.M.

d'abord dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (AdAP), voté en 2016, qui prévoit la mise en accessibilité des services de l'urba-

nisme et de la régie des eaux à l'horizon 2021. L'état de la toiture, victime de nombreuses fuites et infiltrations, commande, en outre, une

rénovation de la couverture du bâtiment. Par ailleurs, la Ville prévoit, à l'occasion de ce chantier, d'agrandir les locaux.

350 000 euros de travaux

« Les locaux actuels regroupent dans certains bureaux trois personnes pour moins de 15 m², soit 5 m² par agent », indique Jacques Laborde, adjoint aux travaux. Or les normes imposent un minimum de 11 m² par personne dans les bureaux partagés.

Le projet d'extension prévu avec l'installation de bâtiments modulaires reliés à l'édifice principal doit ainsi offrir davantage d'espace de travail ainsi qu'une salle dédiée au personnel et des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite. « L'accueil du public sera amélioré avec la création d'une entrée com-

mune entre les services de l'urbanisme et la régie des eaux, permettant une plus grande lisibilité », précise l'élu.

Enfin, le confort des bâtiments doit être amélioré par le remplacement des menuiseries du simple en double vitrage, ainsi que l'isolation des combles et des murs. Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 349 672 euros hors taxe. « La Ville attend environ 50 % de subventions sur cette opération », a indiqué le maire. L'État a ainsi été sollicité au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Le budget de la commune et celui de la régie des eaux devront se partager le solde de la facture. Des travaux réalisés d'ici fin 2021, selon le rapport des orientations budgétaires de la régie des eaux.

Franck Meslin

Les locaux de la régie des eaux et du service urbanisme seront rénovés

La Ville engage les opérations pour la remise aux normes et l'extension du bâtiment partagé par le service urbanisme et la régie des eaux en contrebas de l'avenue Francis-Jammes. Le chantier, estimé à 349 672 €, devrait démarrer à l'horizon fin 2021.

Le cadre de travail des agents de la régie des eaux et du service urbanisme devrait gagner en qualité d'ici quelques mois. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont en effet lancé les opérations pour la remise aux normes des locaux qu'ils partagent en contrebas de l'avenue Francis-Jammes.

Un projet qui comprend notamment la mise en accessibilité du bâtiment, la sécurité incendie, des travaux de reprise de couverture... Mais aussi l'extension des locaux occupés par la régie. Le tout pour un montant estimé à 349 672 € HT. Afin d'alléger la douloureuse, la Ville prévoit cependant de solliciter une aide de l'État au titre de la dotation de soutien de l'investissement local (DSIL).

Infiltrations régulières

« Le bâtiment a subi de nombreux sinistres dus aux fuites et aux infiltrations au niveau du toit. Le programme de travaux prévoit la dépose de la couverture du bâtiment en fibrociment amiante, son remplacement et le renforcement de la charpente existante », a expliqué devant l'assistance l'adjoint Jacques Laborde. Le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles et



Le bâtiment partagé par le service urbanisme et la régie des eaux doit notamment être mis aux normes d'accessibilité. La sécurité incendie, la réfection de la couverture et l'extension des locaux dédiés à la régie des eaux sont également envisagés. ©A.R.

des murs par l'intérieur devront en outre améliorer les performances énergétiques du bâtiment, dont les locaux actuels « présentent d'importantes déperditions de chaleur ».

Des modulaires pour la régie

Du côté de l'aile attribuée à la régie des eaux, l'installation de nouveaux bâtiments modulaires reliés à l'existant par un sas permettra quant à elle d'aménager trois bureaux supplémentaires. De quoi désengorger un tantinet l'espace.

« Les locaux actuels ne permettent plus d'accueillir dans

des conditions optimales. Les normes et les recommandations liées aux superficies minimales par personne pour les bureaux partagés sont de minimum 11 mètres carrés par agent. Les locaux actuels regroupent dans certains bureaux trois personnes pour moins de 15 m². De plus, ils ne disposent pas d'espace dédié

au personnel, ni de sanitaires adaptés », souligne l'adjoint. Deux points qui seront également résolus à l'issue des travaux.

Pour accompagner les préparatifs, l'assistance de l'Agence publique de gestion locale (APGL) sera requise. Le chantier proprement dit devrait démarrer en fin d'année. « Il aura lieu entre 2021 et 2022, suivant les phases du chantier. À mon avis, il n'y aura pas grand-chose avant novembre-décembre », précise le maire Emmanuel Hanon.

A.R. arthur.p@pyrenees.com

LE CHANTIER DEVRAIT DÉMARRER EN FIN D'ANNÉE ET SE DÉROULER ENTRE 2021 ET 2022

EN IMAGE



BARCUS

Les travaux avancent au presbytère

Les travaux d'aménagement de l'ancien presbytère vont bon train. L'entreprise Luro de Viados et son équipe ont procédé aux importants travaux de démolition et d'évacuation des gravats afin de préparer les différents niveaux.

Après avoir coulé les sols du rez-de-chaussée la semaine dernière, ce jeudi 18 mars, c'était au tour du coulage des planchers du premier niveau. Les travaux se poursuivent et avancent bien mettant une certaine animation sur la place de la mairie. ©ESTE

TARSACQ

Un an de travaux pour rénover la salle des 4X4



Maïté Mirassou, maire de Tarsacq (au centre), en compagnie de ses deux adjoints (à gauche) et des responsables de la Maison des communes (à droite). © JEAN LOUIS GAURY

Datant des années 1990, cette salle sera transformée en un véritable lieu de festivités.

La commune de Tarsacq vient de lancer un vaste chantier qui devrait durer près d'un an pour faire, de la salle des 4x4, un établissement permettant d'accueillir du public : d'un côté pour les noces, les banquets, les séminaires, et de l'autre pour les spectacles, les repas de famille ou associatifs, etc. Entre les deux salles, il y aura une cuisine toute équipée, un local de rangement, etc.

Maïté Mirassou, l'édile de Tarsacq, était entourée de ses deux adjoints, Eliane Dutil et Serge

Estrem, de Camille Marimbordes de la Maison des communes et d'Antoine Beaulieu, ingénieur chargé du suivi des travaux, pour présenter ce qui deviendra un établissement aux normes pouvant accueillir du public en toute sécurité. Cet ensemble, situé en limite de l'ancien circuit de 4X4, est loin des habitations, facile d'accès et permet le stationnement de véhicules. « On ne pouvait plus rien faire, ce n'était pas aux normes. Aussi, dès que les travaux seront finis, on pourra y accueillir des mariages et en ce domaine, il y a de la demande », a souligné l'édile.

Aménagements extérieurs
« Nous assistons les petites communes pour de la construc-

A L'ISSUE DES TRAVAUX, LA MAIRIE DISPOSERA D'UNE GRANDE SALLE DE 450 M² ET D'UNE AUTRE DE 160 M².

tion, de la rénovation et des aménagements divers, notamment des communes qui ne disposent pas de services permettant d'étudier et de suivre les travaux », a souligné Camille Marimbordes de la Maison des communes.

1 194 849 euros de travaux seront nécessaires pour réhabiliter entièrement cet ensemble (lire le zoom). Maïté Mirassou a d'ailleurs souligné qu'il lui a fallu convaincre son conseil municipal de la nécessité de transformer cette salle des 4X4 en un véritable lieu de festivités. Cette salle date des années 1990 et l'extension des années 2000. A l'issue des travaux, la mairie disposera d'une grande salle de 450 m² et d'une autre de 160 m² plus toutes les servitudes, ainsi que des aménagements extérieurs comme une sorte de pergola côté sud de la grande salle.

ZOOM

1 194 849 euros de travaux

Le montant des travaux est estimé à 1 194 849 euros TTC, aussi la commune a fait appel à une dotation de l'Etat par la DETR à hauteur de 232 531 euros, au Département pour 60 000 euros et à la Communauté de communes Lacq-Orthez par le biais du fonds de concours. Restera à la charge de la commune un financement par fonds propres et emprunts à hauteur de 522 000 euros.

Les entreprises chargées de travaux ont d'ores et déjà été désignées.

TARSACQ

Les salles communales vont renaître

La restauration des bâtiments communaux, situés au bout de la rue de la Saligue dans le « cadre agréable » d'une zone verdoyante, relève d'une « grosse réalisation », affirme Maïté Mirassou. La première magistrate en a fait la présentation à la presse, lundi 26 avril, au côté de ses adjoints, Eliane Dutil et Serge Estrem, et de professionnels de l'Agence publique de gestion locale, sollicitée pour la mise en œuvre de ce projet.

La salle communale, très utilisée, était « devenue trop petite », tandis que la salle polyvalente mitoyenne, plus grande, était, elle, « vieillissante ». De quoi convaincre le Conseil municipal d'engager des travaux de restructuration globale, à la faveur de « l'impérieuse nécessité de rénover et de désamianter la toiture », résume Maïté Mirassou. La salle polyvalente, occasionnellement destinée à la location, « ne trouvait plus preneur », poursuit-elle, ajoutant que « l'absence de chauffage et d'ouvertures sur l'extérieur » représentait un autre frein à son exploitation.

Coût total : 1 194 849 euros
Camille-Aurélien Marimbordes, architecte au sein de l'Agence publique de gestion locale, « syndicat mixte qui accompagne les collectivités locales dans leurs projets », a pré-



Élus et professionnels ont présenté le gros projet de rénovation des salles municipales. H.P.

senté l'aménagement de cet ensemble de 800 m², plan à l'appui. « Le principe des deux salles sera maintenu, avec un bloc-cuisine entre les deux », explique l'architecte, montrant « les façades requalifiées, avec d'avantages d'ouvertures ».

« L'aménagement d'une terrasse pergola s'inscrit dans l'idée de requalifier les abords du bâtiment et de l'ouvrir sur l'environnement », souligne-t-il, au côté d'Antoine Beaulieu, ingénieur bâtiment, « en charge du suivi des travaux ».

Avec un montant de

1194 849 euros TTC, le coût total des travaux, impliquant huit entreprises proches, est à la hauteur de la réalisation. La participation financière de l'État, du Département et de la Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO), va diminuer « le reste à charge de la commune, évalué à 50 % du total », dévoile Maïté Mirassou. Outre les fonds propres, la commune sollicitera un emprunt à long terme de 522 000 euros « pour cette opération dont l'aboutissement est prévu dans un an ».

Hervé Pouyau

ARTIX

Rénovation de l'école de musique : le dossier avance

L'unanimité a régné au conseil municipal qui a notamment évoqué les marchés de travaux de l'école de musique.

La dernière séance du conseil municipal s'est notamment penchée sur la rénovation de l'école municipale de musique, avec la conclusion des marchés de travaux.

Par délibération du 23 juin 2020, le conseil avait retenu le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour assister la commune dans ce dossier. Puis, le 19 novembre, le conseil municipal avait autorisé le dépôt de permis de construire relatif à ces travaux.

LE TOTAL DES TRAVAUX S'ÉLÈVE À 686 653 €, DONT 296 431 € D'AUTOFINANCEMENT.



L'école municipale de musique va être rénovée. © LIONEL VENTE

Le dossier de consultation des entreprises se décomposera en 12 lots. La consultation des entreprises a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le total des travaux s'élève à 686 653 €. La participation de subvention attribuée par l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

sera de 193 227 €. 196 995 € de subvention ont été sollicités auprès du Département, avec 296 431 € d'autofinancement.

Par ailleurs, la CCLO a approuvé des fonds d'un montant de 84 088 € qui devraient être attribués à la commune d'Artix pour des travaux d'enfouissement de réseaux

route d'Arthez.

Autres points :

- la création de deux emplois saisonniers d'éducateur territorial des activités physique et sportive, à l'occasion de l'ouverture de la piscine du 31 mai au 25 juin inclus, avec la compétence de maîtres-nageurs.
- le maire Jean-Marie Bergeret-

ZOOM

Trois emplois créés au centre de vaccination

Le conseil municipal a évoqué l'ouverture du centre de vaccination, avec la création de 3 emplois non permanents : deux personnes pour assurer le standard téléphonique, et une personne pour assurer la coordination des tâches administratives liées à la gestion du centre de vaccination.

Le maire Jean-Marie Bergeret-Tercq a remercié « tous les bénévoles et les professionnels de santé pour leur participation à ce centre de vaccination ».

Tercq est autorisé à signer la convention « référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes » que propose le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Toutes les délibérations de cette séance ont été adoptées à l'unanimité.

Sud-Ouest Béarn & Soule - 15 mai 2021

ARTIX

L'école de musique sera bientôt rénovée

Le Conseil municipal s'est penché sur la rénovation de l'école municipale de musique, avec la conclusion des marchés de travaux

Lors de sa séance du 6 mai, le Conseil municipal d'Artix s'est notamment penché sur la rénovation de l'école municipale de musique, avec la conclusion des marchés de travaux. Par délibération du 23 juin 2020, le Conseil avait retenu le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour assister la commune dans ce dossier. Puis, le 19 novembre, les élus avaient autorisé le dépôt de permis de construire relatif à ces travaux.

Le total des travaux s'élève à 686 653 euros, dont 296 431 euros d'autofinancement après subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investis-

tissement local (DSIL) et du Département. Le dossier de consultation des entreprises, dans le cadre d'une procédure adaptée, se décomposera en 12 lots.

Création d'emplois

Des fonds d'un montant de 84 088 euros devraient être attribués à la commune d'Artix pour les travaux d'enfouissement de réseaux, route d'Arthez.

Par ailleurs, deux emplois saisonniers d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, avec la compétence de maîtres nageurs, seront créés pour l'ouverture de la piscine, du 31 mai au 25 juin. Trois emplois non permanents ont

été créés au centre de vaccination : deux pour assurer le standard téléphonique et un pour la coordination des tâches administratives.

Le maire, Jean-Marie Bergeret-Tercq, a précisé que ce centre, porté par la mairie d'Artix, fonctionne grâce à huit médecins, un médecin coordonnateur, plus d'une vingtaine d'infirmiers et une vingtaine de bénévoles (accueil et surveillance post-vaccinale) qui se sont portés volontaires.

Enfin, le premier édile est autorisé à signer la convention « référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes » que propose le



Le dossier de rénovation de l'école est bien avancé. L.T.

Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées - Atlantiques.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité. **Laurent Toral**

LESCUN

Des fonds européens pour renforcer l'attractivité du centre de l'Abérouat

La réception des travaux a permis de faire le point sur les améliorations réalisées par la municipalité dans le cadre d'un programme transfrontalier européen Interreg-Poctéfa.



Les élus de Lescun et leurs partenaires ont participé à la réception des travaux. © OUILE GERN

La réception des travaux a permis de faire le point sur les améliorations essentielles qui ont été menées par la municipalité dans le cadre d'un programme transfrontalier européen Interreg-Poctéfa. Les travaux sont achevés et avec eux, une étape du projet transfrontalier « Belarouat », un pont entre le refuge de Bélagua en Navarre et le centre de l'Abérouat, haut lieu des séjours en montagne sur les hauteurs de Lescun, à 1 450 m d'altitude.

Ce dossier a pris du temps du côté de Lescun : « Les municipalités qui se sont succédé ont longuement réfléchi, le projet a été initié par les Espagnols qui ont sollicité Lescun, mais il a fallu repérer les priorités pour ce bâtiment patrimonial de la commune fort de son histoire et qui est géré par la Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Atlantiques », rappelle la maire Danielle Gay.

ZOOM

A la recherche d'un directeur pour cet été

La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Atlantiques recherche un directeur pour son centre de séjours de montagne de l'Abérouat. Il sera responsable du fonctionnement du centre de séjour et du refuge, de la gestion du personnel, du budget et du matériel. Il est demandé la connaissance du milieu montagnard et une bonne maîtrise de l'espagnol (parlé et écrit) compte tenu de la spécificité du centre. Le descriptif du poste est disponible sur le site www.laligue64.org et les candidatures sont à adresser avec CV et lettre de motivation au délégué général de la Ligue de l'enseignement. Le poste est à pourvoir dès le mois de juin.

La réception des travaux a mobilisé les élus de Lescun et leurs partenaires, la Ligue de l'enseignement 64 qui gère le centre, avec le vice-président, Michel Arribé et le trésorier, Maurice Arribé, l'architecte de l'APGL, maître d'œuvre, Philippe Sicabaig, David Di Marco du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Haut-Béarn et l'entreprise Ahrex. Ils étaient guidés par Didier Salabert, agent d'entretien du centre.

Un sentier aménagé sur 3 km

Au titre de la commune, de gros travaux ont été réalisés à commencer par l'accès au centre distant de 5 km du village avec l'amélioration du chemin communal. L'ensemble du système d'assainissement, qui datait de 1972, est réhabilité avec la création d'une station d'épuration biologique et la suppression des anciennes fosses recyclées pour augmenter la réserve d'eau de la sécurité incendie. Les menuiseries extérieures ont été remplacées à l'identique, en incluant du double vitrage, et des aménagements ont été réalisés pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Enfin, pour une partie plus touristique, un sentier pour randonneurs et VTTistes entre l'Abérouat et le plateau Sanchèse a été aménagé sur 3 km. Ces travaux de plus de 350 000 € ont été financés par

l'Europe, via le Feder à hauteur de 64 %, l'Etat (11 %), le Département (7,5 %), et la commune de Lescun (17 %).

Un deuxième volet plus pédagogique du projet Belarouat a été mené par la Ligue de l'enseignement avec l'installation d'une station météo avec une webcam, une table d'orientation devant le centre, et les aménagements d'un sentier d'orientation et d'un parcours VTT.

Le centre de l'Abérouat accueille toute l'année, des colonies et séjours de jeunes, des classes découvertes dans un bâtiment qui avait été rénové en 2008 (20 chambres de 2 à 5 lits avec salle de restauration), mais également une partie refuge de 30 places, autonome et accessible à tous randonneurs.

Accès à la webcam et informations sur le Centre de l'Abérouat sur le site de la Ligue de l'enseignement : www.laligue64.org.

LASSEUBE

Un demi-tour à plus de 4 000 euros pour le monument aux morts

Le Conseil municipal était réuni, ce jeudi 27 mai, à la Maison pour tous, pour avaliser à l'unanimité des dossiers dont les principaux concernaient le monument aux morts de la commune, qui devra pivoter de 180° après un siècle de quiétude, les subventions aux associations, l'achat de l'ancienne pharmacie qui devra rester un lieu commercial, et la rénovation de la salle polyvalente, avec le concours du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'agence locale, pour une mission d'assistance technique et administrative...

Érigé en 1920 par la marbrière Hum-Sentouré d'Oloron, pour une somme de 9 000 francs TTC, le Monument aux morts, à la longue liste de victimes de la première tragédie mondiale, va connaître un lifting sécuritaire, afin d'amener le portillon d'accès actuel, à l'opposé, côté place Amélie La Caze, soit un pivotement de 180°. Pour l'occasion, la troisième génération du feu (Fnaca) a été associée pour la forme à la démarche. Coût de l'opération 4 807 € HT avec 30 % du Département (1 442 €), 20 % du Souvenir français (961 €), 20 % de l'Onac (961 €), et 30 % de la commune (1 442 €).

Autres dossiers

Onze associations locales ayant présenté leur dossier



Le monument aux morts érigé en 1920 témoin d'une tragédie planétaire avec ses dizaines de noms de sacrifiés. J.-B.L.

vont se partager 11 620 €, dont 1 000 € pour la Bibliothèque, 4 000 € pour le Lasseube Handball, 2 000 € pour le Sporting Rugby, 3 500 € pour la Pelote lasseuboise, 300 € pour l'Arécrée, 100 € pour chacune des deux sociétés de chasse, 200 € club Seconde jeunesse, 120 € pour le cyclo. Les moyens de règlement des factures de cantine et garderie sont élargis

avec la mise en place du, prélèvement automatique et du titre payable par internet (TIPI). Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) sera mis en place à l'échelle du Haut-Béarn. Un projet de règlement intérieur du marché s'affine, et sera dévoilé lors du prochain conseil municipal du 2 juillet prochain.

Jean-Baptiste Laborde

LASSEUBE

Le monument aux morts va pivoter

Des travaux de mise en sécurité et de rénovation vont être menés sur le monument aux morts.

Le conseil municipal du 27 mai dernier a décidé, pour des raisons de sécurité, de faire pivoter à 180 degrés le monument aux morts afin que les cérémonies futures se fassent en espace protégé. Il est prévu aussi de rénover la grille ainsi que le marquage des noms. Cette restauration devrait s'élever à 4 807,30 € HT. Le financement passera par des subventions qui seront sollicitées auprès du Département, du Souvenir Français, de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Il devrait rester à charge de la commune 30 % de la facture, soit 1 442,19 €.

De nouveaux tarifs appliqués

Suite à des dépassements de crédits en section d'investissement, liés à l'équipement des tableaux interactifs numériques de l'école, des transferts de crédits à hauteur de 24 504 € pour régularisation s'imposent.

D'autre part, la municipalité a décidé d'appliquer, à compter de ce 1^{er} juin, des tarifs concernant l'utilisation de l'espace public : terrasses, trottoirs, emplacements de marché aux halles... Cependant, les locations de salles, équipées, restent gratuites pour les associations de Lasseube.

Afin de promouvoir la nouvelle identité de la commune, la municipalité pourra vendre des



Des travaux sont prévus au monument aux morts. © CORNE NLEPA

objets (mugs, tee-shirts, cabas...) et facturer l'utilisation du photocopieur et autres services fournis.

→ Subventions. C'est une enveloppe de subventions de 11 620 €, qui va être distribuée aux associations de la manière suivante : la bibliothèque centre culturel 1 000 €, le club Seconde Jeunesse 200 €, le Cyclo Lasseube 120 €, le handball 4 000 €, l'Arécrée 300 €, le SL rugby 2 000 €, la pelote 3 500 €, la société de chasse La Baïse 100 €, la société de chasse La Lasseuboise 100 €, la danse irlandaise Tri Damhsa 200 €, Lasseube en Transition 100 €.

Des participations exceptionnelles de 3 500 € vont être attribuées comme suit : 500 € pour le challenge Lassus (événement sportif en mémoire de Jonathan Lassus, sapeur-pompier), 500 € à l'Arécrée et 2 500 € à l'Amicale des pompiers de Lasseube.

→ Acquisition d'un immeuble. La municipalité a voté la signature d'une convention de portage, pour six ans, avec l'EPFL Béarn Pyrénées en vue de l'acquisition de l'immeuble situé 23 rue Louis-Barthou. Le prix d'achat est pour l'instant de 120 000 € net vendeur, offre d'acquisition acceptée par les propriétaires, les conjoints Majesté. L'immeuble bâti, à usage mixte de commerce et de logement, permettra à la commune d'envisager un projet dans cette voie.

→ Travaux de la salle polyvalente. Une convention va être signée avec l'APGL (Agence publique de gestion locale) pour bénéficier de l'assistance technique et administrative du Service intercommunal du patrimoine et de l'architecture pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle polyvalente.

→ Plan local d'urbanisme intercommunal. En matière d'urbanisme, acceptation du lancement du PLUi qui a vocation à définir les règles d'urbanisme, la politique de l'habitat et des déplacements urbains. Il devrait être opérationnel en 2025.

→ Divers. Autres points à l'ordre du jour : la possibilité de signer des contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel momentanément absent ; la dématérialisation des moyens de paiement pour la cantine et la garderie par le biais du prélèvement automatique et du titre payable par Internet TIPI ; le règlement intérieur du marché qui a été établi et sera entériné le 2 juillet.

BOEIL-BEZING

La départementale 38 va être sécurisée

Une convention va être passée avec le Département et la société Dragages du Pont de Lescar pour mettre en sécurité la route départementale 38.

Lors de sa dernière séance le conseil municipal réuni sous la présidence de Marc Dufau, maire, a délibéré à l'unanimité sur plusieurs sujets.

Marc Dufau a exposé au conseil que des travaux de sécurité sont envisagés sur la RD38 pour l'aménagement de cheminements piétons, de sécurisation d'arrêt de bus et de réfection de la chaussée sur la commune. Ces travaux nécessitent de passer une convention entre le Département, la commune et la société Dragages du Pont de Lescar. Le coût total de l'opération est fixé à 220 000 € TTC avec une part communale de 3 009,46 € TTC.

Les membres du conseil sont informés de la démarche de la société Valocime, intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 330 m² environ cadastré ZB68. Le conseil a accepté le principe de changement de locataire et a autorisé le maire à signer tous documents se rapportant à cette

affaire.

Une convention de délégation de service de fourrière animale proposé par l'association du nouveau refuge SPA des Hautes-Pyrénées située à Ibos a été proposée au conseil. Cette convention définit notamment le cadre juridique de capture, transport et prise en charge des animaux errants sur la voie publique et/ou dangereux par la fourrière et instaure une participation financière calculée à raison de 0,70 € par habitant. La convention sera signée.

Panneaux photovoltaïques

Marc Dufau a informé qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux de génie civil Orange, d'éclairage public et de renforcement du poste P13 clos des Myosotis. Le SDEPA a informé la commune du coût estimatif des différents travaux à réaliser. Le plan de financement estimatif est le suivant : pour le génie civil Orange, une participation totale de la commune de 24 014,37 € ; pour l'éclairage public participation SDEPA, département 27 829,83 €, participation de la commune



Des cheminements piétons seront aménagés sur la RD38. © JEAN-CHARLES ROUSSEL

15 382,42 € ; pour le renforcement, participation SDEPA 157 603,68 €, participation de la commune 5 956,77 €. Le maire a précisé qu'il convient de positionner la commune sur l'agenda des travaux 2022 du SDEPA.

Les trois propositions des sociétés ayant répondu à la demande de couverture des courts de tennis avec des panneaux photovoltaïques (Crédit Agricole, ENR 64 et Thyséo) ont été présentées. Après débat, le conseil a donné mandat au maire pour poursuivre les

démarches auprès des sociétés et d'étudier la convention avec la société ENR 64 qui présente la meilleure offre. L'avis de publicité du marché sera affiché durant 15 jours.

Marc Dufau a aussi présenté les options possibles pour le choix du maître d'œuvre du projet école et centre bourg. **Après avoir débattu, le conseil a décidé d'annuler la décision prise lors de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2019 et charge le maire de préparer l'étude et la mise en œuvre avec les services de l'APGL.**

GELOS

Les élus s'engagent pour l'efficacité énergétique

Le Conseil municipal s'est réuni, mercredi 30 juin, à 18 h 30. En préambule de l'ordre du jour, le maire Pascal Mora est revenu sur le déroulement des élections qui se sont bien passées notamment sur les trois bureaux du bourg. Il a avisé le Conseil que l'appel d'offres concernant le projet du Hameau est arrivé à son terme, les entreprises ont répondu à tous les lots sauf celui du city-stade. Les services de l'Agence publique de gestion locale (APGL) étudient les retours de cet appel d'offres. Une synthèse sera effectuée prochainement.

Le maire a souhaité la bienvenue à Jean-Pierre Lacroix, installé en tant que conseiller municipal en remplacement de Rémy Barrière. Les élus ont procédé aux votes des délibérations comme la modification de la désignation des membres de commissions communales suite à la démission d'un conseiller, le régime indemnitaire des élus ou le pacte de gouvernance avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

Neutralité carbone

Pascal Mora a proposé à son Conseil d'approuver l'adhésion de la commune au programme d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) au travers de la deuxième session de l'appel à manifestation d'intérêts Séquoia (AMI) et de signer la convention de partenariat avec



Le Conseil municipal a voté la proposition à l'unanimité.

SANDRINE GASPARD

la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Pour rappel, la CAPBP ambitionne d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Le secteur du bâtiment étant le premier émetteur de gaz à effet de serre, l'atteinte de l'objectif est fixée par le décret tertiaire sur le patrimoine bâti (- 40 % de consommation vers 2030). Elle a candidaté l'appel à manifestation d'intérêt Séquoia pour la rénovation énergétique. Ce dernier délivre un financement pour des actions de maîtrise d'énergie pour les communes lauréates. Gelos a été retenue par le jury concernant la rénovation de l'école du Hameau avec une subvention (ACTEE) de 9 000 euros à valoir sur les coûts de maîtrise d'œuvre et un montant total de prestation de 30 000 euros. La proposition a été votée à l'unanimité.

Sandrine Gaspard

MAZÈRES-LEZONS

Des travaux de sécurisation votés et un conseil municipal des jeunes en projet

Le conseil a voté des délibérations concernant des travaux, et la création d'un conseil municipal des jeunes. L'opposition a tenu à se faire entendre.

L'opposition représentée par Philippe Glorieux, Julie Champagne et Mickaël Baraffe a proposé lors du dernier conseil, d'une part, un amendement à la délibération d'actualisation des tarifs de la cantine scolaire et d'autre part un vœu « pour la réflexion de la mise en place de projets d'énergies renouvelables citoyennes dans la commune de Mazères-Lezons ».

Tarifification sociale

Si l'assemblée ne votait aucune augmentation sur les dits tarifs, l'opposition voulait un vote sur l'étude « d'une tarification sociale à 1 € maximum le repas pour un accès de tous à la cantine et redonner du pouvoir aux familles modestes ». Une tarification rendue possible, selon elle pour 2022, par le biais d'organismes concernés.

Alors qu'en 2020 le tarif de 3,40 € pour le repas d'un enfant avait couvert seulement 32,34 % du coût réel du repas à 12,02 €, l'adjointe de la majorité Nicole Bilhou a souligné : « Jamais aucun enfant n'est resté à la porte de la cantine, on a toujours trouvé des solutions par le biais du CCAS ou du Conseil départemental ». L'amendement a donc été retoqué.

Energies renouvelables

Quant au vœu « d'aborder les projets Energies renouvelables en tant qu'éléments de développement territorial de notre commune et d'accompagner la cohérence des projets », par le biais de la création d'une com-



L'amendement de l'opposition retoqué, concernait l'étude d'une tarification sociale à 1 € pour la cantine scolaire. © PISCLEARBAND

mission ouverte réfléchissant sur « de possibles installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics et privés ainsi que l'installation d'une microcentrale photovoltaïque sur le territoire de Mazères-Lezons », il sera également rejeté par le conseil. « Car irréalisable pour une commune de notre taille tant au niveau des coûts que de sa réalisation, et qui par ailleurs ne pourrait être portée que par l'agglomération » argumentera l'édile Monique Sémavoine.

Les travaux sur la commune ont occupé la quasi-totalité du

« JAMAIS AUCUN ENFANT N'EST RESTÉ AUX PORTES DE LA CANTINE »
NICOLE BILHOU, ADJOINTE

conseil avec la mise en accessibilité des bâtiments communaux confiés au service intercommunal du patrimoine et de l'architecture (SIPA) de l'Agence publique de gestion locale (AGPL).

« Cela permettra de nous accompagner pour nous mettre en conformité avec la loi », a expliqué Monique Sémavoine à une « minorité » qui préfère ce

terme à celui « d'opposition », et qui s'interroge sur le bénéfice d'un tel organisme au niveau coût comparativement à un cabinet privé. « Plus rapide, plus direct et plus global » a rétorqué le premier adjoint Roger Pedeflous. Une étude qui coûtera 11 120 € pour l'école maternelle, de la cantine, de l'école primaire, du préfabriqué du stade ainsi que de la salle Marcelle-Courtois, et 36 140 € pour le projet de réhabilitation des travaux de rénovation du centre social dont le coût total s'élève à 371 430 €.

Les façades de l'église, « dont la peinture est très dégradée » se verront également restaurées.

Une intervention qui anticipe les travaux qui auront lieu sur la rue du Général de Gaule et qui prévoient également la restauration du parvis de l'église. Coût total 21 030 € HT.

Travaux de sécurisation

Les travaux de sécurisation avenue des Pyrénées, pour un montant de 13 000 €, permettront de ralentir la vitesse entre la rue des champs et la rue du gave tout en régulant la circulation.

Là encore il s'agit « d'anticiper les travaux » sur la route départementale 37 qui interviendront à la mi-septembre et s'étaleront jusqu'à la fin 2022.

« Une voie douce d'1m10 avec des bornes blanches sécurisera les piétons et les vélos avec un aménagement de l'intersection » a expliqué la maire.

Un dispositif qui sera complété par l'installation de coussins berlinois.

Une subvention au conseil départemental a également été demandée, « la plus élevée possible » au titre de la dotation des amendes de police.

🔍 ZOOM

Création d'un conseil municipal des jeunes

La commune va bientôt voir la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Son instauration a été validée à l'unanimité. Au-delà de favoriser tôt l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté, l'édile Monique Sémavoine et son équipe y voient « une expérience enrichissante favorisant la prise de parole en public, l'initiation au débat collectif et la capacité à la gestion de projets, tout en étant accompagnés d'élus ». D'une durée de 2 ans renouvelable une fois, ce mandat des jeunes devra au moins tenir 2 séances plénières. Un règlement sera établi pour déterminer le cadre grâce aux deux contrats civiques dont le recrutement a également été voté en conseil et qui feront l'objet d'une convention avec l'association Unis Cité.

ARTIX



L'école municipale de musique n'avait pas connu de travaux conséquents depuis près de 25 ans. L. T.

L'école municipale de musique en pleine rénovation

L'école municipale de musique n'avait pas connu de travaux conséquents, depuis plus de 25 ans. Aussi, la municipalité a-t-elle décidé sa rénovation totale, afin que professeurs et élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. L'architecte de l'Agence publique de gestion locale a assisté la commune dans ce projet, auquel directeur et professeurs ont été associés. Les travaux consistent à redessiner tout l'intérieur et habiller l'extérieur avec des matériaux actuels : menuiseries en aluminium, fenêtres avec double vitrage pour l'isolation acoustique et phonique, films solaires pour éviter l'apport calorifique, murs doublés et auvent tout le long du bâtiment.

Six salles vont être créées : une grande de 113 m², deux de 40 m² et trois plus petites réservées au cours. Une salle des professeurs est fortement appréciée pour sa compétence et sa pédagogie. Cette structure rayonne au-delà de la commune et recueille un réel succès, que l'on voit grandir d'année en année lors des inscriptions.

Les travaux ont débuté courant mai et s'achèveront, en janvier 2021. Durant cette période et

afin que les élèves puissent bénéficier de leurs cours, des algécos ont été installés aux abords de l'école.

Le montant s'élève à 650 000 euros HT et devrait bénéficier de subventions de la préfecture, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local et du Conseil départemental dans le cadre de son appel à projet.

Autour de son directeur Michel Brouat, qui a su la développer et proposer des innovations dans son fonctionnement et dans la programmation des concerts, l'équipe des professeurs est fortement appréciée pour sa compétence et sa pédagogie. Cette structure rayonne au-delà de la commune et recueille un réel succès, que l'on voit grandir d'année en année lors des inscriptions.

Laurent Toral

Une structure qui rayonne

Les travaux ont débuté courant mai et s'achèveront, en janvier 2021. Durant cette période et

GARLIN

L'Espace jeunes a été inauguré

Le syndicat des écoles a récemment inauguré l'Espace jeunes, offrant aux jeunes du territoire un lieu d'échanges, d'animations et d'activités.



L'inauguration de l'Espace jeunes a eu lieu sur le parvis du syndicat des écoles, place de la liberté. © MARIS-ANNE SOMMESOLIS

Michèle Planté, présidente du syndicat des écoles, avait réuni de nombreux participants pour inaugurer l'Espace jeunes qui a pu voir le jour, « grâce à toutes vos contributions, vos mobilisations et votre engagement au service des jeunes du territoire », a-t-elle souligné.

Tous les participants ont relevé le caractère essentiel de cet espace qui s'inscrit également dans une démarche communautaire, la Communauté de communes des Luys en Béarn ayant fait de « l'action en direction de la jeunesse une de ses priorités ».

L'implantation d'un Espace jeunes sur le périmètre du syndicat et plus particulièrement sur la commune de Garlin fait ainsi partie d'un « maillage territorial et partenarial cohérent ».

Son emplacement correspond aussi à l'esprit du projet socio-culturel de la commune de Garlin, au centre des lieux culturels, cinéma, médiathèque, de la halle où des aménagements et équipements sont prévus, et près des lieux sportifs.

Une étude avait révélé la

nécessité de créer un lieu formalisé et repéré pour accompagner les jeunes de 12 à 17 ans afin de favoriser l'accès aux structures de loisirs, à l'offre sportive et culturelle sur les temps péri et extrascolaires.

Vie citoyenne

Il fallait aussi créer des espaces d'implication, de participation à la vie citoyenne et de prévention pour les jeunes du territoire et développer un lieu d'accueil, de travail et d'écoute leur permettant de se retrouver sur les temps périscolaires.

Depuis fin mai 2021, l'Espace jeunes est ouvert les mercredis après-midi. Plusieurs activités ludiques et sportives ont déjà été organisées (accrobranche, at-

liers cuisine, ou cinéma...)

Pendant toutes les vacances scolaires, les activités et séjours jeunesse sont organisés avec les autres Espaces jeunes du territoire.

Cet été, l'Espace jeunes de Garlin a organisé le premier séjour itinérant du territoire qui sera repris par les autres territoires d'année en année.

Accueil périscolaire à la rentrée

A partir de la rentrée prochaine, l'espace proposera un accueil périscolaire tout au long de l'année, en fin de journée de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 13h à 18h30. Un fonctionnement défini suite à une enquête réalisée auprès des familles.

L'Espace jeunes s'inscrira dans

un réseau partenarial important et dynamique afin de garantir une offre de service riche et complète : Conseil départemental 64, collège de Garlin, Association Progrès, centre social A.-Peyret, les Francas 64...

Désormais, les jeunes du territoire disposent d'un « lieu d'accueil, un repère, un lieu de travail et de projets, un lieu d'animations, de rencontres, d'accompagnement pour qu'ils puissent devenir de jeunes adultes éveillés et responsables ».

« Toutes les conditions sont réunies pour qu'ils puissent s'approprier ce nouvel équipement et le faire vivre pour de nombreuses années ».

→ Syndicat des écoles, 3 place de la liberté, 05 59 04 78 64.



Soutien financier des partenaires publics

Le projet a pu voir le jour grâce au soutien financier des partenaires publics : Etat (DETR) : 71 357 €. La CAF64 : enveloppe maximum de 100 000 € pour les travaux et dossier en cours pour le soutien à l'achat des équipements numériques.

La Région, au titre du programme Feader développement rural aquitain : 66 449 €.

COARRAZE

Des travaux en prévision pour le groupe scolaire Henri IV

Datant des années 60, le groupe scolaire Henri IV va faire l'objet d'une mise aux normes.



Le groupe scolaire a besoin d'une rénovation des locaux. © MAURICE TRIEP

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement sous la présidence de Michel Lucante.

Une réflexion menée avec le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture a conduit à constater que le groupe scolaire avait besoin d'une revalorisation de ses locaux. En particulier pour la rénovation énergétique et l'optimisation fonctionnelle.

Le maire a indiqué que les frais d'étude préalable et de contrôle de l'opération étaient estimés à 2 011 554 euros TTC. A l'unanimité le conseil a approuvé le plan de financement correspondant tandis que des précisions demandées par Thierry Penouilh, Christian Pommé et Jean-Pierre Basse Cathalinat seront ajoutées à l'étude.

Centrale photovoltaïque

Le projet de réalisation d'une

centrale photovoltaïque pour la production d'énergie renouvelable suppose une modification du Plan local d'urbanisme conformément au code de l'urbanisme. A l'unanimité, le conseil a décidé de confier la procédure de déclaration du projet à l'Agence publique de gestion locale par le biais d'une convention fixant les conditions de mise à disposition de

ce service, dont le futur mode de gestion d'entretien est précisé sur demande de Claude Grangé.

Dans le cadre du Contrat emploi parcours compétence, le conseil a décidé la création d'un poste d'agent technique pour l'entretien de la mairie, la bibliothèque, la maison de l'enfance, la maison des associations et les toilettes publiques.

BORDES

Les travaux du centre technique municipal vont débuter

Les travaux de construction du centre technique municipal commenceront début novembre, pour une durée de 9 mois.



Le futur emplacement du centre technique municipal. ©ALAIN GRIGGIO

Lors du dernier conseil municipal, la construction d'un centre technique municipal a été évoquée. Le marché composé de 11 lots, a été signé pour un montant total de 588 890,11 euros HT, inférieur à l'estimation.

Pour rappel, une subvention au titre de la DETR a été obtenue pour ce projet, d'un montant de 163 621,20 euros. Les travaux commenceront début novembre, pour une durée de 9 mois.

Le maire a aussi présenté le projet de couverture photovoltaïque de deux courts de tennis au complexe sportif, proposé par l'ENR64. Ce projet d'énergie renouvelable s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie élaboré par la CCPN. Un avis est publié pour porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée.

Chemins piétonniers

Le maire a également rappelé le projet d'aménagement et de sécurisation de l'arrêt de bus de l'avenue du Béarn, avec la création de chemins piétonniers. Le conseil municipal a décidé de solliciter les subventions de l'E-

tat et du Département pour cette opération dont le montant est évalué à 42 478,00 euros HT.

Le conseil municipal a proposé la création d'un sixième comité consultatif « Démocratie participative » et a désigné les membres suivants : Thomas Séverac et Christophe Oms.

Le maire a présenté au conseil municipal les rapports annuels de la communauté de communes du Pays de Nay sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, destinés, notamment, à l'information des usagers.

Raccordement à la fibre

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le prix et la qualité des services publics

d'eau et assainissement, tels qu'ils ressortent des rapports présentés.

Concernant la fibre optique, une réunion a eu lieu en présence de l'opérateur SFR, THD64 et Lafibre64. Les armoires de raccordement vont être installées d'ici la fin de l'année, le déploiement commercial est prévu pour mi-2022.

Les défibrillateurs ont été réceptionnés et vont être prochainement installés dans les ERP obligatoires : salle des fêtes, église, école maternelle et salle des sports.

Mme Puyou, membre de la commission Cadre de vie, a précisé que les prochains arbres de naissance seront des pieds de vigne autour de l'esplanade des écoles.

ARGAGNON

L'agence postale communale adapte ses heures d'ouverture

Lors du dernier conseil municipal, le maire a annoncé les nouveaux horaires de l'agence postale communale.



En attendant la nouvelle mairie, la crise sanitaire et la promiscuité avec le secrétariat ont amené les élus à repenser les horaires de l'agence postale. ©BERNARD CHELLE

En préambule du conseil municipal, quelques informations ont été données sur les affaires relevant de la communauté des communes. Le développement de la fibre à Argagnon devrait couvrir toute la commune à l'été 2022. Concernant le projet de nouvelle mairie, il est entre les mains de l'Agence publique de gestion locale, maître d'œuvre, « qui demande des précisions aux entreprises avant de venir vers la commission d'appel d'offres et le contexte ne facilite rien », a noté le maire Gilles Lévêque.

Neuf sujets étaient ensuite à l'ordre du jour et notamment celui d'une nouvelle organisation de l'agence postale communale. « Les contraintes sanitaires et sa promiscuité avec le secrétariat nous ont amenés à l'aménager dans la salle des associations. La personne recrutée à temps partiel est affectée à la Poste (15 heures par semaine payées par la Poste) et à la mairie (2h30 par semaine payées par commune) », a précisé le maire. Il a ensuite proposé une nouvelle organisation votée à l'unanimité. L'agence postale sera dorénavant ouverte mardi et jeudi de 13h30 à 17h45, mercredi de 14h à 17h45, vendredi de 13h30 à 16h45.

Pour les autres délibérations, l'approbation du nouveau ta-

bleau de la voirie, la participation à un groupement de commandes de la CCLO, les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur celui de l'assainissement non collectif n'ont pas soulevé de grandes discussions. L'analyse par Gilles Lévêque du tableau des 199 contrôles effectués sur l'assainissement non collectif en pointe 45 nécessitant des travaux, lourds pour 37 et d'urgence pour 8.

Débat sur la taxe d'aménagement

La décision modificative du budget faisant suite à la notification du Fonds de péréquations intercommunal et communal, les délibérations fixant le nouveau tableau des effectifs consécutif au départ d'un agent et créant deux emplois temporaires pour le recensement (janvier et février 2022) ont été adoptées à l'unanimité.

La délibération instituant le reversement d'une partie de la

taxe d'aménagement à l'intercommunalité pour financer des équipements publics, reversement proratisé en fonction du type de construction (maison individuelle, lotissement, etc.), a, elle, fait débat et provoqué l'ire d'André Cassou.

« C'est se moquer de nous ! Au lotissement, nous avons tout payé, la CCLO n'a pas mis un euro, même pas tondu une partie comme prévu. Quand il y aura transfert des dépenses (voirie, éclairage, entretien), on n'oubliera pas de faire jouer sur les attributions de compensation. L'étude du rond-point de la zone économique, c'est la communauté des communes d'Arthez... », a expliqué l'ancien maire.

Les explications de Gilles Lévêque sur l'intérêt qu'il y avait à instituer ce reversement n'ont pas convaincu tout le conseil. Mais, par 4 voix pour, 2 contre et 6 abstentions, la délibération a été adoptée.

Les travaux de la maison des associations vont commencer

L'ordre du jour du conseil municipal était chargé avec 17 délibérations.

Lors du conseil municipal, trois délibérations ont été plus longuement débattues.

Soutien au devoir de mémoire

Notamment la demande de subvention pour les deux voyages du collège Jean-Moulin. L'établissement prévoit un séjour à Verdun sur les traces des Poilus pour un total de 25 000 euros et un autre en Bretagne et Normandie pour un total de 17 316 euros. Afin d'aider le collège, à titre exceptionnel, le conseil municipal alloue une subvention de 2000 € par voyage pour le devoir de mémoire.

Par ailleurs, une convention avec le collège Jean-Moulin a été validée pour la fourniture des repas des élèves de l'élémentaire Jean-Moulin.

L'association les jardins familiaux touchera, elle aussi, exceptionnellement 300 euros.

La réalisation d'une maison des associations a été également au cœur des débats. Il est proposé, à compter de l'exer-



La maison communale vacante sera rénovée et transformée en maison des associations. © LIONEL VENTE

cice 2022, d'engager des travaux de rénovation d'une maison communale vacante afin de la transformer en une maison des associations pour un total de travaux de 569 355 euros. Une convention avec l'agence publique de gestion locale a été conclue.

Accompagner un élève

Des portions de terrains ayant servi à l'élargissement de l'avenue de la gare et à la création de places de stationnement vont être intégrées au domaine public. Tout comme des espaces communs et la voirie du lotissement Le clos des Pyrénées et la voie d'accès desservant quatre habitations à partir

de l'impasse Poumayou.

Une portion du chemin de Bédât a été déclassée et aliénée.

Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes doivent recruter en direct les accompagnants d'élèves en situation de handicap durant les temps périscolaires (cantine, garderie) lorsqu'un enfant a besoin d'une aide spécifique. Or, il se trouve qu'un enfant d'une des écoles d'Artix, a besoin de ce type d'aide durant le temps de cantine. À ce titre, à compter du 3 janvier 2022, et jusqu'au 7 juillet 2022 inclus, un emploi d'adjoint d'animation sera créé pour cette période, le temps hebdomadaire sera de quatre heures par semaine.

La République des Pyrénées – 10 février 2021

MIREPEIX

Le plan local d'urbanisme expliqué aux habitants

La réunion publique concernant le plan local d'urbanisme (PLU) a pu se tenir dans la salle polyvalente de la Bareilhe, en respectant tous les protocoles imposés par la crise sanitaire. Une soixantaine de personnes étaient présentes. Les explications données par Vanessa Roca sur l'utilité, le déroulement et l'élaboration du PLU ont mis en lumière la complexité et la difficulté de mettre en place un projet de par les sujets sensibles et les recommandations et contraintes administratives. © GEORGES BERGÉ

La République des Pyrénées – 15 Mars 2021

LESTELLE- BÉTHARRAM

Réunion du conseil municipal

Le conseil municipal se réunira ce jeudi 18 mars à 19h, à la salle des fêtes. La séance se tiendra en respectant strictement les distances de sécurité et autres gestes barrières, pour les conseillers élus et le public. A l'ordre du jour de cette séance : approbation du compte de gestion (budget communal, camp de tourisme et locaux commerciaux) ; approbation du compte administratif (budget communal, camp de tourisme et locaux commerciaux) ; affectation du résultat (budget communal, camp de tourisme et locaux commerciaux) ; tarifs 2021 ; crédits d'investissement 2021 ; loyers suite à la crise du Covid-19 ; projet de socle numérique à l'école élémentaire ; **adhésion au Service intercommunal territoires et urbanisme de l'Agence publique de gestion locale** ; adhésion à l'association des maires ruraux ; questions diverses.

La République des Pyrénées – 22 juillet 2021

COARRAZE

Le plan local d'urbanisme va être mis à jour

La dernière réunion du conseil municipal a débuté par un exposé du maire Michel Lucante concernant les évolutions et adaptations des constructions aux nouveaux besoins de capacité en voirie, réseaux, formes urbaines du bourg, valorisation des éléments du patrimoine, amélioration des déplacements, accueil des gens du voyage, et tourisme vers les structures agricoles.

« Notification en sera faite au préfet et personnes publiques associées avant l'enquête publique d'un mois, avec avis et observations du public avant l'adoption ». L'Agence publique de gestion locale sera aussi avisée pour signature d'une convention.

La majorité du conseil a donné un avis favorable tandis que Jean-Pierre Basse-Cathalinat, Maryse Hounieu, Christiane Meunier et Guillaume Rickbosh s'abstiennent dans l'attente de détails précis sur ces projets qui ne seront connus qu'au lancement de l'étude. Parmi les autres sujets :

→ **Travaux de voirie.** Cinq entreprises ont été consultées pour

des travaux à réaliser sur cinq rues ou chemins de la commune. Deux ont répondu et « C'est l'entreprise Lapédagne moins disante qui se voit attribuer le marché ».

→ **Café municipal.** 110 euros annuels vont être versés au régisseur responsable.

→ **Centre de loisirs.** La commune de Coarraze ainsi que d'autres collectivités des environs sont signataires d'une convention d'utilisation du centre de loisirs. Il est demandé le versement de 12 euros par jour et par enfant des

communes signataires pour fréquentation du centre en complément du prix payé par la famille. Les tarifs pour la prochaine rentrée concernant les communes conventionnées ou non conventionnées sont établis.

→ **Location de bureau.** Une convention pour mise à disposition d'un bureau de la Maison des associations est signée avec le service de médecine professionnelle du Centre de gestion pour 800 euros mensuels. Cette convention concerne les fonctionnaires territoriaux du secteur.



Les collectivités des environs sont signataires d'une convention pour le centre de loisirs.

© MAURICETREP

Des travaux en prévision pour le groupe scolaire Henri IV

Datant des années 60, le groupe scolaire Henri IV va faire l'objet d'une mise aux normes.

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement sous la présidence de Michel Lucante.

Une réflexion menée avec le service intercommunal du patrimoine et de l'architecture a conduit à constater que le groupe scolaire avait besoin d'une revalorisation de ses locaux. En particulier pour la rénovation énergétique et l'optimisation fonctionnelle.

Le maire a indiqué que les frais d'étude préalable et de contrôle de l'opération étaient estimés à 2 011 554 euros TTC. A l'unanimité le conseil a approuvé le plan de financement correspondant tandis que des précisions demandées par Thierry Penouilh, Christian Pommé et Jean-Pierre Basse Cathalinat seront ajoutées à l'étude.

Centrale photovoltaïque

Le projet de réalisation d'une



Le groupe scolaire a besoin d'une rénovation des locaux. © MAURICE TRIEP

centrale photovoltaïque pour production d'énergie renouvelable suppose une modification du Plan local d'urbanisme conformément au code de l'urbanisme. A l'unanimité, le conseil a décidé de confier la procédure de déclaration du projet à l'Agence publique de gestion locale par le biais d'une convention fixant les conditions de mise à disposition de

ce service, dont le futur mode de gestion d'entretien est précisé sur demande de Claude Grangé.

Dans le cadre du Contrat emploi parcours compétence, le conseil a décidé la création d'un poste d'agent technique pour l'entretien de la mairie, la bibliothèque, la maison de l'enfance, la maison des associations et les toilettes publiques.

Petites villes de demain : le premier comité au travail

Les trois « Petites villes de demain » de l'interco (Lembeye, Morlaàs et Pontacq) se sont retrouvées afin de définir l'approche collective et dynamique du projet de territoire.

Trois communes de la communauté de communes Nord-Est Béarn (CCNEB) sont engagées dans des projets en faveur du dynamisme de leur centre bourg et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants : Lembeye, Morlaàs, Pontacq.

Le mercredi 15 septembre, le premier comité de projet « Petites villes de demain » depuis la signature de la convention officialisant la labellisation de Morlaàs, Pontacq et Lembeye, s'est tenu à Morlaàs, première ville du territoire à s'engager dans une « opération de revitalisation de territoire » avant d'être bientôt rejointe par Pontacq et Lembeye.

Accélérer leur transformation

À travers le label « Petites villes de demain » délivré par le ministère de la Cohésion des territoires, elles saisissent l'opportunité d'accélérer leur transformation et de conforter leurs fonctions de centralité au sein du territoire. Parmi les soutiens logistiques et financiers associés au label, cet été a vu l'arrivée d'une cheffe de projet



La réunion à la mairie de Morlaàs du premier comité de pilotage s'est prolongée par une déambulation dans le centre bourg. © T.L.

dédiée à l'animation du dispositif « Petites villes de demain » sur la communauté de communes Nord-Est Béarn, Alizé de la Monneraye.

Le comité de projet est une instance incontournable de la gouvernance du projet car il permet de réunir l'ensemble des partenaires qui y sont associés : État, Région, Département, communes, chambres consulaires, Banque des territoires et acteurs de l'aménagement du territoire...

Une stratégie de revitalisation

Après une présentation détaillée de l'état des lieux, cette matinée studieuse a permis aux participants d'échanger sur l'approche collective et dynamique du projet de territoire.

Tour à tour, les maires Jean-Michel Desséré (Lembeye), Didier Larrazabal (Pontacq) et

Joël Ségot (Morlaàs) ont présenté à la fois les enjeux communs, les identités particulières et la stratégie de développement de leur commune.

Après la définition de leur stratégie de revitalisation et de leur plan d'actions, Morlaàs, Pontacq et Lembeye poursuivent leur travail en vue de proposer aux habitants d'aujourd'hui et de demain : des espaces publics repensés pour améliorer le cadre de vie, d'embellir les villes ; un habitat ancien dégradé rénové et adapté aux besoins actuels ; des services renforcés et une dynamique commerciale vivifiée ; la possibilité de se déplacer à pied et à vélo en toute sécurité en centre bourg ; un patrimoine historique et naturel valorisé pour révéler l'authenticité des terroirs locaux.

La matinée s'est poursuivie



Les premiers rendez-vous de la concertation

Des temps d'échange sont organisés par les communes et ouverts à tous.

Lundi 11 octobre, à 18 h 30, à la salle des sports de Pontacq : restitution de l'étude urbaine du centre bourg et présentation du dispositif « Petites villes de demain ».

Mardi 12 octobre à 18 h, devant la mairie de Morlaàs : déambulation le long de la Gouttère, l'occasion d'échanger sur l'aménagement des berges.

Jeudi 14 octobre à 18 h, devant la mairie de Lembeye : balade urbaine commentée autour des projets en cours et ceux à inventer ensemble.

par une déambulation dans le centre bourg de Morlaàs avec l'opérateur en charge de l'étude de requalification de la place de la Tour et de ses abords.

Tout au long de la démarche, les habitants, usagers et acteurs locaux seront invités à participer à l'avenir de leurs petites villes grâce à la mise en place de groupes d'ambassadeurs qui seront régulièrement consultés sur les projets.

Sud-Ouest Béarn & Soule – 21 septembre 2021

NORD EST BÉARN

Un studieux premier comité de projet Petites Villes de demain réuni à Morlaàs

À travers le label Petites Villes de demain délivré par le ministère de la Cohésion des territoires, Lembeye, Morlaàs, Pontacq sont engagées dans des projets en faveur du dynamisme de leur centre-bourg et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces trois communes de la Communauté de communes Nord Est Béarn (CCNEB) saisissent l'opportunité d'accélérer leur transformation et de conforter leurs fonctions de centralité au sein du territoire.

Une cheffe de projet

Le mercredi 15 septembre, le premier comité de Projet a réuni ses partenaires (État, Région, Département, Communes, chambres consulaires, banque des territoires et acteurs de l'aménagement du territoire...) à Morlaàs, première ville du territoire à s'engager dans une « Opération de revitalisation de territoire » avant d'être bientôt rejointe par Pontacq et Lembeye.

Parmi les soutiens logistiques et financiers associés au label, cet été a vu l'arrivée d'une cheffe de projet dédiée à l'animation du dispositif Petites Villes de demain sur la CCNEB, Alizé de la Monneraye.

Après une présentation détaillée de l'état des lieux, cette matinée studieuse a permis aux participants d'échanger sur l'approche collective et dy-



Le premier comité de pilotage Petites Villes de demain a permis de présenter un état des lieux et la méthodologie. T.L.

namique du projet de territoire. Tour à tour, les maires Jean-Michel Desséré (Lembeye), Didier Larrazabal (Pontacq) et Joël Ségot (Morlaàs) ont présenté à la fois les enjeux communs, les identités particulières et la stratégie de développement de leur commune. La matinée s'est poursuivie par une déambulation dans le centre-bourg de Morlaàs avec l'opérateur en charge de l'étude de requalification de la place de la Tour et de ses abords.

Tout au long de la démarche, les habitants, usagers et acteurs locaux seront invités à

participer à l'avenir de leurs petites villes grâce à la mise en place de groupes d'ambassadeurs qui seront régulièrement consultés sur les projets.

Rendez-vous en octobre

Dès cet automne, des temps d'échange sur les projets, ouverts à tous, sont organisés par les communes. Rendez-vous est donné lundi 11 octobre, à 18 h 30, à Pontacq; mardi 12 octobre, à 18 heures, à Morlaàs, et jeudi 14 octobre, à 18 heures, à Lembeye.

Thierry Ladevèze

MORLAÀS

Morlaàs 2030 : les premiers travaux démarreront à la fin de l'année

La réunion du conseil municipal de septembre a fait le point sur la rentrée scolaire, l'aménagement du territoire et les fêtes.

Le maire Joël Ségot et son adjointe Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles à la rentrée qui s'est déroulée de façon sereine avec le même protocole sanitaire qu'à la fin de l'année précédente.

Les effectifs à Berlanne se stabilisent et une cinquième classe est ouverte, de manière à alléger les effectifs des classes. De fortes baisses sont constatées à Jean-Moulin (surtout en bilingue) et à la maternelle (17 et 16 élèves en moins). La dixième classe prévue à Jean-Moulin n'a pas été ouverte et la maternelle a pu garder cinq classes contre quatre prévues pour cette rentrée.

À noter un très grand nombre de CM2 à Jean-Moulin (51) avec seulement 33 élèves en grande section à la maternelle, soit une perte prévisionnelle de 18 élèves à la rentrée prochaine.

Vincent Bonahon nouvel élu

Cette réunion a également donné lieu à l'élection d'un nouveau conseiller suite à la démission de Philippe Nicaud : Vincent Bonahon, suivant immédiatement sur la liste « Avec vous pour Morlaàs » dont faisait partie Philippe Nicaud lors des dernières élections municipales, a été installé en qualité de conseiller municipal et fera notamment partie de la commission cadre de vie, développement durable, environnement.

ZOOM

Du changement au niveau des animations

Côté animations, les fêtes locales auront lieu en format réduit cette année (fête foraine, soirées avec spectacles sur le fronton sous chapiteau...). Le week-end « Tous au théâtre », reporté de 2020 à 2021, se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 novembre. Quant au Salon du vin et de la gastronomie, l'édition 2022 ne sera plus portée par le Syndicat du tourisme mais par le club d'œnologie de Morlaàs, qui se voit attribuer une subvention de 1 500 €.



Le maire Joël Ségot et son adjointe Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles (ici à Jean-Moulin avec la directrice). © T.L.

Dans le cadre du projet « Morlaàs 2030 », la municipalité a décidé de faire appel aux services intercommunaux voirie, réseaux, aménagement et territoires et urbanisme de l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour qu'ils apportent une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation des aménagements du secteur Gouttère.

Les premiers travaux programmés pour un démarrage fin 2021 concernent l'entrée de ville Marcadet (l'APGL est déjà mandatée pour réaliser la maîtrise d'œuvre, le montant estimatif des travaux est de 1000000€ HT) et la construction

d'un ponton-passerelle piétons et cycles.

L'étude des travaux de gros entretien éclairage public a été demandée au Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques en vue du remplacement de candélabres vétustes au lycée hôtelier. Le coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Eiffage Energie SO - Agence de Pau, est de 8055,12 €.

Financement de l'ONF

La commune de Morlaàs étant propriétaire de forêt, elle apporte sa contribution au financement de l'ONF. Cependant, le 2 juillet dernier, le contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Le conseil municipal jugeant inacceptables les décisions du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribu-

tion des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office national des forêts, il souhaite soutenir la motion de la Fédération nationale des communes forestières et exige notamment le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ainsi que la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025.

Pour ce qui est du personnel, les élus ont validé le projet de renouveler le Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) d'un agent à compter du 1^{er} octobre 2021 (contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements, il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi).

Par ailleurs, Elodie et Alexandre, les deux jeunes en service civique, ont terminé leurs missions fin juillet.

MORLAÀS

Effectif scolaire, animations, élection... Le conseil municipal fait sa rentrée

Comme lors de chaque réunion du conseil municipal en septembre, il a été question de rentrée scolaire le mardi 14. Le maire Joël Ségot et son adjointe Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles le jeudi 2 septembre. La rentrée s'est déroulée de façon sereine avec le même protocole sanitaire qu'à la fin de l'année précédente. Les effectifs à Berlanne se stabilisent et une cinquième classe a été ouverte. De fortes baisses sont constatées à Jean Moulin (surtout en bilingue) et à la maternelle (17 et 16 élèves en moins). La 10^e classe prévue à Jean Moulin n'a pas été ouverte et la maternelle a pu garder cinq classes contre quatre prévues pour cette rentrée. À noter un très grand nombre de CM2 à Jean Moulin (51) avec seulement 33 élèves en grande section à la maternelle soit une perte prévisionnelle de 18 élèves à la rentrée prochaine.



Le 2 septembre, Joël Ségot et Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles (ici à Saint-Joseph avec la directrice). T.L.

Vincent Bonahon nouvel élu Cette réunion a également donné lieu à l'élection d'un nouveau conseiller suite à la démission de Philippe Nicaud. Vincent Bonahon suivant sur la liste « Avec vous pour Morlaàs » dont faisait partie Philippe Nicaud lors des dernières élections municipales, a été installé en qualité de conseiller municipal et fera notamment partie de la commission Cadre de vie - Développement du-

table - Environnement. Dans le cadre du projet Morlaàs 2030, la municipalité a décidé de faire appel aux Services Intercommunaux Voirie Réseaux Aménagement et Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'ils apportent une assistance technique et administrative à la commune des aménagements du secteur Gouttère.

Côté animations, les fêtes locales auront lieu en format ré-

duit cette année (fête foraine, soirées avec spectacles sur le fronton sous chapiteau...). Le week-end « Tous au théâtre », reporté de 2020 à 2021, se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 novembre. Quant au Salon du vin et de la gastronomie, l'édition 2022 ne sera plus portée par le Syndicat du Tourisme mais par le club d'œnologie de Morlaàs qui se voit attribuer une subvention de 1 500 €.

Thierry Ladevèze

PONTACQ

Réunion publique sur la redynamisation du centre-bourg



La mairie de Pontacq au centre de la place Huningue. © LOUIS CHOURBÈRE

La ville de Pontacq organise une réunion publique intitulée « Pontacq contre-attaque », portant sur le projet de revitalisation ou de redynamisation du centre-bourg, le lundi 11 octobre, à 18h30, dans la salle polyvalente Pierre Lacaze.

Au programme de la soirée, présentation et échanges autour des aménagements et des actions à venir au service du village et de la population pontacquoise, à travers :

- le lancement de la démarche « Petites villes de demain », label décerné à Pontacq par le ministère de la Cohésion des territoires, label décerné également à deux autres villes de CCNEB, Morlaàs et Lembeye ;

- la restitution de l'étude urbaine réalisée par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et l'APGL (Agence publique de gestion locale) à Pontacq.

NORD EST BÉARN

Les « Petites Villes de demain » en marche

Labellisées « Petites Villes de demain », trois communes de la Communauté de Communes Nord Est Béarn (CCNEB) – Lembeye, Morlaàs et Pontacq – sont engagées dans des projets en faveur du dynamisme de leur centre bourg et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Trois rencontres (informations-échanges) sont programmées dans ce cadre.

À Pontacq, rendez-vous lundi 11 octobre, à 18 h 30, à la salle polyvalente Pierre-Lacaze, pour une réunion publique sur le projet de redynamisation du centre bourg : « Pontacq contre-attaque ». Au menu : présentation et échanges autour des aménagements à venir au service du village à travers le lancement de la démarche « Petites Villes de demain », label décerné à la commune par le ministère de la Cohésion des Territoires, et restitution de l'étude urbaine réalisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'Agence publique de gestion locale (APGL) à Pontacq.

Balades et projets

La deuxième rencontre aura lieu à Morlaàs, mardi 12 octobre, à



Alizé de la Monneraye, cheffe de projet dédiée à l'animation du dispositif « Petites Villes de demain » à la CCNEB. T.L.

18 heures (rendez-vous devant la mairie). Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg « Morlaàs 2030, territoire d'un cœur en mouvement » et de la démarche « Petite Ville de demain », la ville invite tous ceux qui le souhaitent à participer à une déambulation commentée le long de la Gouttère. Au programme : une balade le long du ruisseau pour mieux comprendre les projets en cours dans ce secteur et des échanges avec les professionnels de l'aménagement.

Le troisième rendez-vous est prévu devant la mairie de Lem-

beye, jeudi 14 octobre, à 18 heures. Soucieuse d'améliorer son cadre de vie, la Ville s'engage dans la revitalisation du centre bourg. C'est à ce titre que le ministère de la Cohésion des Territoires lui a décerné le label « Petites Villes de Demain ». Tous ceux qui le souhaitent sont conviés à une balade urbaine commentée à travers Lembeye. Au programme : la présentation des projets en cours dans le centre bourg et des échanges avec les professionnels de l'aménagement pour recueillir les avis et les envies.

T.L.

PONTACQ

« Pontacq contre-attaque » a présenté les prochains projets de la commune



Environ 200 personnes ont assisté à la réunion publique. © LEUSTIC/QUIBERNE

La réunion publique a attiré environ 200 personnes et évoqué notamment les actions liées au label « Petites villes de demain ».

Dans la salle polyvalente Pierre Lacaze, environ 200 personnes, venues de Pontacq et des villages de la vallée, ont assisté durant près de trois heures à la réunion publique portant sur l'avenir et la dynamisation de la commune et intitulée « Pontacq contre-attaque ».

Au cours de cette réunion animée par Jérôme Tapie, cinq intervenants ont pris la parole : le maire Didier Larrazabal, la DGS Amélie Hustaix, Alizé de la Monneray, cheffe de projet Petites villes de demain à la CC-NEB (Communauté de communes Nord Est Béarn), Elsa Mandement, de l'APGL

(Agence publique de gestion locale) et Xalbat Etchegoin, urbaniste CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Didier Larrazabal a rappelé « les améliorations apportées par son équipe municipale depuis 2008 : la zone de Pey, l'Espace J.-C. Hauret, la Maison de santé, les vestiaires et foyers au stade Jean-Estrade, le futur collège, l'achat du terrain Mathélié, etc. Ce soir, avec 'Pontacq contre-attaque', il s'agit de prévoir une dynamisation sur 15 ans pour le bien des habitants de Pontacq, mais aussi des villages voisins. Pontacq a vu disparaître ses industries, mais il va falloir se montrer volontariste, reconqu岸rir les friches industrielles, moderniser l'espace public afin d'attirer de nouvelles populations, protéger le patrimoine. Dans un cadre de vie que beaucoup

nous envient, des améliorations vont survenir ».

Un labo d'analyses annoncé

Ont déjà été annoncées pour début 2022 l'arrivée d'un laboratoire d'analyses et la création d'une brasserie privée, entre autres.

Alizé de la Monneray a rappelé que « Pontacq, comme Lembeye et Morlaàs, a obtenu le label « Petites villes de demain ». Cela va diffuser une dynamique de développement profitable aux villes et villages de la CC-NEB grâce à l'aide financière de l'Etat ». Plusieurs axes de développement ont été expliqués : habitat, économie, accessibilité, services publics, etc.

Xalbat Etchegoin a souligné « la richesse du cadre de vie, la situation favorable de Pontacq et des environs, et l'espace public avec des places centrales d'environ 2 hectares permettant de réelles améliorations d'urbanisation et de végétalisation ».

Elsa Mandement a énuméré de nombreuses propositions « pour améliorer et dynamiser l'espace public, les divers axes et notamment l'avenue Henri IV », proposant un plan guide et diverses actions.

Le maire et Amélie Hustaix ont ensuite évoqué la création d'un lotissement à partir de 2023, prévu sur 10 ans, qui comportera une cinquantaine de logements à proximité du futur collège, et le projet de revitalisation allant de Lamarque au futur collège.

Furent aussi évoquées les friches industrielles, notamment l'ancienne usine Montbrun « qui représente pour l'instant un danger ». Didier Larrazabal a listé les travaux prévus à l'actuel collège Jean-Bouzet lorsqu'il sera libéré au profit des associations (pas avant septembre 2022), et aux alentours du collège, la fresque, le parc près de Saint-Frai, l'ancien camping, les promenades au bord de l'Ousse, etc.

Le centre-bourg ne pourra être revitalisé que lorsque les travaux de réfection des égouts et de voirie seront effectués. Le cas de la maison Tubié a aussi été cité.

La parole a ensuite été donnée aux personnes présentes et de nombreuses questions ont fusé. En conclusion, le maire a rappelé son souhait « que la dynamisation prévue profite aux Pontacquais et aux gens des villages voisins ».

24 HEURES

NORD EST BÉARN Conseil communautaire à Castillon-de-Lembeye

Le conseil communautaire du Nord Est Béarn se réunira le jeudi 4 novembre à 19 h au foyer communal de Castillon-de-Lembeye. Parmi les points à l'ordre du jour : désignation d'un représentant au Syndicat d'eau et d'assainissement Béarn Bigorre... ; cession de lots Zone d'Activités Berlanne ; subvention à l'association Collectif fermier64... ; programme d'intérêt général « Bien Chez Soi 3 » ; structures multi-accueil enfance jeunesse, convention de partenariat santé avec Présence Médicale64 ; subventions aux écoles de musique ; convention avec l'Agence publique de gestion locale pour l'accompagnement du plan local d'urbanisme intercommunal Pays de Morlaàs et coteaux du Vic-Bilh ; rétrocession des équipements d'assainissement collectif à la commune du Samsons-Lion, rapports d'activités 2020...

ZOOM

Un groupe d'« ambassadeurs »

Dans les projets énoncés par Alizé de la Monneray a été citée la création d'un groupe d'environ 30 ambassadeurs (élus, habitants, membres d'associations, commerçants, ...) chargés de proposer les améliorations à apporter à Pontacq, groupe qui se réunirait régulièrement.

ESPELETTE

Les élus locaux préparent le développement urbanistique de la commune

Le Conseil municipal d'Espelette, qui s'est réuni le mardi 23 novembre, a étudié le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme (PLU), présenté par Vanessa Roca, chargée d'étude à l'Agence publique de gestion locale, et Juliette Lépine, représentant la Communauté d'agglomération Pays basque. À ce sujet, une réunion publique de concertation réglementaire se tiendra, le 2 décembre, à 20 heures, salle du patronage.

Les lois ont évolué : loi Grenelle, loi Alur, loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), visant à une gestion économe et équilibrée de l'espace avec pour but de réduire de moitié le plus vite possible l'occupation des sols.

Une enquête publique

Le dossier complet fera l'objet d'une enquête publique et sera consultable sur le site Internet de la CAPB. Il devrait entrer en vigueur début 2023 et courra sur dix ans. Le territoire d'Espelette compte deux sites Natura 2000, avec le massif du Mondarrain, espace naturel sensible, trois Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

Cette étude note la création de 10 nouveaux logements sur les 10 dernières années et une



Vanessa Roca et Juliette Lépine ont présenté une étude aux élus d'Espelette. M. B.

consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers de 16 hectares. Le développement urbanistique serait envisagé au sud-ouest et à l'est du bourg, mais il serait stoppé le long de la RD 918 et au nord du bourg afin de valoriser la vue sur l'église et le château.

230 habitants de plus

Le PLU prévoit d'accueillir 230 habitants supplémentaires, soit 115 logements et de diminuer les logements vacants. « On a estimé qu'à qui pourraient revenir sur les marchés et redevenir des logements. On ne peut pas freiner l'évolution des résidences se-

condaires qui passerait de 10 % du parc de logement à 12 % », remarque Vanessa Roca.

Le PLU prévoit également de favoriser une offre en habitat mixte qui permette aux jeunes Ezpeletar de s'implanter durablement, de développer le parc social et de soutenir une offre en accession abordable en produisant 30 % de logements sociaux, production accentuée via le bail réel solidaire. Le soutien au développement économique, en priorité dans le bourg et la préservation de l'activité agricole sont également encouragés.

Mathilde Bauthier

PONTACQ

Le projet « Petites villes de demain » se précise

Une réunion du comité de projet « Petites villes de demain » s'est tenue à la mairie.

La mairie de Pontacq a accueilli, mercredi 15 décembre, la réunion du comité de projet « Petites villes de demain » qui concerne trois localités du Nord-Est Béarn : Morlaàs, Lembeye et Pontacq. Il regroupe des membres de la CCNEB, plusieurs maires, des membres de la DDTM, du Département, de la Chambre des métiers, de la Chambre du commerce, de la Société d'équipement des Pays de l'Adour et de l'Agence publique de gestion locale des Pyrénées Atlantiques.

Après le mot d'accueil de Didier Larrazabal, maire de Pontacq, et de Thierry Carrère, président de la CCNEB, Alizé de la Monneraye, cheffe de projet « Petites villes de demain » pour la CCNEB, a animé cette réunion avec d'autres intervenants, comme Didier Larrazabal et Amélie Hustaix, directrice générale des services de Pontacq.

Projets et réalisations

Elle a précisé le projet « Pontacq contre-attaque » et ce qui s'est passé ces trois derniers mois sur le territoire : des études sur l'habitat, la mobilité, l'élaboration d'un schéma cyclable, mais aussi la communication et l'information des administrés grâce à divers moyens, la mise en place des groupes d'ambassadeurs dans les trois villes.

Le maire de Morlaàs, Joël Ségot, le DGS, François Haristoy, le maire de Lembeye, Jean-Michel Desséré, et Didier Larrazabal



Les intervenants avec, de gauche à droite, Amélie Hustaix, Alizé de la Monneraye, Didier Larrazabal et Thierry Carrère. © LOUIS ICHOURIBEHÈRE

pour Pontacq ont ensuite évoqué la mise en place du groupe des ambassadeurs et les projets, réalisations, réhabilitations, modernisations ou aménagements entrepris ou prévus dans leur commune.

Didier Larrazabal a insisté sur les réalisations effectuées durant ses deux précédents mandats, et dernièrement l'aménagement de l'avenue Henri-IV, la construction du nouveau collège Jean-Bouzet. Il a aussi évoqué les friches industrielles, la dynamisation du centre bourg fréquenté par la population locale et par celle des villages environnants qui trouvent, à Pontacq, de nombreux services.

Travaux d'assainissement

Alizé de la Monneraye a exposé un projet par étapes. L'opération de revitalisation des territoires permettra d'améliorer le centre-ville, l'habitat, le nombre de logements, de conserver un cadre de vie attractif et ainsi d'attirer une

population nouvelle, des touristes, de favoriser les commerces locaux, le marché hebdomadaire, de développer l'accessibilité, la mobilité et la sécurité des déplacements, d'embellir la ville au passé historique, d'améliorer les abords de l'Ousse et de dynamiser les nombreuses places du centre, allant de la mairie à l'église.

Certaines de ces réalisations ne pourront être envisagées que lorsque les travaux d'assainissement seront effectués. Ont aussi été évoqués l'achat de la maison Thubier et l'aménagement de l'ancien collège Jean-Bouzet qui accueillera les associations locales et les services techniques de la ville. L'implantation d'une Maison France Service est aussi prévue.

La réunion s'est achevée par la visite des sites historiques de Pontacq guidée par le président de Patrimoine en Ribère Ousse, Noël Paradis.

Sud-Ouest Béarn & Soule – 20 Janvier 2021

NAVARRENX

Les tarifs pour l'année validés

La République des Pyrénées – 22 Janvier 2021

Mercredi, les élus se sont retrouvés autour de la maire Nadine Barthe pour la réunion du Conseil municipal. Parmi les 17 points à l'ordre du jour, une décision modificative permettant de faire glisser la somme de 700 euros du chapitre 65 au chapitre 66 du budget. Concernant le Sivu assainissement, une étude a été réalisée afin d'élaborer un projet de carte de zonage des eaux pluviales. Ces documents seront transmis par M^{me} la maire au président du Sivu de Navarrenx, pour qu'il soumette ce projet de zonage à l'enquête publique.

La commune a passé une commande de 800 masques pour 848 euros en vertu de la convention passée avec la Communauté de communes du Béarn des gaves (CCBG) fixant la participation à 50 % du coût.

Le service intercommunal voirie et réseaux aménagement de l'Agence publique de gestion locale réalisera une mission d'assistance technique et administrative sur le programme de travaux sur le réseau d'eaux pluviales, des secteurs Darralde et Faubourg.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a fixé



Le tarif d'occupation du domaine public pour les terrasses, cafés et restaurants restera à 12 euros le m². PHOTO J.S.

un dégrèvement pour les communes mettant à disposition un agent pompier volontaire. Navarrenx bénéficiera ainsi d'un dégrèvement de 2 000 euros (par an et par sapeur).

Projet de résidence

Le projet mené par Aquitanis sur la réalisation d'une résidence intergénérationnelle de 25 logements, place du Foirail, a été évoqué. La participation de la commune doit s'élever à 107 983 euros. Le nouveau plan de financement prévoit un versement de 15 426 euros sur sept ans.

Au chapitre des tarifs divers, celui de l'occupation du domaine public pour les terrasses, cafés et restaurants restera à 12 euros le m². Sur le marché, le prix du mètre linéaire sera de 1,10 €; pour les taxis l'emplacement coûtera 80 euros à l'année; 120 euros pour le droit des camions d'outillage. Le tarif « pèlerins » reste fixé à 12,50 € plus 0,60 de taxe de séjour. Le tarif groupe passe à 10 euros. Pour la fête foraine, le tarif des manèges varie entre 220, 130 et 85 euros suivant les 1^{er}, 2^e ou 3^e catégories. Pour la surveillance de la cantine, le tarif reste fixé à 3 euros.

Jean Subercazes

NAVARRENX

La commune prépare de nombreux chantiers pour 2021

Une carte de zonage des eaux pluviales est en cours d'élaboration pour prévenir inondations et pollutions. Mais la commune a de nombreux autres projets pour 2021.

De nombreuses délibérations étaient à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce début d'année, dont la signature de nombreuses conventions et le passage en revue des différents tarifs et taxes communales (marché, terrasses cafés-restaurants, emplacement taxis, gîtes communaux, etc.) qui restent inchangés en 2021.

La maire Nadine Barthe a aussi présenté le résultat d'une étude technique réalisée afin d'élaborer un projet de carte de zonage des eaux pluviales, ainsi qu'une notice justifiant ce zonage en conformité avec l'article 2224-10 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que « les communes délimitent les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ». La maîtrise d'ouvrage du projet est transférée à l'expertise du SIVU assainissement qui se servira de ces documents pour élaborer le dossier et l'organisation de l'enquête publique.

Un audit énergétique

Dans le cadre du projet de travaux sur le réseau des eaux pluviales des quartiers Darralde et Faubourg, la maire a proposé la signature d'une convention avec l'Agence publique de gestion locale (APGL) qui prévoit d'intervenir 17 demi-journées pour réaliser le programme des travaux moyennant la somme de 4 607 € TTC représentant les frais de fonctionnement de service remboursables par la commune à l'APGL.



Le plan de zonage des eaux pluviales contribue aussi à améliorer la gestion et la qualité des eaux rejetées dans le gave. © JEAN-PIERRE OMBERT

ment du dégrèvement auquel a droit la commune qui met un agent sapeur-pompier volontaire à la disposition opérationnelle du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Ce dégrèvement s'élève à 2 000 € TTC par an et par sapeur-pompier volontaire lorsqu'il n'y a pas de professionnels dans le centre d'incendie et de secours.

Une autre convention a été passée avec la CCBG pour la mise à disposition à titre onéreux de bâtiments intercommunaux utilisés par la commune à des fins de stockage pour une redevance annuelle de 100 € TTC.

Projet Aquitanis. Nadine Barthe a présenté un nouveau plan de financement pour la réalisation de la résidence intergénérationnelle de 25 logements décidée sous l'ancienne mandature, qui doit voir le jour sur la friche de l'ancien magasin Etchéguintza.

Si la participation de la commune (107 983,06 € TTC soit 3 % du prix de revient) reste inchangée, son étalement sur 15 ans avec des annuités de 7 198 € TTC, initialement prévu, n'est plus compatible avec le plan de financement d'Aquitainis qui souhaite le ramener à 7 ans portant ainsi les annuités à 15 426,15 € TTC.

Audit énergétique de bâtiments

UN PROGRAMME D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR RENFORCER LA PROTECTION DES BIENS CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE DOIT DÉMARRER CETTE ANNÉE.

que de la mairie et d'école publique primaire et maternelle. Un second devis auprès d'une autre entreprise doit être sollicité pour avoir un comparatif de prix. Une demande de subvention de la Dotation des équipements pour les territoires ruraux (DETR) et Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera effectuée auprès de la préfecture pour son financement.

Schéma incendie. Henri Cazalès a ensuite exposé au conseil le projet schéma incendie qui nécessite de démarrer, dès cette année, un programme d'aménagement et d'installation d'équipements notamment au quartier Darralde et chemin des Lauriers pour renforcer la protection des biens contre les risques incendie. Des dossiers de demande de subventions auprès de la DETR et DSIL sont en cours de constitution.

Masques. Durant la crise sanitaire la commune avait passé

COARRAZE

La mairie souhaite racheter la Vieille Auberge

En vente depuis des années, cet immeuble pourrait être racheté pour y réaliser des logements sociaux.

Le dernier conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Michel Lucante. Celui-ci est revenu sur le dossier de la Vieille Auberge, cet immeuble occupant une place importante dans le centre-bourg, en vente depuis plusieurs mois et qui n'a trouvé à ce jour aucun acquéreur. Le conseil municipal étudie l'achat de ce bien à un prix raisonnable, compte tenu de l'importance des travaux de réhabilitation à y réaliser. En cas d'achat, il pourrait confier à un bailleur social la réalisation d'un montage financier bénéficiant d'aides publiques (communauté de communes, aide à l'habitat) plus un emprunt auprès de la Caisse des dépôts, les loyers couvrant le remboursement des annuités. L'administration des Domaines sera également consultée. À l'unanimité, le conseil charge le maire de faire



Le centre du village est en voie de revitalisation. © MAURICE TREP

une offre en intégrant la faisabilité de logements sociaux, avec clause suspensive en cas de compromis trouvé avec le vendeur.

→ **Adhésion.** À la majorité moins quatre abstentions des conseillers minoritaires, le conseil décide d'adhérer au service intercommunal de voirie et réseaux d'assainissement et son assistance technique régis par l'APGL (Agence publique de gestion locale). La contribution individuelle des habitants s'élèvera à 1,55 €.

ZOOM

Plan de revitalisation du village

Autre dossier important traité par les élus, celui du plan de revitalisation du village. Ce dernier comprend le projet d'aménagement touchant les abords de la Maison de l'enfance et l'aire de jeu pour enfants attenante à la bibliothèque. Le conseil décide de demander au préfet une subvention de 49 854 € au titre de l'accord local de relance pour travaux à réaliser pour 2021-2022, plan déjà appuyé par une subvention de 56 302 € de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), l'autofinancement de la commune étant ainsi réduit à 60 023 € en regard du coût prévisionnel total s'élevant 166 179 € HT.

→ **Pistes cyclables et espaces publics.** Ces projets font faire l'objet de demandes publiques officielles.

→ **Ball de la Poste.** À l'unanimité, le conseil renouvelle le bail consenti aux services de la Poste pour usage de l'ancien centre de secours où est établi son service de tri. Cette administration y a prévu des travaux.

→ **Insertion emploi.** Le conseil délègue à la communauté de communes la prise de compétence sur le Plan local pour l'insertion et l'emploi. Il contribue à assurer un emploi durable à des personnes en difficulté en complément de l'antenne locale de la Mission Pau Pyrénées.

→ **Épidémie de Covid-19.** Le conseil intègre le groupement d'achats de la communauté de communes pour approvisionnement en masques et gel hydroalcoolique et approuve les termes de la convention ad hoc.

Des points d'eau contre les incendies

La commune va engager des investissements afin d'alimenter en eau les pompiers lors de leurs interventions.

Une loi de 2011 a réformé la DECI (défense extérieure contre l'incendie), c'est-à-dire les points d'eau disponibles pour que les pompiers puissent alimenter leurs lances à incendie. Depuis 2015, un « référentiel national » s'impose en la matière sur l'ensemble du territoire français, suite à quoi, chaque préfecture a élaboré un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Toutes les communes doivent ainsi, a minima, prendre un arrêté fixant les points d'eau incendie « identifiés et proportionnés en fonction des risques ».

Vaste chantier pour la commune

La défense contre l'incendie constitue donc une compétence de la commune et elle est responsable des moyens à mettre en œuvre, notamment en matière d'alimentation en eau, bien que n'en ayant plus directement toute la gestion (lire par ailleurs). Il lui appartient d'assurer en tout temps les ressources en eau nécessaires à l'accomplissement des missions du SDIS (Service départemental d'incendie et de



Charger la bûche et rénover les poteaux, tel est l'objectif de la commune. © PEGAL VOLLER

secours), « les poteaux et bouches d'incendie, les réserves et les aires d'aspiration, devant rester libres de toute entrave, pour permettre l'alimentation des véhicules de lutte contre l'incendie et l'action des sapeurs-pompiers ». Face à ce vaste chantier, la commune a choisi de se faire accompagner par l'APGL64 (Agence publique de gestion locale) de la Maison des communes.

À Lussagnet-Lusson, comme dans la plupart des villages, l'habitat est diffus. Et les maisons espacées ne sont pas toutes – loin s'en faut – couvertes par un point d'eau incendie. Trois poteaux incendie existent bien, mais, ils ne répondent plus tous

aux exigences de débit nouvellement réglementées. Étant donné que le temps d'intervention des secours est supérieur à 20 minutes, un point d'eau ne peut desservir qu'une distance de 200 mètres environ. Autant dire que les perspectives d'investissements ne manquent pas ! Une dizaine de points d'eau nouveaux sont donc à prévoir.

Des réserves indépendantes

Un point d'eau, c'est, prioritairement, un poteau incendie implanté sur une canalisation de distribution d'eau potable. Mais toutes ces dernières ne sont pas utilisables du fait, notamment, de leur diamètre. Dans ce cas, une autre possibilité : la réserve d'eau et l'installation d'une de ces bâches de 120 m², qui coûte près de 30 000 € HT (hors le coût d'acquisition du foncier nécessaire pour l'implanter).

Le conseil municipal, pour l'heure, a choisi de remplacer le poteau existant à Courtèze, de créer un poteau incendie à l'entrée de la commune, côté Monassut-Audiracq, et d'implanter une bûche, chemin de Cazet, où une structure préexistante pourrait être utilisée. Cette dépense, évaluée à 28 476,92 € HT a fait l'objet d'une demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

ZOOM

Les secours contre l'incendie : un peu d'histoire...

On fait remonter à Charlemagne, en l'an 803, la préoccupation de l'organisation de secours contre l'incendie par l'instauration d'un « guet » nocturne chargé de la surveillance de ce fléau. Plus tard, Louis XIV prescrit la construction de « pompes propres à éteindre le feu ». La loi du 16-24 août 1790 précise, ensuite, les missions confiées aux maires : « Le soin de prévenir par des précautions convenables et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, [...] les incendies ».

Enfin, un décret du 20 mai 1955 instaure « le Service départemental de protection contre l'incendie [qui] a pour objet de mettre, par l'intermédiaire des centres de secours, des moyens en personnel et en matériel à la disposition des communes ne pouvant pas assurer leur propre service de protection contre l'incendie et des renforts à la disposition des communes possédant un corps de sapeurs-pompiers, pour la lutte contre l'incendie et tous les autres sinistres en temps de paix ». Les SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) sont nés. Depuis 1996, tous les corps communaux sont intégrés à cette entité départementale.

OSSE-EN-ASPE

Conseil municipal : réunion à huis clos

Pour respecter les mesures sanitaires, le conseil municipal d'Osse-en-Aspe se réunira à huis clos le vendredi 5 février à 18 h à la mairie. À l'ordre du jour : demandes d'aides pour le programme aires de loisirs et de jeux ; achat mutualisé et facturation pour le sel de déneigement ; adhésion au service intercommunal Voirie, réseaux aménagement de l'APGL ; groupement de commande voirie ; approbation du plan de formation ; CCHB : aide aux communes et groupement de commande permanent ; motion défense du secteur énergétique ; avancement de l'étude sécurité aux entrées du village ; rapport des décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations ; questions diverses.

Deux logements dans l'ancienne école

Après un an de travaux, la municipalité de Chéraute va proposer deux logements locatifs dans l'ancienne école communale de Hoquy qui comprendra également une salle communale.

De type F3, l'un à l'étage pour un loyer de 420 euros, et l'autre au rez-de-chaussée, pour 503 euros, les logements ont été entièrement rénovés par des artisans locaux.

« On a voulu des logements lumineux et ouverts sur l'extérieur, explique Christelle Mange, maire de Chéraute. On aimerait que ce lieu soit destiné à des familles ou des jeunes couples qui soient du territoire. Les travaux sont terminés et nous savons qu'il y a peu de biens neufs qui sont mis en location, on espère que ce soit rapidement occupé à partir du 1^{er} mars ».

Lieu pour tous

Une salle communale publique a également été aménagée dans le bâtiment afin d'y organiser des réceptions et réunions. Elle sera à la disposition d'associations et pourra servir de salle de danse pour les nombreux jeunes et groupes locaux. « Le préau a été rénové et



La municipalité souhaitait conserver une salle communale tout en proposant des logements. PHOTO A.J.

équipé en éclairage et des toilettes publiques adaptées aux personnes handicapées. Des douches ont été installées », poursuit-elle.

Les travaux, commencés il y a un an, ont été aidés par la Communauté d'agglomération Pays basque, le Département, la Région ainsi que l'État à hauteur de 200 000 euros pour un montant total de 500 000 euros. « Pour monter les dossiers administra-

tifs, nous avons fait appel à l'Agence publique de gestion locale de Pau qui propose aux communes adhérentes une assistance juridique et technique pour tous types de constructions et d'aménagements publics, précise le maire. Quelques installations restent à terminer : le bouldrome et l'aire de jeu pour les enfants ainsi que le lieu de stockage pour les jeunes du comité des fêtes. »

Audrey Jasa

PONTACQ Conseil municipal ce lundi 8 mars

Les membres du conseil municipal se réuniront le lundi 8 mars à 20 h 30. À l'ordre du jour : délibérations budgétaires (budget général et budget maison médicale), création d'emplois saison-

niers et d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité, concession de passage en forêt communale, dénomination de voies, aménagement des espaces publics avec l'APGL, adhésion à l'Opération de revitalisation du territoire et au dispositif Petites villes de demain.

Conventions, concession et mandatement

Le Conseil municipal, avec onze présents et deux excusés, s'est réuni, mercredi 3 mars, autour de Madame le maire, Nadine Barthe, pour régler quelques points de fonctionnement.

Moto-cross

La commune renouvelle pour cinq ans sa concession pour le terrain de moto-cross du Brané, pour 120 euros par an, le moto-cross apportant une certaine notoriété à la ville.



La concession est renouvelée pour le moto-cross. ARCHIVES J. S.

Accessibilité

La mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmé prévoyait des travaux terminés pour fin 2021. Il est prévu pour rendre les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public, propriétés de la commune, conformes aux exigences de la réglementation concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le Conseil a approuvé la convention avec l'Agence publique de gestion locale (APGL) afin de permettre la réalisation des travaux, pour lesquels des demandes de subventions vont être déposées. Coût estimé : 4 550 euros.

Modifications du PLU

Des modifications seront apportées au dernier plan de zonage élaboré en 2008. La commission aménagement durable du territoire, travaux voirie, logement et bâtiment a effectué quelques transformations sur trois points : zone urbanisable ;

zone agricole et zone naturelle. Ce projet de modification a été présenté aux personnes publiques associées (Conseils départemental et régional) et il sera mis à la consultation du public prochainement.

Voies à incorporer d'office

L'APGL sera mandatée pour assurer l'incorporation des voies du Larroder et Milhet dans les voies communales.

Contrats civiques

Un point a été fait sur les contrats civiques qui vont permettre à la ludothèque d'employer en mission un jeune et à la mairie deux jeunes auxquels seront confiées diverses missions : soutien administratif, soutien scolaire et périscolaire et, en période estivale : centre d'interprétation et accueil des pèlerins ou enquêtes liées à la population.

J. S.

La Ville mise sur l'énergie solaire

Le conseil municipal de Morlaàs du mardi 2 mars a été essentiellement axé sur les finances de 2020, avec le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs. L'année a été marquée par une diminution des charges courantes et des recettes des régies (baisse d'activité pendant le confinement), mais aussi de nouvelles dépenses pour protéger les agents face à l'épidémie.

Il a cependant été question également de projets, notamment d'installations photovoltaïques : sur la toiture de la salle polyvalente, où la construction et l'exploitation d'une centrale solaire serviront à la production d'énergie renouvelable destinée à être injectée dans le réseau public de distribution d'électricité ; et sur le parking de la Plaine des sports, avec la construction et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque pour la production d'énergie renouvelable et la possibilité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, cet équipement étant aussi relié au réseau public de distribution d'électricité.

À l'unanimité, le Conseil municipal a validé ces deux projets. « La collectivité fait ainsi un geste fort



Le parking de la Plaine des sports sera doté d'ombrières photovoltaïques pour la production d'énergie renouvelable. T. L.

pour montrer son engagement dans la transition énergétique », a commenté le maire, Joël Ségot.

Voirie communale

Concernant la vie de la mairie, Delphine Granget, nouvellement installée en tant que conseillère municipale, a intégré la commission vie associative, éducation, jeunesse.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante a validé les projets de conventions « Opération de revitalisation du territoire et petites villes

de demain », le plan de financement et la contribution supplémentaire APGL du schéma directeur d'assainissement. Comme demandé par l'Association syndicale libre du lotissement Les Jardins de Berlanne, les élus ont enfin acté l'incorporation de la voie du lotissement (dénommée impasse des Fauvettes) et son classement dans la voirie communale, ainsi que l'intégration dans le domaine public communal des terrains aménagés en espaces verts.

Thierry Ladevèze

La mairie et l'école seront bientôt mieux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Des aménagements réglementaires faciliteront l'accès des personnes à mobilité réduite à ces deux bâtiments.

Quatre délibérations et quelques questions diverses étaient au menu du conseil municipal qui s'est tenu mercredi dernier. **Henri Cazalets a présenté une convention passée avec l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour une mission d'accompagnement afin d'élaborer des dossiers de déclaration préalable de travaux relatifs à l'accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite (PMR), en particulier la mairie et l'école.** « Deux dossiers complexes et prioritaires nécessitant l'expertise de l'APGL », a fait remarquer le conseiller.

Le devis de l'APGL de 4 726 € représentant 17 demi-journées de travail pour l'élaboration des dossiers bénéficiera d'une subvention de 30 % de l'État via la

dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR). Ces deux projets étaient inscrits à l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour la période 2017-2021 qui concerne 21 bâtiments (écoles, mairie, gîtes communaux, lieux de culture, cimetière, théâtre des échos, toilettes publiques) qui devront subir des aménagements : rampes d'accès, signalétique, aménagement de locaux ou encore reconstruction de toilettes à l'Esplanade pour un reste à réaliser de 70 000 €. Accepté à l'unanimité.

Concession du moto-cross. La maire Nadine Barthe a présenté la demande de renouvellement de la concession du moto-cross qui arrivait à échéance le 31 décembre 2020. Après examen, il a été décidé de maintenir sa durée à 5 ans et d'augmenter la redevance annuelle qui était de 80 € par an à 120 € par an. Le renouvellement devra être validé par l'Office national des forêts. Depuis sa création il y a 46 ans, la qualité du circuit de 2 km du moto-cross n'a cessé d'être améliorée

par les bénévoles du club au point que s'y dispute chaque année au moins une épreuve officielle du championnat. L'hiver, il accueille de nombreuses écuries professionnelles qui viennent s'y entraîner. Décision acceptée à l'unanimité.

Modification du PLU. Henri Cazalets a ensuite présenté le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) qui permet dans les différentes zones urbanisables (UC), agricoles (A), naturelles (N) de prendre des dispositions autorisant par exemple l'implantation d'habitations ou hangars agricoles, la réduction du nombre de places de stationnement dans le cadre d'habitats collectifs ou encore l'extension du camping. Ce dossier soumis à l'avis des institutions (préfecture, conseil départemental, conseil régional, mission évaluation environnementale de la DREAL et



La mairie et l'école vont subir des aménagements. © JEAN PIERRE OMPHREY

CDPENAF) a été validé par celles-ci. Accepté à l'unanimité.

Voirie publique. La commune poursuit sa campagne de classement et d'incorporation dans la voirie publique de voies privées des lotissements Larroder et Milhet dont elle assure l'entre-

tien et **mandate l'APGL à cet effet afin que ces nouvelles voies soient comptabilisées dans le linéaire pris en compte pour les dotations de l'État.** Pour rappel, la commune entretient 20 000 mètres de voies communales. Accepté à l'unanimité.



Deux projets d'installations photovoltaïques pour la commune

Le conseil municipal a validé à l'unanimité deux projets d'installations photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente et sur le parking de la plaine des sports.

Déjà évoqués lors de la précédente réunion du conseil municipal, les projets de conventions Opération de revitalisation du territoire (ORT) et Petites Villes de Demain (PVD) ont été validés lors de cette nouvelle réunion du mardi 2 mars. Au niveau des finances, les comptes administratifs de l'année 2020 ont été impactés par la crise sanitaire et le confinement du printemps qui ont entraîné la fermeture ou le ralentissement du fonctionnement de nombreux services ainsi que de nouvelles dépenses pour protéger les agents face à l'épidémie.

La bonne santé des finances

Le maire Joël Ségot a rappelé quelques-uns des principaux chantiers de 2020, notamment la construction d'un réfectoire cantine à l'école de Berlanne, la réalisation du programme annuel de voirie et des travaux de réserve incendie, la rénovation de la piscine, du bâtiment place de la Tour, toiture salle polyvalente, la démolition et le désamiantage du bâtiment stade et maison rue des Cordeliers ou encore les travaux à l'école maternelle dont le renforcement de la poutre centrale du bâtiment haut.



La construction et l'exploitation d'une centrale solaire sur la toiture de la salle polyvalente serviront à la production d'énergie renouvelable. © TL

« La bonne santé globale des finances avec une comptabilité saine grâce au travail effectué depuis plusieurs années permet d'engager de nouveaux investissements et des projets pour l'avenir », a souligné Joël Ségot tandis que les comptes de gestion 2020 des budgets général, assainissement et transport ont été votés à l'unanimité.

Au sujet des projets, le principal concerne les installations photovoltaïques prévues sur la toiture de la salle polyvalente et sur le parking de la plaine des sports. Deux sociétés ont manifesté leur intérêt pour l'occupation de la toiture de la salle polyvalente où la construction et l'exploitation d'une centrale solaire serviront à la production d'énergie renouvelable photovoltaïque destinée à être injectée dans le réseau public de distribution d'électricité ; et ensuite, sur le parking de la Plaine des

Sports avec la construction et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque pour la production d'énergie renouvelable photovoltaïque et avec la possibilité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cet équipement serait également relié au réseau public de distribution d'électricité.

Un engagement environnemental

À l'unanimité, le conseil a validé ces deux projets d'installations photovoltaïques. « La collectivité fait ainsi un geste fort pour montrer son engagement dans la transition énergétique ; de plus, ce projet correspond à un des engagements de campagne de l'équipe municipale, » a commenté le maire Joël Ségot.

Pour ce qui est de l'assainissement, les élus ont validé le programme de travaux mis à jour pour la 2^e tranche de travaux issus du schéma directeur

d'assainissement. Il sera fait appel au Service intercommunal voirie réseaux aménagement de l'Agence publique de gestion locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation du programme d'assainissement 2021-2022.

À la demande de l'Association syndicale libre du lotissement « Les Jardins de Berlanne », l'assemblée délibérante a validé l'incorporation de la voie du lotissement, dénommée Impasse des Fauvettes, et son classement dans la voirie communale ainsi que l'intégration dans le domaine public communal des terrains aménagés en espaces verts.

Concernant la vie municipale, Delphine Granget, nouvellement installée en tant que conseillère municipale, a intégré la commission municipale vie associative, éducation, jeunesse.

COARRAZE

La commune souhaite acheter la vieille auberge et ses dépendances

La municipalité prévoit, après travaux, de créer des logements dans le bâtiment.

L'achat de la vieille auberge était une nouvelle fois inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal présidé par Michel Lucante. Celui-ci a émis le souhait d'acheter l'immeuble et ses dépendances à un prix raisonnable étant donné les travaux importants à y effectuer. Soit un bailleur social pourrait être désigné pour y procéder, soit la commune elle-même les réaliserait grâce à des aides publiques et un emprunt. Les loyers encaissés serviraient aux amortissements.

Une proposition à 100 000 euros paraît raisonnable au maire. Guillaume Rickbosh a proposé, sur ce point, une consultation de l'administration des Domaines. Thierry Penouilh a demandé d'intégrer la faisabilité de logements sociaux comme clause suspensive. Pour Jean-Pierre Basse-Cathalinat, le vote sur ce dossier doit d'une part porter sur l'achat lui-même et de l'autre sur le montage de l'opération. L'ensemble de ces propositions étant adopté à l'unanimité,



Le conseil s'est prononcé pour une proposition d'achat à 100 000 euros. © MAURICETREP

le conseil s'est prononcé pour la proposition d'achat.

Domaine public. Parmi les services proposés par l'Agence publique de gestion locale figure un service intercommunal d'urbanisme de voirie, réseaux publics et aménagement. Le maire a estimé opportun de bénéficier de cette assistance technique étant donné certains projets en cours. L'adhésion annuelle s'élève à 3 574 euros. Jean-Pierre Basse-Cathalinat n'estime pas utile cette adhésion

à un service supplémentaire. A la majorité moins quatre abstentions (Jean-Pierre Basse-Cathalinat, Christine Meunier, Guillaume Rickbosh et Maryse Hounteu), cette proposition est adoptée.

Espaces publics. Approuvé par délibération du 29 septembre 2020, le projet Inter générations contigu à la Maison de l'enfance comporte des aires de jeu, un city parc, des Jardins partagés, un verger conservatoire tandis qu'est prévu un équipement

proche de la bibliothèque. Coût prévisionnel : 166 179 euros HT. Le maire a indiqué que le plan de financement peut bénéficier de dotations d'équipement et de soutien (DETR, DSIL) plus de l'autofinancement. Voté à l'unanimité. Un courrier adressé au préfet demandera que la subvention soit la plus élevée possible.

Bail de La Poste. Le conseil a décidé à l'unanimité de renouveler pour six mois (février à juillet 2021) et d'un montant identique (1 100 euros) le bail signé avec La Poste pour son centre de tri et de colis. Celle-ci y a réalisé pour 45 000 euros de travaux et en a prévu d'autres. Jean-Pierre Basse-Cathalinat a demandé si La Poste compte acheter le bâtiment. Pour le maire, c'est un sujet à étudier.

Emploi Insertion. Françoise Publus a donné les détails relatifs à la nouvelle compétence prise par la Communauté de communes en matière d'emploi et d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. Cette compétence comporte l'adhésion au Plan local pour l'insertion et l'emploi Béarn Adour. Adopté à l'unanimité.

Les déchetteries modernisent leur accès

HAUT BÉARN

Les huit sites vont se doter d'un système de badges et certains ont connu des travaux d'extension

Valentin Moïnard
pau@sudouest.fr

Les huit déchetteries du Haut Béarn continuent à faire peau neuve. Un an après s'être équipées de systèmes de vidéosurveillance, deux d'entre elles connaissent des travaux d'extension, qui touchent bientôt à leur fin du côté de Lanterretonne, à Oloron-Sainte-Marie. De nouveaux aménagements seront en effet disponibles pour les usagers à partir de jeudi dans cette déchetterie, faisant presque doubler l'emprise au sol du centre (2 833 m² contre 5 451 jusqu'à présent).

« Il y avait par le passé trop de contraintes ici par rapport aux flux de personnes qui venaient déposer leurs déchets, il fallait modifier cela et faciliter le déchargement », expliquait jeudi 18 mars Eric Maunas, directeur du Sictom du Haut Béarn.

Autres objectifs de ces travaux, qui auront duré un mois, permettre une optimisation de l'espace et également séparer le flux usager de celui des prestataires, tout en facilitant le déchargement de certains matériaux, comme les gravats et les déchets verts.

Bedous après Lanterretonne

« C'était quelque chose qui manquait et c'était parfois trop compliqué pour les gens qui venaient, ajoute Baptiste Bruzy de l'Agence publique de gestion locale (APGL 64). Il n'y aura, par exemple, plus besoin de faire passer les déchets verts par-dessus une bar-



Les travaux d'extension de la déchetterie de Lanterretonne, à Oloron-Sainte-Marie, touchent à leur fin. PHOTO V.M.

rière mais juste à les mettre à même le sol. »

Attention toutefois, les derniers travaux de revêtement auront lieu de lundi à mercredi, à Lanterretonne, et le lieu sera fermé aux usagers durant ces trois jours. Pour compenser, la déchetterie d'Escout Gabarn sera ouverte à la place.

Alors que certains territoires comme l'agglomération de La Rochelle ont opté pour le remplacement des anciennes déchetteries par de nouveaux centres de tri plus grands et plus performants, le Haut Béarn a donc fait le choix inverse, préférant améliorer ses espaces déjà existants. Lanterretonne ne sera d'ailleurs pas le seul du Haut Béarn.

Dès la semaine prochaine, des travaux similaires auront lieu à Bedous avec, par exemple, là aussi, la création d'une plateforme de dépôts des déchets verts et des

gravats au sol. Autre nouveauté, les huit déchetteries du Haut Béarn seront bientôt toutes équipées d'un système de contrôle des entrées par badge. La distribution commencera jeudi pour les habitants d'Oloron-Sainte-Marie, juste à côté de l'extension de la déchetterie à Lanterretonne. Il sera ainsi possible d'aller récupérer son badge du lundi au vendredi, en mars, et en avril, et du mardi au samedi, les deux mois suivants.

Un accès illimité

Dans les autres communes, il sera possible d'aller chercher son badge en mairie durant les permanences, ou de le recevoir directement en porte à porte. Pour Eric Maunas, ce changement n'a que des avantages : « Il suffira d'avoir son badge pour avoir accès aux infrastructures, il n'y a aucun obstacle et cela va permettre encore

d'améliorer la sécurité. » Le badge pourra être utilisé dès avril, mais il y aura tout de même une souplesse les premiers mois pour ceux qui ne l'auront pas.

Néanmoins, et même s'il offre pour l'instant un accès illimité aux déchetteries sans limite de passages, cela n'est pas forcément amené à perdurer. « Nous allons voir comment les choses évoluent, à quelle heure et à quelle fréquence viennent les usagers. En fonction, nous nous adaptons peut-être, mais ce n'est pas dit », tempère Eric Maunas.

Cet accès illimité concernera également les entreprises, « mais seulement sur des volumes modérés et sur les déchets autorisés », rappelle le directeur.

Comme avec les travaux d'extension, l'objectif premier reste de rendre plus confortable les déchargements des usagers et de fluidifier le trafic.

PONTACQ

Des décharges sauvages vont être réhabilitées

La dernière réunion du conseil municipal a été l'occasion d'évoquer l'avenir des décharges « Cardache » et « Lasbaylea ».

La réhabilitation des décharges a été évoquée lors de la dernière réunion du conseil municipal. Il a été décidé de fermer les décharges sauvages « Cardache » et « Lasbaylea » afin de procéder à leur réhabilitation. Ceci est voulu par la Communauté de commune Nord Est Béarn (CCNEB) qui prend en charge la totalité des études de maîtrise d'œuvre et qui s'engage à la résorption des anciennes zones polluées d'intérêt général. Le coût de cette réhabilitation s'élève à 87 848,65 € HT pour la première et à 137 653,76 € HT pour la seconde, somme prise en charge à la fois par la commune, le Conseil départemental et par la CCNEB.

Budget. Ont été adoptés l'approbation du compte de gestion 2020, le vote du compte administratif 2020 et l'attestation du résultat du budget communal et de la Maison de santé.

Création d'emplois non permanents. Cinq postes d'emplois



Des voies communales ont été nommées lors du dernier conseil municipal. © LOUIS-OLIVIER BÉREHÈRE

non permanents seront créés durant la période estivale : un pour mise à disposition de la CCNEB, et quatre pour un besoin saisonnier local (deux pour le service technique et deux pour le service administratif).

Dénomination de voies. L'ancienne partie du chemin Garrouzet, limitrophe avec la commune de Labat, se nomme désormais chemin de Titou. La voie sans issue partant de la parcelle AC 262 et allant jusqu'à la parcelle AC 259 devient impasse du Pibeste. La voie sans issue débutant à l'angle de la rue des Pyrénées et de la parcelle AB 524 et s'achevant

vers la parcelle AB 171 s'appelle dorénavant impasse des Spandelles. Et l'impasse du Soulor part de la rue des Brouquets jusqu'à sa jonction avec la rue Maréchal Foch.

Signature de conventions. Le maire signera l'avenant à la convention d'aménagement des espaces publics avec l'APGL dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg. Il signera également une convention d'adhésion à l'opération de revitalisation du territoire (ORT) et au dispositif « Petites villes de demain », au même titre que Morlaàs et Lembeye.

NAY

Réunion publique avant travaux

Avant d'entreprendre les travaux de la rue Talamon et des allées Chanzy, la municipalité a organisé une réunion publique à la Maison de services au public. Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation. Six élus étaient présents, accompagnés de Mélanie Benoît de l'Agence publique de gestion locale, et d'Eric Menessier, attaché d'opérations de la mairie de Nay.

La rue Talamon sera réhabilitée avec des matériaux de qualité (enrobée pour la chaussée, bordures en pierre, béton désactivé pour les trottoirs). Elle sera mise en sens unique, ce qui permettra d'aménager des trottoirs et une bande cyclable. Toutes les gouttières seront raccordées au réseau des eaux pluviales. Il ne sera plus possible de stationner dans la rue (stationnement reporté sur les parkings situés aux extrémités de la voie). À proximité des écoles, deux plateaux surélevés seront aménagés. Cette partie deviendra « zone de rencontre » (limitée à

20 km/h), le reste de la rue étant limitée à 30 km/h. Les travaux pourraient démarrer en septembre et finir en décembre.

Sur la contre-allée Chanzy, les espaces déjà utilisés comme stationnement minute, à cheval sur le trottoir, seront transformés en huit places de stationnement pérennes classées « zone bleue ». L'une des places sera réservée aux personnes à mobilité réduite. Les palmiers actuels (dont les racines vont poser problème en raison de la présence d'une canalisation) seront supprimés et remplacés par des bacs à fleurs. L'ensemble permettra de conserver un trottoir de 2,5 mètres environ.

La discussion a été riche et les interventions constructives. Différentes propositions ont été faites pour tenir compte de tous les problèmes réels ou potentiels. L'équipe municipale compte bien réitérer ce genre de réunion avant chaque grand chantier car les riverains voient mieux que quiconque les problèmes ou nuisances possibles.



Bruno Bourdaa, Mélanie Benoît, Jean-Pierre Bonnassiolle et Eric Menessier ont présenté les projets et mené les débats. © OR

La nouvelle station d'épuration d'Aren est à la pointe du traitement sur le gave d'Oloron

La commune d'Aren a mis en service sa toute nouvelle station d'épuration depuis une quinzaine de jours. Il s'agit du tout premier équipement dont le rejet est conforme à la qualité « eaux de baignade » au sein du gave d'Oloron.

Un projet qui mûrit depuis 12 années vient d'aboutir sur la commune d'Aren, à deux pas du camping. Trois conseils municipaux ont réfléchi depuis 2009 au lancement d'un chantier pour la station d'épuration : un investissement de 550 000 euros a permis de concrétiser une toute nouvelle infrastructure, qui permet au village d'être précurseur pour ce qui est de la qualité de l'eau rejetée au sein du gave d'Oloron.

Une capacité doublée

« Après la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement effectué au niveau de la communauté de communes de Josbaig, nous étions face à deux options : réhabiliter notre station ou en construire une nouvelle. Nous avons opté pour le second choix », explique David Mirande, le maire d'Aren. L'objectif est d'anticiper les besoins du village. « Avec l'ancienne structure, nous avions une capacité de 250 équivalents-habitants. On a fait le choix de se préparer à l'augmentation de la population de la commune et à l'agrandissement du camping, en faisant construire une station permettant d'absorber les besoins de 500 équivalents-habitants, ce qui nous laisse une marge pour les 40 prochaines années ».

Démarrés en février 2020, les travaux réalisés par l'entreprise



Charlotte Lassalle, maître d'œuvre pour l'APGL, Lucas Dogna, conducteur de travaux pour l'entreprise SOC, et David Mirande, le maire d'Aren (de g. à dr.), ont expliqué le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration du village, mise en service depuis 15 jours. © SA

SOC ont été rapidement arrêtés par l'épidémie de Covid. Ils ont repris en octobre 2020, et la nouvelle station d'épuration a pu être mise en service il y a une quinzaine de jours, même si le chantier doit encore se poursuivre jusqu'au mois de juin 2021.

« Lancer une dynamique »

La structure possède des outils verts, parmi lesquels un traitement de la matière organi-

que via des disques biologiques et une clarification des eaux par le biais de lits de roseaux servant aux finitions du traitement de l'eau et au stockage des boues.

La commune a aussi choisi d'innover en équipant la station d'un réacteur UV : « Cet outil permet d'abattre les bactéries et les virus, ce qui a tout son intérêt par les temps actuels », informe Charlotte Lassalle, qui assure la maîtrise d'œuvre pour l'Agence publi-

que de gestion locale (APGL). Ce procédé permet aux rejets de la station d'Aren d'être conformes à la qualité « eaux de baignade ».

« Seules quelques stations balnéaires ont ce type de traitement : nous sommes les premiers à le mettre en place sur le gave d'Oloron, et même certainement sur l'ensemble des gaves », détaille David Mirande. « Pour nous, c'était une évidence car on sait que le gave est souvent confronté à des problèmes bactériologiques. Or, nous avons des circuits de pêche reconnus et beaucoup de gens vont se baigner dans le cours d'eau. On sait que la commune ne va pas régler le problème à elle seule, mais cela permettra peut-être de lancer une dynamique ».

GLDAS BOENNEC @oloron-py@pyrenees.com



Le réacteur UV ne représente que 5 % de l'investissement

Le projet a bénéficié d'aides de l'État de 175 000 euros, du Département à hauteur de 138 000 €, ainsi que de l'Agence de l'eau qui a donné 82 000 €. David Mirande explique que certains partenaires financiers « ne comprenaient pas qu'on installe ce réacteur UV. Ils craignaient que cela nous coûterait extrêmement cher au vu de la taille de notre commune : au final, l'équipement ne représente que 5 % du coût global ».

IDRON Réunion du conseil municipal ce mardi

Le conseil municipal se réunira en mairie ce mardi 13 avril à 18h. Dix points figurent à l'ordre du jour de cette réunion dont le vote des taux d'imposition pour 2021, les subventions pour 2021, la signature d'une convention pour l'intervention de l'agence publique de gestion locale pour la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative pour les travaux d'aménagement de l'avenue Pierre de Belsunce (partie nord), de la rue du Bourg, de l'impasse des Arroutourous et de la rue de l'Oussère (1^{re} partie), etc.

Sud-Ouest – 12 avril 2021

IDRON

Conseil municipal. Il se réunira mardi 13 avril, à 18 h, à la mairie. À l'ordre du jour : convention pour l'intervention de l'Agence publique de gestion locale pour des travaux d'aménagement de voirie ; validation de l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées ; adoption du compte administratif pour l'année 2020 ; vote des taux d'imposition pour 2021 ; subventions 2021 ; travaux de voirie choix d'entreprise ; convention de mise en disposition d'un terrain communal à l'association Idron Solidarité.

IDRON

Pas de hausse des taux d'imposition

Lors du dernier conseil municipal, le maire a rappelé son intention « de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages idronnais déjà assez touchés par la crise Covid ».

Une douzaine de points figurait à l'ordre du jour du conseil municipal qui s'est réuni en mairie d'Idron mardi. Les informations livrées par le maire et ses adjoints et les décisions prises à l'unanimité traduisent une volonté d'optimiser les finances publiques. Protection du patrimoine immobilier, importants travaux de voirie et création d'équipements sociaux culturels ou sportifs sont en effet largement programmés malgré un maintien des taux d'imposition.

Les élus ont validé les comptes de gestion et administratif 2020, voté les taux d'imposition pour 2021, attribué les subventions aux associations, validé



L'agrandissement de la mairie fait partie des futurs projets immobiliers. © ANDRÉ PASTOREL

une convention pour l'intervention de l'Agence publique de gestion locale (APGL) et retenu l'offre présentée par l'entreprise Sogeba pour les travaux de voirie.

Le compte administratif 2020, présenté par la première adjointe Catherine Pinaud, affiche un résultat de clôture en

excédent de 570 557 €.

Le maire André Nahon a rappelé son intention « de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages idronnais déjà assez touchés par la crise Covid ». Les taux communaux d'imposition, qui figurent parmi les plus bas de l'agglomération, n'augmenteront donc pas en 2021 : taux foncier bâti fixé à 22,93 % (taux départemental 13,47 % + taux communal identique à l'exercice précédent 9,46 %) et taux foncier non bâti fixé à 35 % (taux communal identique à l'exercice précédent).

120 000 € par an pour la voirie

Les rapports présentés par l'adjoint au maire Christian Ithurriague montrent qu'Idron

consacrera jusqu'à 120 000 € par an pour les travaux de voirie durant la période 2021-2024.

Les premiers projets d'aménagement encadrés par l'APGL concernent l'avenue Pierre de Belsunce (partie nord), la rue du Bourg, l'impasse des Arroutourous et la route de l'Oussère (première partie).

Dans les questions diverses, le conseil municipal a notamment entériné la cession du véhicule militaire immatriculé ER 687 CR dont elle n'a pas l'utilité et validé une convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association Idron Solidarité.

La réunion a duré deux heures et a donné l'occasion aux élus d'apporter leurs contributions à la vie municipale. Elu de la liste Mieux Vivre à Idron, Léon Sayous a notamment souhaité un meilleur fonctionnement des commissions et a proposé, dans un but social, la création dans l'ancien camp militaire, d'un espace dédié aux familles.

Cette réunion a aussi donné l'occasion à André Nahon de faire le point sur les travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal et les différents dossiers en cours dans la commune. Y figure notamment la création de deux jardins publics au sein de l'ancien camp militaire. Ces informations feront l'objet d'un prochain article.

ZOOM

24 400 euros attribués aux associations

Les élus ont réparti les subventions aux associations pour l'année 2021 : 2 250 € pour l'A.S. Idron-Lée, 1 000 € pour Amitiés et Loisirs, 600 € pour l'Association les Benjamins, 4 500 € pour les classes vertes de l'Association les Benjamins, 2 000 € pour Idron-Lée-Accueil, 3 000 € pour le comité des fêtes, 4 000 € pour le Foyer rural, 4 000 € pour Idron-Sport Village, 100 € pour Emploi Force de Pensée, 250 € pour Lous Cantayres, 1 000 € pour les Pelotaris de l'Ousse, 1 000 € pour les Arts martiaux idronnais, 700 € pour CAPE Idron. Soit un total de 24 400 € auquel s'ajoute 11 600 € de subventions exceptionnelles non affectées.

IDRON

Les taux d'imposition ont été fixés

Le conseil municipal du 13 avril a fixé les taux d'imposition pour l'année 2021 et décidé de maintenir les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de 2020 soit 9,46 % pour la taxe foncier bâti et 35,00 % pour la taxe foncier non bâti.

Pour les subventions, le budget primitif prévoit un montant de 36 000 € en 2021. Cette somme a été répartie de la façon suivante : AS Idron-Lée 2 250 €, Amitié Loisirs 1 000 €, Association Les Benjamins 600 €, Classes vertes 4 500 €, Idron Lée Accueil 2 000 €, Comité des fêtes 3 000 €, Foyer Rural 4 000 €, Idron Sports Village 4 000 €, Emploi Force de Pensée 100 €, Lous Cantayres 250 €, Pelotaris de l'Ousse 1 000 €, Arts martiaux idronnais 1 000 €, CAPE Idron 700 € et 11 600 € au titre de subventions exceptionnelles non affectées.



Le jardin partagé sera créé entre l'Ousse et le canal. J.B

Le maire a été autorisé à signer deux conventions. La première avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative pour les travaux d'aménagement de l'avenue Pierre de Belsunce (partie nord), de la rue du Bourg, de l'im-

passé des Arroutourous et de la route de l'Oussère. La seconde avec l'association « Idron Solidarité » pour mettre à sa disposition un terrain de 300 m², situé entre l'Ousse et le canal à l'arrière du Château, afin d'y créer un jardin partagé.

Jacques Bellehigue

AUSSEVIELLE

Une troisième classe va ouvrir à la rentrée

Après une « drôle d'année » de début de mandat, l'équipe municipale a fait le point sur plusieurs projets d'avenir pour le village et a annoncé de beaux moments partagés dès début juin.

Jacques Locatelli, maire d'Aussevielle, en a eu la confirmation : il y aura bien une troisième classe dans les locaux scolaires du village pour pouvoir accueillir, dans de bonnes conditions, les plus de 170 enfants attendus à la rentrée sur le RPI Sirois-Aussevielle. Et de préciser que « le développement des effectifs devrait se poursuivre au vu des divers projets de lotissements encore prévus sur les deux villages. Une bonne nouvelle pour la pérennisation de l'école ! »

Les travaux sont donc programmés pour l'été : aménagement de l'actuelle garderie en salle de classe, transformation de l'ancien local d'aussevielle@info pour partie en garderie, l'autre partie étant dédiée à l'espace de restauration pour les tout-petits. L'équipe a

décidé de profiter de ces travaux pour refaire la couverture de tout le bâtiment et étendre le chauffage par pompe à chaleur aux nouvelles salles, permettant ainsi un plus grand confort et des économies d'énergie conséquentes.

Autre projet d'importance pour le village, plus ancien celui-ci car voté, élaboré et lancé lors des précédentes mandatures, le parc de loisirs va bientôt pouvoir lever ses barrières. Ce parc, situé à l'entrée du village, a une vocation de loisirs bien sûr, mais pas seulement. Il affirme également une vocation pédagogique et environnementale.

Espace réservé aux piétons

On y trouve ainsi un terrain de pétanque, une aire de jeu évolutive ainsi qu'un parcours sportif avec six agrès, un espace arboré et une prairie fleurie, un sentier d'interprétation autour de l'Ousse et la plaine du Gave, des tables de pique-nique, des toilettes publiques et une aire de compostage pour les déchets verts de la commune.



Le parcours sportif du parc de loisirs offrira aussi de nouveaux points de vue sur le village et sur l'église. © CATHERINE CHEVASSUT

ZOOM Rendez-vous au bar café associatif municipal le 6 juin

Dimanche 6 juin aura lieu la première des animations intergénérationnelles qui seront proposées un dimanche matin par mois au bar café associatif municipal. Au programme : musique live de 11h à 13h et marché de producteurs locaux de 9h30 à 13h sur la place du village autour du bar café et d'un food-truck proposant tapas et petite restauration.

L'organisation est en cours de finalisation et David André, 1^{er} adjoint, promet de dévoiler très prochainement tous les détails de cette matinée... et des suivantes.

Sont également prévues d'autres activités complémentaires sur le parc, comme une mini-ferme pédagogique avec rucher, des plantations avec un conservatoire de fruitiers anciens. D'autres lieux dans la commune devraient également être équipés de tables et bancs, comme le Bois de quatre sous ou la Ligne Vieille.

De l'Europe à l'agglo, en passant par l'État, la Région et le Département, les institutions ont subventionné la réalisation à hauteur de 258 500 €, soit 75 % de l'enveloppe totale des travaux.

Les espaces verts sont finalisés mais il reste encore quelques menus travaux de finition – comme le sol de l'aire de jeux – avant une ouverture au public souhaitée pour début juin.

Le maire a précisé qu'il s'agit d'un espace réservé aux piétons, avec un parking délibérément petit, pour inciter au développement des circulations douces dans le village. Plusieurs cheminements sont même programmés dans un deuxième temps, comme par exemple une passerelle pour traverser l'Ousse depuis le cœur du village sans avoir à emprunter la route départementale.

BOEIL-BEZING

La départementale 38 va être sécurisée

Une convention va être passée avec le Département et la société Dragages du Pont de Lescar pour mettre en sécurité la route départementale 38.

Lors de sa dernière séance le conseil municipal réuni sous la présidence de Marc Dufau, maire, a délibéré à l'unanimité sur plusieurs sujets.

Marc Dufau a exposé au conseil que des travaux de sécurité sont envisagés sur la RD38 pour l'aménagement de cheminements piétons, de sécurisation d'arrêt de bus et de réfection de la chaussée sur la commune. Ces travaux nécessitent de passer une convention entre le Département, la commune et la société Dragages du Pont de Lescar. Le coût total de l'opération est fixé à 220 000 € TTC avec une part communale de 3 009,46 € TTC.

Les membres du conseil sont informés de la démarche de la société Valocime, intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 330 m² environ cadastré ZB68. Le conseil a accepté le principe de changement de locataire et a autorisé le maire à signer tous documents se rapportant à cette

affaire.

Une convention de délégation de service de fourrière animale proposée par l'association du nouveau refuge SPA des Hautes-Pyrénées située à Ibos a été proposée au conseil. Cette convention définit notamment le cadre juridique de capture, transport et prise en charge des animaux errants sur la voie publique et/ou dangereux par la fourrière et instaure une participation financière calculée à raison de 0,70 € par habitant. La convention sera signée.

Panneaux photovoltaïques

Marc Dufau a informé qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux de génie civil Orange, d'éclairage public et de renforcement du poste P13 clos des Myosotis. Le SDEPA a informé la commune du coût estimatif des différents travaux à réaliser. Le plan de financement estimatif est le suivant : pour le génie civil Orange, une participation totale de la commune de 24 014,37 € ; pour l'éclairage public participation SDEPA, département 27 829,83 €, participation de la commune



Des cheminements piétons seront aménagés sur la RD38. © JEAN CHARLES ROUSSEL

15 382,42 € ; pour le renforcement, participation SDEPA 157 603,68 €, participation de la commune 5 956,77 €. Le maire a précisé qu'il convient de positionner la commune sur l'agenda des travaux 2022 du SDEPA.

Les trois propositions des sociétés ayant répondu à la demande de couverture des courts de tennis avec des panneaux photovoltaïques (Crédit Agricole, ENR 64 et Thyséo) ont été présentées. Après débat, le conseil a donné mandat au maire pour poursuivre les

démarches auprès des sociétés et d'étudier la convention avec la société ENR 64 qui présente la meilleure offre. L'avis de publicité du marché sera affiché durant 15 jours.

Marc Dufau a aussi présenté les options possibles pour le choix du maître d'œuvre du projet école et centre bourg. **Après avoir débattu, le conseil a décidé d'annuler la décision prise lors de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2019 et charge le maire de préparer l'étude et la mise en œuvre avec les services de l'APGL.**

24 HEURES

BORDES Conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra ce mardi à 18h30 à la mairie. A l'ordre du jour notamment : convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la réalisation et de

l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur ombrières ; convention pour l'intervention du service intercommunal voirie réseaux aménagement pour les travaux de voirie du programme 2021 ; création d'emplois non permanents de surveillance périscolaire pour l'année 2020-2021.

NAVARRENX

Des travaux sur les réseaux d'assainissement

La rue du Faubourg est fermée à la circulation, une déviation par le chemin des Lauriers a été mise en place.

Depuis le 5 juillet, ouvriers et engins mécaniques de l'entreprise Soca TP s'affairent sur les réseaux d'assainissement du quartier de la Poste à creuser puis boucher des portions de tranchées après avoir réalisé les travaux de séparation et de raccordement des eaux usées qui sont dirigées vers la station d'épuration pour traitement des eaux pluviales qui se jettent directement dans le gave.

Ces nouvelles installations réglementaires et de mise en conformité qui vont se poursuivre cet été rue du Faubourg et vers le lotissement Darralde seront raccordées sur celles qui



Le chantier débuté devant la Poste va se poursuivre cet été. © JEAN-PIERRE OMPHRETT

avaient été effectuées au centre-bourg il y a quelques années. Ces travaux entraîneront la fermeture de la rue du Faubourg à la circulation et la mise en place d'une déviation, pour les non-riverains, par le chemin des Lauriers qui passe devant les stades.

Cette première tranche de tra-

voux sous maîtrise d'ouvrage du Sivu d'assainissement de Navarrenx et maîtrise d'œuvre de l'Agence publique de gestion locale, d'un montant de 59 500 € est financée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et 10 % par le conseil départemental.

MAZÈRES-LEZONS

De premiers travaux pour préparer le gros chantier de la RD 37

Les travaux de sécurisation sur l'avenue des Pyrénées auront lieu en septembre. Ils anticipent ceux de la RD37, prévus en octobre et qui dureront des mois.

La départementale 37, qui traverse le village sur l'avenue du Général-de-Gaulle, va enfin voir ses travaux d'aménagement en surface commencer en octobre prochain.

Ce nouveau chantier va inévitablement perturber pendant plusieurs mois la circulation, qui se déportera inévitablement pour partie sur l'avenue des Pyrénées, comme l'avaient déjà vécu les Mazérois au moment du grand chantier de rénovation des réseaux enfouis sur cette même voirie.

Aussi, pour anticiper les nuisances de cette hausse de circulation et dans un objectif de sécurisation des riverains et des piétons, un aménagement va être mis en place, à la fois pour faire ralentir les automobiles, protéger les entrées et sorties des riverains de leur domicile, et protéger le cheminement piétonnier sur la portion de l'avenue des Pyrénées comprise entre la rue du Gave et la rue des Champs.

Cet aménagement sera effectué pendant 15 jours au mois de septembre en fonction des conditions météo.

Aménagement d'un carrefour

Les travaux prévoient le ralentissement de la vitesse grâce au



L'avenue des Pyrénées va être sécurisée pour faire face à l'affluence quand les travaux de la RD37 auront commencé, en octobre. © PASCAL AUBRY

rétrécissement à 5 mètres de la largeur de voie de la circulation automobile.

La création d'un cheminement piétonnier sécurisé côté Sud-Est de l'avenue, le long des habitations, sera également effectuée. Ce cheminement sera matérialisé par un traçage au sol et la pose de balises blanches tous les 2,50 m environ. Il sécurisera le cheminement piétonnier et les entrées/sorties des riverains de leur domicile.

Deux « coussins berlinois » (ralentisseurs) seront implantés de part et d'autre de l'entrée du cimetière. Par ailleurs, pour sécuriser au mieux le croisement situé avenue des Pyrénées/rue du Gave, le carrefour sera aménagé de telle sorte à

obliger les véhicules qui viennent de la D37, et qui tournent à gauche sur l'avenue des Pyrénées, à ralentir et à rester sur leur voie de circulation sans couper dangereusement le croisement.

Côté piétons, deux passages au niveau de la rue des champs, du cimetière et de la rue du gave seront clairement marqués afin de faciliter leurs traversées.

Enfin, l'ensemble de cette portion de voie sera mis en « zone 30 ».

Ces aménagements de sécurité pourront être ajustés et préfigurer ultérieurement, si nécessaire, leur prolongement sur toute la longueur de l'avenue des Pyrénées jusqu'à la rue du 8-Mai-1945.

MORLAÀS

Le chantier d'assainissement a repris rue Marcadet



Avec un effectif réduit, l'entreprise Hastoy BTP a repris les travaux d'assainissement rue Marcadet dès lundi matin. ©TL

Commencés depuis ce printemps, les travaux d'assainissement de la rue Marcadet ont fait une pause de deux semaines durant les congés d'été et ont repris le lundi 23 août. Ce vaste chantier, réalisé par l'entreprise Hastoy BTP basée à Tardets, consiste à remplacer la canalisation d'assainissement, à séparer les eaux pluviales des eaux usées, à remplacer la canalisation d'eau potable et à effectuer l'ensemble des raccordements des conduites en eau potable auprès de tous les particuliers riverains.

Près de 200 m de travaux

La partie en cours représente une longueur d'environ 200 mètres et entraîne la mise en

place d'une déviation par la rue de la Fontaine (en sens unique depuis la rue Marcadet), la rue des Lascaribasses et la place de la Hourquie. Le chantier a repris avec un effectif réduit : Joël, le pelliste, Jean, le chauffeur de camion, et Khaled, l'ouvrier intérimaire, en attendant le retour du chef de chantier Alain Elgoyhen et de l'ensemble des membres de l'équipe.

Par ailleurs, des travaux de réfection de chaussée (préparation des chaussées la première semaine puis réalisation des enrobés) sont en cours, du 23 août au 3 septembre, à trois endroits : le chemin de Gendre à Daban, le chemin du Basacle et la route de la Forêt. La circulation est donc quelque peu perturbée : prudence !

LEMBEYE

La circulation et le stationnement modifiés dans le centre-bourg

Le conseil municipal a décidé d'engager une étude pour définir un programme d'amélioration et de sécurisation des déplacements dans le centre-bourg.

Dans le contexte particulier de la création de l'EHPAD, le conseil municipal de Lembeye a décidé d'engager une étude globale visant à définir un programme d'amélioration et de sécurisation des déplacements dans le centre-bourg.

Cette étude, menée avec l'appui des services du Département, de l'APGL et du CAUE des Pyrénées-Atlantiques, porte sur la gestion de la traversée du centre-bourg par les poids-lourds et la définition d'un cheminement piétonnier entre le futur EHPAD et la place du Marcadiou, et traite plus généralement des conditions de circulation et de stationnement des véhicules dans le centre-bourg.

Dans ce cadre, les premiers aménagements viennent d'être réalisés rue du Bourguet et rue des Pelhans, visant à organiser



Les premiers aménagements viennent d'être réalisés rue du Bourguet et rue des Pelhans.

©ARCHIVES JEAN-PIERRE LAGARDE

et sécuriser les déplacements des véhicules légers, des bus assurant le transport scolaire et des piétons aux abords du collège du Vic-Bilh et du groupe scolaire. Ainsi, depuis lundi 23 août, les dispositions suivantes sont en vigueur :

- rue du Bourguet : la circulation des véhicules se fait en sens unique, de la rue des Écoles vers la place du Marcadiou ; le stationnement est interdit ; deux bandes latérales sont réservées aux piétons et aux cyclistes ;
- rue des Pelhans, sur la portion comprise entre la rue de la

Gare et la rue des Écoles : la vitesse est limitée à 30 km/h ; le stationnement est interdit ; seuls les bus sont autorisés à stationner sur les emplacements matérialisés par un zébra jaune ; une bande latérale longeant la clôture du collège est réservée à la circulation piétonnière.

En outre, pour éviter le stationnement permanent au droit des vitrines et faciliter l'accès aux commerces, de nouvelles places de stationnement à durée limitée sont aménagées en périphérie de la place du Marcadiou.

NAVARRENX

Le montant des subventions aux associations maintenu

Le vote des subventions aux associations qui avaient organisé des animations cette année a occupé une bonne partie de la séance de reprise du conseil municipal.

C'était la fin des vacances pour le conseil municipal qui reprenait en douceur par une séance avec un petit nombre de délibérations dont certaines importantes à l'ordre du jour.

La première était consacrée au vote des subventions aux associations. Loïc Goïcochéa, le référent de la commission a présenté au conseil les différents critères d'éligibilité retenus pour les 15 associations culturelles et sportives dont les comptes et rapports d'activité avaient été étudiés et qui avaient organisé des animations cette année.

Le montant des subventions accordées se basait sur celles attribuées les années précédentes, la municipalité ayant fait le choix de les maintenir au même niveau notamment les sportives mais également de le modifier ou le supprimer aux associations qui n'étaient pas dépendantes de cette aide de la commune.

→ **Montant des subventions accordées aux associations :** Pierre Lyriques 1 000 €, Chats citoyens 285 €, Pétaque 100 €, mardis musicaux 2 000 €, SCAN basket 2 900 €, Sans Toit ni Toi 285 €, Judo 1 158 €, Alto en Béarn 1 500 €, Rugby 3 350 €, Pelote 1 185 €, EABN 1 000 €, CHAR 750 €, Football 1 820 €, cette dernière subvention était votée séparément pour permettre à Henri Cazalets, membre de l'association, de ne pas prendre part au vote. Adopté à l'unanimité.

→ **Prêt auprès de la banque des territoires :** autre sujet discuté, la demande de prêt auprès de la Banque des territoires. La maire a exposé au conseil que la poursuite des travaux en cours engagés sur les réseaux d'assainisse-



Le conseil a aussi débattu du chantier du réseau d'assainissement. © JEAN-PIERRE DUMARÉT

ment (mis en séparatif des eaux pluviales et usées) dont les 2 prochaines tranches sont prévues en 2022 et 2023 nécessitant l'obtention d'un prêt auprès de la Banque des territoires « qui offre des conditions avantageuses pour financer ce genre de programmes ».

Le conseil a donné son mandat à l'unanimité à la maire pour solliciter la Banque des territoires pour un prêt à hauteur de 200 000 €.

→ **Maitre d'œuvre :** la maire a ensuite proposé de mandater l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour assurer la maîtrise d'œuvre de la poursuite du chantier de mise en séparatif des eaux pluviales et usées discuté juste avant. Pour son accompagnement cette dernière a adressé à la commune une offre de prestation de 24 demi-journées à 278 € soit un total de 6 672 € pour les programmes des années 2022-2023. Adopté à l'unanimité.

→ **Activités périscolaires :** dans le cadre des activités périscolaires, le conseil a examiné le devis proposé par l'association Libre cours de Nathalie Dejoye en vue du renouvellement de sa prestation pour l'année scolaire qui consiste à assurer l'animation des garderies, à savoir l'initiation à l'expression artistique (travaux manuels, peinture, dessins...) des enfants

dont elle a la charge. L'ensemble des œuvres réalisées est ensuite exposé au public, comme cet été « Terre Mère », sous la mairie. Le devis pour 32 séances à 25 €, à raison d'1 hebdomadaire, plus 300 € de matériel et 16 h de préparation pour un montant total de 1 400 € est adopté à l'unanimité et la prestation reconduite pour l'année 2021-2022.

ZOOM

Les services civiques en renfort à l'école

La maire a informé le conseil du nombre d'enfants inscrits à l'école primaire, 126 élèves dont 46 à la maternelle. Elle a aussi rappelé l'application du protocole sanitaire et indiqué que les employés en service civique « viendraient en soutien aux employés municipaux quand il faudrait faire face aux nécessités de présence du matin, midi et soir » et que « la commune n'aurait plus recours aux personnels missionnés par Emploi Services ». Juste avant la rentrée, trois classes de l'école élémentaire ont été équipées chacune d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur interactif, tandis qu'une classe de maternelle était équipée d'un ordinateur portable. Ces équipements, d'un montant de 11 987 € TTC subventionné à 50%, avaient été commandés dans le cadre du plan Ecoles numériques rurales du ministère de l'Éducation nationale.

NORD-EST BÉARN

Petites villes de demain : le premier comité au travail

Les trois « Petites villes de demain » de l'interco (Lembeye, Morlaàs et Pontacq) se sont retrouvées afin de définir l'approche collective et dynamique du projet de territoire.

Trois communes de la communauté de communes Nord-Est Béarn (CCNEB) sont engagées dans des projets en faveur du dynamisme de leur centre bourg et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants : Lembeye, Morlaàs, Pontacq.

Le mercredi 15 septembre, le premier comité de projet « Petites villes de demain » depuis la signature de la convention officialisant la labellisation de Morlaàs, Pontacq et Lembeye, s'est tenu à Morlaàs, première ville du territoire à s'engager dans une « opération de revitalisation de territoire » avant d'être bientôt rejointe par Pontacq et Lembeye.

Accélérer leur transformation

À travers le label « Petites villes de demain » délivré par le ministère de la Cohésion des territoires, elles saisissent l'opportunité d'accélérer leur transformation et de conforter leurs fonctions de centralité au sein du territoire. Parmi les soutiens logistiques et financiers associés au label, cet été a vu l'arrivée d'une cheffe de projet



La réunion à la mairie de Morlaàs du premier comité de pilotage s'est prolongée par une déambulation dans le centre bourg. © T.L.

dédiée à l'animation du dispositif « Petites villes de demain » sur la communauté de communes Nord-Est Béarn, Alizé de la Monneraye.

Le comité de projet est une instance incontournable de la gouvernance du projet car il permet de réunir l'ensemble des partenaires qui y sont associés : État, Région, Département, communes, chambres consulaires, Banque des territoires et acteurs de l'aménagement du territoire...

Une stratégie de revitalisation

Après une présentation détaillée de l'état des lieux, cette matinée studieuse a permis aux participants d'échanger sur l'approche collective et dynamique du projet de territoire.

Tour à tour, les maires Jean-Michel Desséré (Lembeye), Didier Larrazabal (Pontacq) et

Joël Ségot (Morlaàs) ont présenté à la fois les enjeux communs, les identités particulières et la stratégie de développement de leur commune.

Après la définition de leur stratégie de revitalisation et de leur plan d'actions, Morlaàs, Pontacq et Lembeye poursuivent leur travail en vue de proposer aux habitants d'aujourd'hui et de demain : des espaces publics repensés pour améliorer le cadre de vie, d'embellir les villes ; un habitat ancien dégradé rénové et adapté aux besoins actuels ; des services renforcés et une dynamique commerciale vivifiée ; la possibilité de se déplacer à pied et à vélo en toute sécurité en centre bourg ; un patrimoine historique et naturel valorisé pour révéler l'authenticité des terroirs locaux.

La matinée s'est poursuivie



Les premiers rendez-vous de la concertation

Des temps d'échange sont organisés par les communes et ouverts à tous.

Lundi 11 octobre, à 18 h 30, à la salle des sports de Pontacq : restitution de l'étude urbaine du centre bourg et présentation du dispositif « Petites villes de demain ».

Mardi 12 octobre à 18 h, devant la mairie de Morlaàs : déambulation le long de la Gouttère, l'occasion d'échanger sur l'aménagement des berges.

Jeudi 14 octobre à 18 h, devant à la mairie de Lembeye : balade urbaine commentée autour des projets en cours et ceux à inventer ensemble.

par une déambulation dans le centre bourg de Morlaàs avec l'opérateur en charge de l'étude de requalification de la place de la Tour et de ses abords.

Tout au long de la démarche, les habitants, usagers et acteurs locaux seront invités à participer à l'avenir de leurs petites villes grâce à la mise en place de groupes d'ambassadeurs qui seront régulièrement consultés sur les projets.

Sud-Ouest Béarn & Soule – 21 septembre 2021

NORD EST BÉARN

Un studieux premier comité de projet Petites Villes de demain réuni à Morlaàs

À travers le label Petites Villes de demain délivré par le ministère de la Cohésion des territoires, Lembeye, Morlaàs, Pontacq sont engagées dans des projets en faveur du dynamisme de leur centre-bourg et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces trois communes de la Communauté de communes Nord Est Béarn (CCNEB) saisissent l'opportunité d'accélérer leur transformation et de conforter leurs fonctions de centralité au sein du territoire.

Une cheffe de projet

Le mercredi 15 septembre, le premier comité de Projet a réuni ses partenaires (État, Région, Département, Communes, chambres consulaires, banque des territoires et acteurs de l'aménagement du territoire...) à Morlaàs, première ville du territoire à s'engager dans une « Opération de revitalisation de territoire » avant d'être bientôt rejointe par Pontacq et Lembeye.

Parmi les soutiens logistiques et financiers associés au label, cet été a vu l'arrivée d'une cheffe de projet dédiée à l'animation du dispositif Petites Villes de demain sur la CCNEB, Alizé de la Monneraye.

Après une présentation détaillée de l'état des lieux, cette matinée studieuse a permis aux participants d'échanger sur l'approche collective et dy-



Le premier comité de pilotage Petites Villes de demain a permis de présenter un état des lieux et la méthodologie. T.L.

namique du projet de territoire. Tour à tour, les maires Jean-Michel Desséré (Lembeye), Didier Larrazabal (Pontacq) et Joël Ségot (Morlaàs) ont présenté à la fois les enjeux communs, les identités particulières et la stratégie de développement de leur commune. La matinée s'est poursuivie par une déambulation dans le centre-bourg de Morlaàs avec l'opérateur en charge de l'étude de requalification de la place de la Tour et de ses abords.

Tout au long de la démarche, les habitants, usagers et acteurs locaux seront invités à

participer à l'avenir de leurs petites villes grâce à la mise en place de groupes d'ambassadeurs qui seront régulièrement consultés sur les projets.

Rendez-vous en octobre

Dès cet automne, des temps d'échange sur les projets, ouverts à tous, sont organisés par les communes. Rendez-vous est donné lundi 11 octobre, à 18 h 30, à Pontacq; mardi 12 octobre, à 18 heures, à Morlaàs, et jeudi 14 octobre, à 18 heures, à Lembeye.

Thierry Ladevèze

Morlaàs 2030 : les premiers travaux démarreront à la fin de l'année

La réunion du conseil municipal de septembre a fait le point sur la rentrée scolaire, l'aménagement du territoire et les fêtes.

Le maire Joël Ségot et son adjointe Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles à la rentrée qui s'est déroulée de façon sereine avec le même protocole sanitaire qu'à la fin de l'année précédente.

Les effectifs à Berlanne se stabilisent et une cinquième classe est ouverte, de manière à alléger les effectifs des classes. De fortes baisses sont constatées à Jean-Moulin (surtout en bilingue) et à la maternelle (17 et 16 élèves en moins). La dixième classe prévue à Jean-Moulin n'a pas été ouverte et la maternelle a pu garder cinq classes contre quatre prévues pour cette rentrée.

À noter un très grand nombre de CM2 à Jean-Moulin (51) avec seulement 33 élèves en grande section à la maternelle, soit une perte prévisionnelle de 18 élèves à la rentrée prochaine.

Vincent Bonahon nouvel élu

Cette réunion a également donné lieu à l'élection d'un nouveau conseiller suite à la démission de Philippe Nicaud : Vincent Bonahon, suivant immédiatement sur la liste « Avec vous pour Morlaàs » dont faisait partie Philippe Nicaud lors des dernières élections municipales, a été installé en qualité de conseiller municipal et fera notamment partie de la commission cadre de vie, développement durable, environnement.



Du changement au niveau des animations

Côté animations, les fêtes locales auront lieu en format réduit cette année (fête foraine, soirées avec spectacles sur le fronton sous chapiteau...). Le week-end « Tous au théâtre », reporté de 2020 à 2021, se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 novembre. Quant au Salon du vin et de la gastronomie, l'édition 2022 ne sera plus portée par le Syndicat du tourisme mais par le club d'œnologie de Morlaàs, qui se voit attribuer une subvention de 1 500 €.



Le maire Joël Ségot et son adjointe Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles (ici à Jean-Moulin avec la directrice). © T.L.

Dans le cadre du projet « Morlaàs 2030 », la municipalité a décidé de faire appel aux services intercommunaux voirie, réseaux, aménagement et territoires et urbanisme de l'Agence publique de gestion locale (APGL) pour qu'ils apportent une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation des aménagements du secteur Gouttère.

Les premiers travaux programmés pour un démarrage fin 2021 concernent l'entrée de ville Marcadet (l'APGL est déjà mandatée pour réaliser la maîtrise d'œuvre, le montant estimatif des travaux est de 100000€ HT) et la construction

d'un ponton-passerelle piétons et cycles.

L'étude des travaux de gros entretien éclairage public a été demandée au Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques en vue du remplacement de candélabres vétustes au lycée hôtelier. Le coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Eiffage Energie SO - Agence de Pau, est de 8 055,12 €.

Financement de l'ONF

La commune de Morlaàs étant propriétaire de forêt, elle apporte sa contribution au financement de l'ONF. Cependant, le 2 juillet dernier, le contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Le conseil municipal jugeant inacceptables les décisions du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribu-

tion des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office national des forêts, il souhaite soutenir la motion de la Fédération nationale des communes forestières et exige notamment le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ainsi que la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025.

Pour ce qui est du personnel, les élus ont validé le projet de renouveler le Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) d'un agent à compter du 1^{er} octobre 2021 (contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements, il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi).

Par ailleurs, Elodie et Alexandre, les deux jeunes en service civique, ont terminé leurs missions fin juillet.

Effectif scolaire, animations, élection... Le conseil municipal fait sa rentrée

Comme lors de chaque réunion du conseil municipal en septembre, il a été question de rentrée scolaire le mardi 14. Le maire Joël Ségot et son adjointe Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles le jeudi 2 septembre. La rentrée s'est déroulée de façon sereine avec le même protocole sanitaire qu'à la fin de l'année précédente. Les effectifs à Berlanne se stabilisent et une cinquième classe a été ouverte. De fortes baisses sont constatées à Jean-Moulin (surtout en bilingue) et à la maternelle (17 et 16 élèves en moins). La 10^e classe prévue à Jean-Moulin n'a pas été ouverte et la maternelle a pu garder cinq classes contre quatre prévues pour cette rentrée. À noter un très grand nombre de CM2 à Jean-Moulin (51) avec seulement 33 élèves en grande section à la maternelle soit une perte prévisionnelle de 18 élèves à la rentrée prochaine.



Le 2 septembre, Joël Ségot et Sophie Vallecillo ont fait le tour des écoles (ici à Saint-Joseph avec la directrice). T.L.

Vincent Bonahon nouvel élu
Cette réunion a également donné lieu à l'élection d'un nouveau conseiller suite à la démission de Philippe Nicaud. Vincent Bonahon suivant sur la liste « Avec vous pour Morlaàs » dont faisait partie Philippe Nicaud lors des dernières élections municipales, a été installé en qualité de conseiller municipal et fera notamment partie de la commission Cadre de vie - Développement du-

table - Environnement. Dans le cadre du projet Morlaàs 2030, la municipalité a décidé de faire appel aux Services Intercommunaux Voirie Réseaux Aménagement et Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'ils apportent une assistance technique et administrative à la commune des aménagements du secteur Gouttère.

Côté animations, les fêtes locales auront lieu en format ré-

duit cette année (fête foraine, soirées avec spectacles sur le fronton sous chapiteau...). Le week-end « Tous au théâtre », reporté de 2020 à 2021, se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 novembre. Quant au Salon du vin et de la gastronomie, l'édition 2022 ne sera plus portée par le Syndicat du Tourisme mais par le club d'œnologie de Morlaàs qui se voit attribuer une subvention de 1 500 €.

Thierry Ladevèze

PONTACQ

Réunion publique sur la redynamisation du centre-bourg



La mairie de Pontacq au centre de la place Huningue. © LOUIS CHOURBÈRE

La ville de Pontacq organise une réunion publique intitulée « Pontacq contre-attaque », portant sur le projet de revitalisation ou de redynamisation du centre-bourg, le lundi 11 octobre, à 18h30, dans la salle polyvalente Pierre Lacaze.

Au programme de la soirée, présentation et échanges autour des aménagements et des actions à venir au service du village et de la population pontacquoise, à travers :

- le lancement de la démarche « Petites villes de demain », label décerné à Pontacq par le ministère de la Cohésion des territoires, label décerné également à deux autres villes de CCNEB, Morlaàs et Lembeye ;

- la restitution de l'étude urbaine réalisée par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et l'APGL (Agence publique de gestion locale) à Pontacq.

NORD EST BÉARN

Les « Petites Villes de demain » en marche

Labellisées « Petites Villes de demain », trois communes de la Communauté de Communes Nord Est Béarn (CCNEB) – Lembeye, Morlaàs et Pontacq – sont engagées dans des projets en faveur du dynamisme de leur centre bourg et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Trois rencontres (informations-échanges) sont programmées dans ce cadre.

À Pontacq, rendez-vous lundi 11 octobre, à 18 h 30, à la salle polyvalente Pierre-Lacaze, pour une réunion publique sur le projet de redynamisation du centre bourg : « Pontacq contre-attaque ». Au menu : présentation et échanges autour des aménagements à venir au service du village à travers le lancement de la démarche « Petites Villes de demain », label décerné à la commune par le ministère de la Cohésion des Territoires, et restitution de l'étude urbaine réalisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'Agence publique de gestion locale (APGL) à Pontacq.

Balades et projets

La deuxième rencontre aura lieu à Morlaàs, mardi 12 octobre, à



Alizé de la Monneraye, cheffe de projet dédiée à l'animation du dispositif « Petites Villes de demain » à la CCNEB. T.L

18 heures (rendez-vous devant la mairie). Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg « Morlaàs 2030, territoire d'un cœur en mouvement » et de la démarche « Petite Ville de demain », la ville invite tous ceux qui le souhaitent à participer à une déambulation commentée le long de la Gouttère. Au programme : une balade le long du ruisseau pour mieux comprendre les projets en cours dans ce secteur et des échanges avec les professionnels de l'aménagement.

Le troisième rendez-vous est prévu devant la mairie de Lem-

beye, jeudi 14 octobre, à 18 heures. Soucieuse d'améliorer son cadre de vie, la Ville s'engage dans la revitalisation du centre bourg. C'est à ce titre que le ministère de la Cohésion des Territoires lui a décerné le label « Petites Villes de Demain ». Tous ceux qui le souhaitent sont conviés à une balade urbaine commentée à travers Lembeye. Au programme : la présentation des projets en cours dans le centre bourg et des échanges avec les professionnels de l'aménagement pour recueillir les avis et les envies.

T.L

OSSE-EN-ASPE

La commune veut ralentir les voitures pour sécuriser le village

Las des incivilités routières, le conseil municipal va tester des plots mobiles pour casser la vitesse.

Le maire, Gérard Burs et le conseil municipal ont invité la population à une réflexion sur la sécurisation des deux entrées du bourg comme ils s'y étaient engagés lors des élections municipales.

15% roulent trop vite

Les comptages font apparaître une circulation de 500 véhicules par jour côté Athas et 1 170 côté Bedous. 49 % des conducteurs dépassent la vitesse autorisée de 50 km/h, 85 % ont une vitesse inférieure à 65 km/h.

Le problème porte sur les 15 % qui roulent très vite. Sur 11 677 relevés en 2020 côté Bedous, 96 roulaient à plus de 80 km/h, 8 à plus de 100 km/h et 2 à plus de 140 km/h, le tout en agglomération, parfois en pleine journée, avec des habitations, des raccordements de rues, des enfants qui circulent à pied ou à vélo, des piétons, des chiens... Les pics se concentrent entre 11h et 14h et 17h à 20h.

Le sujet des excès de vitesse mobilise fortement les riverains. Ainsi, 25 personnes se sont retrouvées à la mairie pour réfléchir à des aménagements



Le maire Gérard Burs avait convié, en mairie, les riverains qui ne tolèrent plus les excès de vitesse. © ERIC CORNO

en présence du Conseil départemental et de Didier Lebrun, chargé d'opération à l'Agence publique de gestion locale.

Afin de casser la vitesse des véhicules, la collectivité envisage, côté Athas, trois écluses avec deux plateaux surélevés et côté Bedous, quatre écluses avec trois plateaux pour un coût total de 28 000 euros.

Traversée du village à 30 km/h
L'entrée de l'agglomération

serait déplacée à la maison Corno vers Bedous et l'ensemble de la traversée du village limité à 30 km/h.

D'autres hypothèses de travail ont été aussi évoquées : contrôles de gendarmerie, radars avec feu rouge, déhanchements, chicanes.

Pourquoi pas des trottoirs ?

La réalisation de trottoirs, permettrait de matérialiser la traversée du bourg côté Bedous

mais a un coût important.

Face à cette minorité de conducteurs dangereux et avant qu'un nouvel accident grave ne survienne, des plots mobiles vont être expérimentés pendant plusieurs mois avant l'implantation définitive des ralentisseurs.

Tous espèrent voir la vitesse se réduire et la sécurité s'améliorer à cette occasion. Et peut-être même une prise de conscience des chauffards.

PONTACQ

Les « ambassadeurs » informés sur l'aménagement de l'avenue Henri-IV

L'aménagement de l'avenue Henri-IV est le début de l'embellissement de la ville.

Lors de la réunion publique du 11 octobre, intitulée « Pontacq contre-attaque », un groupe d'une trentaine de volontaires, dénommés « ambassadeurs », s'étaient inscrits afin de proposer leur concours pour embellir la ville. Leur première réunion s'est déroulée en mairie de Pontacq, mercredi 8 décembre, en présence du maire Didier Larrazabal, de la directrice générale des services Amélie Hustaix, de la cheffe des projets « Petites Villes de Demain » (CC-NEB) Alizé de la Monneraye, et du responsable du service voirie, réseaux et aménagements de l'Agence publique de gestion locale (APGL), Jérôme Brusque.

Artisans, élus, bénévoles

Dans l'assistance, parmi les ambassadeurs, on trouvait des élus locaux, des membres d'associations, des artisans, des commerçants, des personnes intéressées par le projet, mais aussi des maires des villages voisins.

Après un tour de table, Alizé de la Monneraye présenta le programme de la réunion et notamment l'aménagement de l'avenue Henri-IV. Jérôme Brusque donna des explications sur l'APGL, syndicat mixte



Les « ambassadeurs » étaient réunis à la mairie de Pontacq. © LOUIS ICHOURBEHERE

qui aide les collectivités à réaliser certains projets (voirie, assainissement, urbanisme, réseaux). À Pontacq, pour l'instant, l'APGL travaille à l'aménagement de l'avenue Henri-IV (ou RD 65), depuis la place du Corps-Franc-Pommiès jusqu'au futur collège. Il s'agit de réhabiliter l'assainissement, les divers réseaux souterrains ; plus tard viendra l'aménagement en surface : voirie, espaces verts, chaussée avec trottoirs, piste cyclable, etc.

4 à 6 mois de travaux

Les principaux objectifs de cet aménagement pour embellir cette avenue sont : sé-

quencer l'aménagement afin de rompre la monotonie et la linéarité de l'avenue longue de 800 mètres ; relier le collège et le stade Jean-Estrade au centre bourg en sécurisant les modes de déplacements doux ; apaiser la circulation automobile ; maintenir les places de stationnement du droit au commerce.

Les travaux d'assainissement s'achèvent. L'embellissement de la ville passe par la modification du giratoire à l'entrée, près de la caserne des pompiers ; créer un espace public à proximité de l'ancienne gare ; créer des cheminements sécurisés ; aménager des traversées piétonnes sécurisées ; aménager

des chicanes, des écluses pour réduire la vitesse des voitures ; végétaliser l'espace lorsque c'est possible, maintenir les places de stationnement près des commerces.

L'avenue Henri-IV comporte trois sections (plus un rond-point) fort distinctes qui rendent un aménagement complexe. Tous ces travaux qui pourraient démarrer fin 2022 et durer de 4 à 6 mois vont nécessiter des dépenses importantes que l'on peut évaluer pour l'instant à 2 millions d'euros HT.

Les ambassadeurs ont posé de nombreuses questions sur ce projet afin de s'informer et d'informer leurs concitoyens.

PONTACQ

Le projet « Petites villes de demain » se précise

Une réunion du comité de projet « Petites villes de demain » s'est tenue à la mairie.

La mairie de Pontacq a accueilli, mercredi 15 décembre, la réunion du comité de projet « Petites villes de demain » qui concerne trois localités du Nord-Est Béarn : Morlaàs, Lembeye et Pontacq. Il regroupe des membres de la CCNEB, plusieurs maires, des membres de la DDTM, du Département, de la Chambre des métiers, de la Chambre du commerce, de la Société d'équipement des Pays de l'Adour et de l'Agence publique de gestion locale des Pyrénées Atlantiques.

Après le mot d'accueil de Didier Larrazabal, maire de Pontacq, et de Thierry Carrère, président de la CCNEB, Alizé de la Monneraye, cheffe de projet « Petites villes de demain » pour la CCNEB, a animé cette réunion avec d'autres intervenants, comme Didier Larrazabal et Amélie Hustaix, directrice générale des services de Pontacq.

Projets et réalisations

Elle a précisé le projet « Pontacq contre-attaque » et ce qui s'est passé ces trois derniers mois sur le territoire: des études sur l'habitat, la mobilité, l'élaboration d'un schéma cyclable, mais aussi la communication et l'information des administrés grâce à divers moyens, la mise en place des groupes d'ambassadeurs dans les trois villes.

Le maire de Morlaàs, Joël Ségot, le DGS, François Haristoy, le maire de Lembeye, Jean-Michel Desséré, et Didier Larrazabal



Les intervenants avec, de gauche à droite, Amélie Hustaix, Alizé de la Monneraye, Didier Larrazabal et Thierry Carrère. © LOUIS ICHOURIBERE

pour Pontacq ont ensuite évoqué la mise en place du groupe des ambassadeurs et les projets, réalisations, réhabilitations, modernisations ou aménagements entrepris ou prévus dans leur commune.

Didier Larrazabal a insisté sur les réalisations effectuées durant ses deux précédents mandats, et dernièrement l'aménagement de l'avenue Henri-IV, la construction du nouveau collège Jean-Bouzet. Il a aussi évoqué les friches industrielles, la dynamisation du centre bourg fréquenté par la population locale et par celle des villages environnants qui trouvent, à Pontacq, de nombreux services.

Travaux d'assainissement

Alizé de la Monneraye a exposé un projet par étapes. L'opération de revitalisation des territoires permettra d'améliorer le centre-ville, l'habitat, le nombre de logements, de conserver un cadre de vie attractif et ainsi d'attirer une

population nouvelle, des touristes, de favoriser les commerces locaux, le marché hebdomadaire, de développer l'accessibilité, la mobilité et la sécurité des déplacements, d'embellir la ville au passé historique, d'améliorer les abords de l'Ousse et de dynamiser les nombreuses places du centre, allant de la mairie à l'église.

Certaines de ces réalisations ne pourront être envisagées que lorsque les travaux d'assainissement seront effectués. Ont aussi été évoqués l'achat de la maison Thubier et l'aménagement de l'ancien collège Jean-Bouzet qui accueillera les associations locales et les services techniques de la ville. L'implantation d'une Maison France Service est aussi prévue.

La réunion s'est achevée par la visite des sites historiques de Pontacq guidée par le président de Patrimoine en Ribère Ousse, Noël Paradis.

COARRAZE

La question du transfert de la Maison de l'ado a enfin été réglée

Le conseil municipal a approuvé le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées. La fin de quatre ans d'atermolements.

Lors du dernier conseil municipal, le maire Michel Lucante a expliqué que le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Nay (CCPN) a décidé par deux délibérations, en 2016 et 2017, de prendre à sa charge la compétence jeunesse et de créer le service jeunesse du Pays de Nay.

Le 7 septembre 2020, il a constitué une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunissant la Communauté de communes et ses communes membres. Le maire a rappelé que tout transfert de compétence doit être compensé, comme la loi l'oblige, et donne lieu à une évaluation des charges correspondantes par la CLECT.

L'opposition s'abstient

Pour Michel Lucante, la situation de Coarraze, qui dure depuis 4 ans, « doit être réglée ». Lors d'une réunion le 12 octobre 2021, la CLECT a émis un avis favorable et unanime en s'appuyant sur le régime dérogatoire prévu par la loi.

Après une négociation à laquelle a participé Michel Lucante, la CLECT a évalué le montant que la commune de Coarraze devait verser annuellement à la CCPN à 43 582 € : 38 455 € pour les frais de fonctionnement, auxquels s'ajoutent 5 127 € correspondant au remboursement de l'arriéré des sommes non versées entre 2017

et 2020, réparti sur 30 ans.

Laurent Jude a rappelé que le coût du fonctionnement annuel de la Maison de l'ado avait été estimé à 64 000 €, que la commune supportait seule, soit davantage que les 43 582 € qu'elle va dorénavant devoir acquitter auprès de la CCPN. Du point de vue de l'opposition municipale, Jean-Pierre Basse pense qu'il était possible de saisir la justice pour contourner l'application de cette loi qu'il estime « injuste ». Il espère que « la commune obtiendra du service jeunesse du Pays de Nay un bon niveau de prestations, équivalent à ce qu'elle va verser annuelle-



Un loyer pour l'École de musique du Pays de Nay

Le maire a exposé que l'École de musique du Pays de Nay (EMPN) occupe des locaux communaux mais que les frais de chauffage, d'électricité et de ménage sont à la seule charge de la commune de Coarraze. Il a expliqué avoir rencontré la présidente de l'EMPN pour l'informer qu'une participation lui serait demandée à partir du 1er septembre 2022.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité de passer une convention de mise à disposition avec l'EMPN. Il fixe le loyer mensuel à 900 €, soit 670 € pour le loyer et 230 € pour les charges. Laurent Jude a estimé toutefois que la commune devra apporter son soutien à l'EMPN sous forme de subvention pour l'aider à supporter ces frais supplémentaires.



La maison des associations, anciennement Maison de l'ado. © PIERRE GRAZIE

ment ».

Pour sa part, Guillaume Ryckbosch a souhaité savoir si les prestations proposées actuellement par le service jeunesse du Pays de Nay étaient identiques à celles qui étaient mises en place, à l'époque, à l'ex-Maison de l'ado de Coarraze. L'adjointe Françoise Puhliu s'est engagée à communiquer ces éléments prochainement.

Après discussion, le conseil municipal a délibéré sur cette question, comme il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de la CCPN. Ainsi, par 15 voix pour et 4 abstentions des conseillers de l'opposition, le conseil municipal a approuvé le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 12 octobre 2021 (NDLR : le conseil communautaire a validé à l'unanimité la décision de la CLECT lors de sa séance du 13 décembre).

Projet de pistes cyclables

Parmi les autres sujets évoqués, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de renouveler le poste d'aide-cuisinière à

compter du 7 décembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » aidé par l'État. La durée du travail est de 32 heures par semaine. La rémunération est fixée sur la base du Smic horaire en vigueur.

La commune va également répondre à l'appel à projets pour les pistes cyclables. Dans le cadre du plan France Relance, le gouvernement déploie une enveloppe complémentaire pour le financement d'aménagements cyclables. Le maire a rappelé au conseil le projet de liaison cyclable intracommunale : liaison centre bourg - école - maison de l'enfance vers les HLM et les nouveaux lotissements.

Il a demandé au service voirie de l'APGL (Agence publique de gestion locale) d'assister la commune pour le montage du dossier d'appel à projets et pour le chiffrage de l'opération. Le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis favorable de principe au projet de pistes cyclables sur la commune et a autorisé le maire à déposer une demande dans le cadre de l'appel à projets.